



# Le Journal du Parlement

ÉTUDES ET PROSPECTIVE

## LA FONDATION DU PATRIMOINE

1996 – 2016  
20 ans d'engagement en faveur du patrimoine



Le domaine de Monte-Cristo - Yvelines (78).



« **J**e me réjouis de pouvoir célébrer avec vous le vingtième anniversaire de la Fondation du patrimoine, dont l'engagement en faveur du patrimoine ne s'est jamais démenti ».

Audrey Azoulay,  
Ministre de la Culture et de la Communication



## COMMISSION MALRAUX POUR L'EUROPE DE LA CULTURE



La *Commission Malraux pour l'Europe de la Culture* a été fondée lors des célébrations du cinquantenaire de la création par le Général de Gaulle du Ministère de la Culture, pour André Malraux.

Elle contribue notamment à dresser un état des lieux et des perspectives d'une Europe de la Culture.

Depuis 2012, année de l'inscription de la Loi Malraux sur le Patrimoine à l'ordre des Commémorations Nationales, la Commission décerne le Grand Prix du Livre du Patrimoine remis au cours de la Nuit du Livre, sous le patronage du Ministère de la Culture et le Grand Prix de la Photographie du Patrimoine Gastronomique au sein du FIPC, sous le patronage du Ministère de l'Agriculture et des plus grands chefs étoilés...



[www.commission-malraux.fr](http://www.commission-malraux.fr)

En coopération avec



# LE PATRIMOINE : UNE FONDATION D'AVENIR

En cette 40<sup>ème</sup> année de la disparition d'André Malraux et en complément des manifestations organisées par la Commission, qui avait été fondée lors des commémorations du cinquantième de la création du Ministère de la Culture, la Fondation du patrimoine, apparaît comme un organisme incontournable pour la préservation et le rayonnement de la mémoire architecturale et historique de notre pays.



Alain de Tilière.

**PAR ALAIN DE TILIÈRE**

Président du Comité Éditorial

D'où ce numéro spécial que *Le Journal du Parlement* a souhaité réaliser sur une institution accomplissant un travail d'intérêt général considérable. Il convient en effet de rappeler que le patrimoine en France, qui contribue largement à ce que notre pays reste encore la première destination touristique au monde, n'est pas, loin s'en faut, suffisamment défendu. Il n'est, pour s'en convaincre que de constater l'état d'abandon de plus en plus préoccupant, notamment dans nos campagnes, de nombre de demeures ou églises, dont certaines sont scandaleusement détruites.

Face à ces problèmes, face à la multitude des enjeux, cet « héritage en partage », comme l'a justement rappelé le Président Gérard Larcher, se doit d'être défendu.

C'est la raison pour laquelle, autour du Président de la Haute Assemblée, nous avons souhaité réunir les témoignages des personnalités les plus diverses, de la Ministre de la Culture, Audrey Azoulay, à l'ancien Ministre Jean-Jacques Aillagon, en passant par l'Académicien Pierre

Nora ou le Président de Fimalac, Marc Ladreit de Lacharrière, également Président de la Fondation Culture & Diversité, qui sont tous, à des degrés divers, impliqués dans ce combat combinant de multiples problématiques.

Car du *modèle français qui préserve nos racines*, comme le soulignait la Sénatrice Catherine Morin-Desailly, au *devoir de protection et de valorisation*, que rappelle avec justesse Martin Malvy, Président du Conseil régional de Midi-Pyrénées et ancien Ministre du Budget (ce qui donne une saveur particulière à son intervention), chacun, de gauche à droite, a bien conscience que, malgré les difficultés que traverse notre pays, à l'heure où l'intégrisme et l'obscurantisme font des ravages en dynamitant les oeuvres d'art, notre résistance passe aussi, par la sauvegarde de ce qui a forgé sur des siècles notre histoire commune.

Le message, plus que jamais, se doit d'être entendu. Comme l'écrivait si justement Malraux dans son *Hommage à la Grèce : la culture ne s'hérite pas, elle se conquiert*. La Fondation du patrimoine, pour sa part, est l'un des artisans majeur de cette conquête sans cesse renouvelée... ■



Bagne à Cayenne en Guyane (973).



Sébastien Jude, un tailleur de pierre, nommé meilleur ouvrier de France en Indre-et-Loire (37).



L'orgue à Grignan dans la Drôme (26).

## 5 • Avant-propos

Par Alain de TILIÈRE,  
Président du Comité Editorial

## 11 • Éditorial

Par Audrey AZOULAY,  
Ministre de la Culture et de la Communication

## 12 • Préserver et transmettre un patrimoine conservé, mis en lumière, compris et aimé

Entretien avec Vincent BERJOT,  
Directeur général des patrimoines au ministère de la Culture et de la Communication

### INTRODUCTIONS

## 14 • « Le patrimoine français est aussi un héritage en partage... »

Entretien avec Gérard LARCHER,  
Président du Sénat

## 18 • Loi de 2003 : une étape clé pour la valorisation du patrimoine

Entretien avec Jean-Jacques AILLAGON,  
ancien Ministre de la Culture

### DES ENJEUX VARIÉS

## 23 • Les lieux de mémoire, éléments symboliques d'une communauté

Entretien avec Pierre NORA,  
historien, académicien

## 24 • Des Monuments historiques au patrimoine local

Entretien avec François JEANNEAU,  
Architecte en chef des Monuments historiques

## 26 • « Le patrimoine n'est pas une variable d'ajustement »

Entretien avec Alexandre GADY,  
universitaire, historien de l'architecture, président de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF)

## 30 • « Je veux faire d'Oradour-sur-Glâne une ville de paix ! »

Entretien avec Philippe LACROIX,  
Maire d'Oradour-sur-Glâne, Vice-président de la Communauté de communes Vienne-Glâne

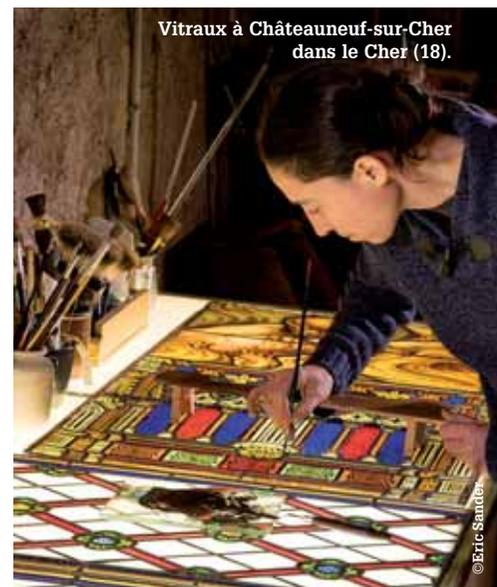
## 32 • La collaboration des acteurs du patrimoine en Aquitaine

Entretien avec Claude JEAN,  
Délégué régional de la Fondation du patrimoine en Aquitaine

- 34 • À l'heure de la réforme territoriale**  
Entretien avec Marie-Christine de la CONTÉ,  
directrice de la DRAC Nord – Pas-de-Calais - Picardie
- 36 • Un devoir de protection et de valorisation**  
Entretien avec Martin MALVY,  
Président de l'ANVPAH & VSSP, Président du Grand Figeac,  
Président du Conseil régional de Midi-Pyrénées, ancien Ministre du Budget
- 38 • Maisons de caractère**  
Entretien avec Bernard DUHEM,  
Président de l'association Maisons Paysannes de France
- 44 • Un nouveau musée pour Rimbaud**  
Entretien avec Boris RAVIGNON,  
Maire de Charleville-Mézières
- 46 • Une deuxième vie pour les édifices anciens**  
Entretien avec Guy SALLAVUARD,  
Directeur des relations institutionnelles de la Fondation du patrimoine
- 48 • La parasolerie, un savoir-faire à perpétuer**  
Entretien avec Michel HEURTAULT,  
Maître-artisan, fondateur de la Parasolerie Heurtault
- 50 • Mobiliser les jeunes**  
Entretien avec Marc LADREIT DE LACHARRIÈRE,  
Président de Fimalac et de la Fondation Culture & Diversité
- 52 • Favoriser un engagement citoyen**  
Entretien avec Henri de LÉPINAY,  
Président de l'Union REMPART

## LE « MODÈLE FRANÇAIS »

- 56 • Notre pays est à l'origine d'un modèle, repris ailleurs**  
Entretien avec François de MAZIÈRES,  
Député-Maire de Versailles
- 60 • Préserver notre héritage, nos racines**  
Entretien avec Catherine MORIN-DESAILLY,  
Sénatrice de la Seine-Maritime
- 63 • 20 ans au service du patrimoine de proximité**  
Entretien croisé avec Charles DE CROISSET  
et François-Xavier BIEUVILLE,  
Président et Directeur général de la Fondation du patrimoine





Abbatiale de Beaulieu-sur-Dordogne  
en Corrèze (19).



Le Tavaillon de l'Allier (03).

- 66 • Initiatives en Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
Entretien avec Danielle BELLON,  
Déléguée régionale de la Fondation du patrimoine en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)
  
- 68 • Les collectivités territoriales relèvent le défi**  
Entretien avec Vincent EBLE,  
Sénateur de la Seine-et-Marne
  
- 70 • Un enjeu fort pour les Maires ruraux**  
Entretien avec Vanik BERBERIAN,  
Président de l'association des Maires ruraux de France (AMRF),  
maire de Gargillesse-Dampierre (36)
  
- 72 • Un engagement de la Fondation d'entreprise Total**  
Entretien avec Yves-Louis DARRICARRÈRE,  
Président de la Fondation d'entreprise Total
  
- 74 • Le produit-partage :  
un partenariat mutuellement gagnant**
  
- 76 • Clubs de mécènes : l'union fait la force !**
  
- 80 • Le mécénat, un apport essentiel**  
Entretien avec Robert FOHR,  
chef de la mission du mécénat,  
Ministère de la Culture et de la Communication/DICOM
  
- 82 • Un engouement populaire pour le mécénat**
  
- 84 • Nature, culture, préserver les sites menacés dans le monde**  
Entretien avec Mechthild RÖSSLER,  
Directrice de la division du patrimoine de l'Unesco
  
- 87 • National Trust : l'exemple britannique**
  
- 88 • Fondo Ambiente Italiano : le modèle italien**  
Entretien avec Patrice SIMONNET,  
Responsable de la collecte de fonds privés et des événements nationaux du FAI

## **PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE : CAS PRATIQUES**

- 92 • À Châtel-Guyon : « un projet qui fédère »**  
Entretien avec Frédéric BONNICHON,  
Maire de Châtel-Guyon
  
- 95 • Un exemple de mobilisation sur l'île bretonne d'Hoëdic**  
Entretien avec Christian ALLANIC,  
conseiller municipal en charge du projet,  
président de l'Association de l'Église Notre-Dame-la-Blanche



## **OFFICE DE PRESSE PARLEMENTAIRE - LE JOURNAL DU PARLEMENT**

• **Le Journal du Parlement : Siège :** 59, Avenue Victor Hugo - 75116 PARIS - **Rédaction :** 27, rue Pétiou de Villeneuve - 75011 PARIS - Téléphone : 01 43 79 07 37 - Télécopie : 01 43 79 76 88 - Site internet : [www.lejournalduparlement.fr](http://www.lejournalduparlement.fr) - Commission paritaire : 0909T78321 • **Directeur de la publication :** Alain de TILIÈRE, *Président du Comité Editorial de l'Office de Presse Parlementaire* • **Président du conseil de rédaction :** Claude-Henry LECONTE †, *Président d'honneur des Journalistes Européens* • **Directeur de la rédaction :** Olivier de TILIÈRE, *Délégué Général de l'Office de Presse Parlementaire* • **Rédacteur en chef :** Madi TESTARD • **Directrice artistique :** Colette de TILIÈRE • **Directrice des relations extérieures :** Patricia de FIGUEIRÉDO • **Directrice déléguée :** Pauline WIRTH du VERGER



Abbatiale de Beaulieu-sur-Dordogne en Corrèze (19).

© Eric Sander

**97 • À Malicorne, une belle aventure**

Entretien avec Jean-Jacques VOGT,  
Adjoint au maire de Malicorne

**98 • Précieuse biodiversité**

Entretien avec Sandrine EMERIAU,  
Chargée de mission environnement, mairie du Cellier

**100 • La Ruche, des enjeux artistiques et industriels**

**101 • Autocar d'antan**

Entretien avec Yves de la POEZE,  
délégué au patrimoine des transports de la Fondation du patrimoine

**ELÉMENTS ET PROSPECTIVE**

**102 • Un enjeu politique majeur**

Entretien avec Jean-Michel LENIAUD,  
Directeur de l'École nationale des chartes,  
Président du Conseil scientifique de l'Institut National du patrimoine,  
Directeur d'études à l'École pratique des hautes études



Maison Malicocq dans les Landes (40).

© Yvon Boelle

**DOSSIERS DU JOURNAL DU PARLEMENT**

Dossiers Intercommunalités - Dossiers Territoires et Développement - Dossiers Internationaux -  
Dossiers Études et Prospective - Dossiers Institutionnels - Dossiers Économiques

• Régie Publicitaire : Office de Publications Administratives et Sociales - SA au capital de 1 645 632 € - RCS Paris B 333 953 123 • Président Directeur Général : Jean-Pierre KALFON - BP 306 - 75525 PARIS Cedex 11 - Téléphone : 01 49 77 49 49 - Télécopie : 01 49 77 49 46 • Conception des dossiers : Hervé LE HENAFF • Relations extérieures : Sophie CASSIER • Rédactrice en chef : Sophie SCHNEIDER • Coordination : Margaret LANG • PAO : HCOM - F. YOUNES • Imprimeur : PRINT CORP



N° 8501  
PARIS  
1914

Les anciennes usines Leroy à Saint-Fargeau-Ponthierry en Seine-et-Marne (77).

PAR AUDREY AZOULAY

Ministre de la Culture et de la Communication

**J**e me réjouis de pouvoir célébrer avec vous le vingtième anniversaire de la Fondation du patrimoine, dont l'engagement en faveur du patrimoine ne s'est jamais démenti. Je salue sa réussite, son exigence, sa volonté, et je me félicite du partenariat précieux qui nous lie depuis toutes ces années, en faveur de la protection du patrimoine de proximité.

Les nombreuses conventions qui associent la Fondation aux directions régionales des Affaires culturelles témoignent, en particulier, des efforts constants engagés dans la restauration et la valorisation du patrimoine, en utilisant les ressources du mécénat au plus près des territoires.

Cette attention à la qualité d'un cadre de vie quotidien s'inscrit parfaitement dans le grand projet porté par le Ministère sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine, que j'ai soutenu au Parlement dès mon arrivée.

La culture est le plus beau ciment de notre société, elle en est également un tuteur précieux, dont nous devons mesurer aujourd'hui plus encore l'importance fondamentale.

Ensemble, il nous appartient de faire vivre les idéaux d'une politique culturelle ambitieuse, à l'écoute de nos concitoyens. ■



©MCC Didier Plovy

Audrey Azoulay.



©MCC Thibaut Chapotot

Vincent Berjot.

# PRÉSERVER ET UN PATRIMOINE CONSERVÉ,

Le projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine modifie et améliore l'organisation des espaces protégés, renforce la protection des objets et des immeubles protégés au titre des monuments historiques et prend en compte les exigences d'un classement au titre du patrimoine mondial. Une évolution qui a pour ambition de renforcer, clarifier et légitimer la mise en valeur du patrimoine.

## ENTRETIEN AVEC VINCENT BERJOT

Directeur général des patrimoines au ministère de la Culture et de la Communication

# L

**e projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine a été adopté en première lecture par les députés, le 6 octobre 2015, puis discuté au Sénat en février 2016. Quels sont ses principaux axes en ce qui concerne le patrimoine ?**

L'ambition du projet de loi est de préserver et de protéger toujours mieux notre patrimoine. Pour lutter contre la dispersion et le démembrement des biens mobiliers d'un monument historique, nous créons une servitude de maintien dans les lieux, afin de ne pas reproduire l'exemple de la Villa Cavrois, dont le mobilier a disparu, et qu'il faut désormais racheter peu à peu. De même, à plus grande échelle, le texte institue une catégorie d'ensembles immobiliers, les domaines nationaux, dont la valeur historique est majeure, et qui seront inaliénables. Le texte modifie et améliore l'organisation des espaces protégés. Il fusionne trois catégories d'espaces - les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - pour former une nouvelle et unique catégorie : le Gouvernement a proposé de l'appeler « cité historique », le Sénat préférant quant à lui mettre en avant la notion de « site patrimonial protégé ». La ministre a proposé au Sénat que nous trouvions, au cours de la navette parlementaire, un terme qui apporte satisfaction à tous. Par ailleurs, le projet de loi modifie le régime des abords de monument historique, avec la création, sur proposition de l'architecte des bâtiments de France,

d'un périmètre dit « intelligent », le périmètre automatique actuel des 500 mètres étant en tout état de cause conservé s'il n'y a pas accord sur le périmètre « intelligent ». Je souhaite également citer la reconnaissance, dans le droit français, du patrimoine mondial de l'Unesco, qui ne figurait pas, jusque-là, dans notre code du patrimoine. La loi donne une véritable valeur juridique à ce classement et aux impératifs de protection qui s'y attachent. En écho aux sinistres destructions en cours en Irak et en Syrie, le projet de loi prévoit plusieurs mesures de protection des biens culturels menacés par les conflits : lutte contre le trafic d'œuvres d'art ou possibilité d'offrir, en France, des « refuges » pour les biens provenant de zones de guerre, à la demande des pays concernés. De nombreuses autres mesures pourraient encore être citées, notamment dans le domaine de l'archéologie. La loi permet en effet une meilleure prise en compte de la dimension scientifique de la protection du patrimoine archéologique et reconnaît une place spécifique aux collectivités territoriales dans la politique d'archéologie préventive. Elle clarifie et simplifie le statut des vestiges archéologiques, dont la propriété sera désormais celle de l'Etat qui a la mission de conserver, d'étudier et de valoriser ces découvertes.

### **Que recouvre précisément la nouvelle servitude d'utilité publique « cité historique » ?**

La « cité historique », ou le « site patrimonial protégé » selon le terme retenu à ce stade par les Sénateurs, est le nouvel espace protégé destiné à remplacer les secteurs sauvegardés, les ZPPAUP

# TRANSMETTRE

## MIS EN LUMIÈRE, COMPRIS ET AIMÉ

(zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) et les AVAP (aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine). Ce sont plus de 800 « cités historiques » qui seront ainsi automatiquement créées (105 secteurs sauvegardés, 625 ZPPAUP et 80 AVAP). Cette nouvelle servitude d'utilité publique, qui fonde la légitimité de l'intervention de l'architecte des bâtiments de France dans ces espaces, donnera une énergie nouvelle à la politique des espaces protégés, sans diminuer pour autant le degré de protection ou l'accompagnement de l'Etat auprès des collectivités.

Ce nouvel espace pourra être à l'échelle d'un quartier, d'un ensemble urbain, d'un centre-ville ou de toute échelle jugée appropriée et pourra englober les espaces naturels directement liés au patrimoine urbain protégé. Ce territoire pourra être géré de deux façons : soit par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), tel qu'il existe déjà dans le code de l'urbanisme mais qui, désormais, pourra concerner l'ensemble des 800 espaces protégés là où, jusqu'à présent, il ne pouvait s'appliquer que dans la centaine de secteurs sauvegardés ; soit par un plan de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (PMVAP), spécifiquement conçu dans l'objectif de protéger et préserver le patrimoine et l'architecture de ces espaces.

**Certains voient dans le transfert de ces attributions aux collectivités locales un risque de désengagement de l'Etat et, à terme, une menace pour la protection du patrimoine. Que leur répondez-vous ?**

Il ne s'agit en rien de la fin du rôle de l'Etat, bien au contraire. L'Etat continuera de jouer un rôle majeur vis-à-vis des espaces protégés. C'est l'Etat qui classera les territoires concernés et déterminera leur périmètre. La préparation de la création de ces espaces sera accompagnée par l'Etat et leurs documents d'urbanisme seront établis avec le soutien technique et financier de l'Etat : la loi l'affirme explicitement, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. L'accord de l'Etat sera nécessaire pour l'adoption ou la révision des plans de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (PMVAP) comme pour celles du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). L'Etat a, par ailleurs, choisi de renforcer le rôle de la commission nationale et des commissions régionales sur ces questions et

a souhaité que les associations de défense du patrimoine y occupent une place reconnue. Le défi qui nous attend collectivement, et qui transcende les questions sémantiques et le débat de la place respective de l'Etat et des collectivités territoriales, est de mettre le patrimoine au cœur de l'enjeu du développement de ces territoires, pour éviter que nombre de ces quartiers ne soient laissés aux marges du développement économique et social, en croisant, dans ces espaces, la politique patrimoniale et les autres politiques publiques, qu'elles concernent le logement, la requalification des espaces publics, ou encore le commerce par exemple.

**Dans quelle mesure la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine s'inscrit-elle dans la continuité des engagements du ministère de la Culture et de la Communication ?**

Cette loi est une nouvelle étape très importante dans la politique en faveur des espaces protégés, qui fait de notre pays un exemple exceptionnel en la matière. Elle renforce, clarifie et légitime la protection et la mise en valeur du patrimoine. Ce patrimoine qui nous a été transmis, nous devons à notre tour le protéger, le restaurer et le faire vivre pour le transmettre ensuite aux générations futures. La définition des domaines nationaux, la reconnaissance du patrimoine mondial de l'Unesco, la préservation des ensembles mobiliers manquaient dans notre droit du patrimoine. Et en faisant évoluer le régime des espaces protégés, nous apportons plus de compréhension de ces politiques pour nos concitoyens et nous mettons en lumière le patrimoine. C'est un des objectifs du ministère de la Culture : faire connaître, faire découvrir la richesse de notre patrimoine, avec l'aide de tous les acteurs qui y contribuent, au premier rang desquels figure la Fondation du patrimoine, dont le rôle est irremplaçable dans la préservation de cet atout exceptionnel de notre pays. ■

Sébastien Jude, un tailleur de pierre, nommé Meilleur ouvrier de France en Indre-et-Loire (37).



# « LE PATRIMOINE

Rapports d'information et initiatives législatives sur la protection et la valorisation du patrimoine attestent de l'intérêt du Sénat pour ces questions. Son président analyse les enjeux de l'implication des citoyens pour sauvegarder cette mémoire collective qui transcende les identités et les réflexes communautaires.



Gérard Larcher.

## ENTRETIEN AVEC GÉRARD LARCHER

Président du Sénat

# L

**es questions liées au patrimoine soulèvent-elles une attention particulière de l'institution sénatoriale que vous présidez ?**

Le Sénat est engagé depuis de nombreuses années dans une réflexion sur les questions de protection et de valorisation du patrimoine, à travers la publication de nombreux rapports d'information et plusieurs initiatives législatives. Le patrimoine, c'est d'abord, pour nombre de nos concitoyens, une histoire de territoire. À l'occasion du vingtième anniversaire de la Fondation du patrimoine, je voudrais souligner l'attention particulière qu'a toujours accordée la Haute Assemblée, en tant que représentante des collectivités territoriales, à ce petit patrimoine bâti,

très souvent rural, que sont les lavoirs, les chapelles, les moulins, les halles, les maisons, qui jalonnent les paysages de notre pays. Ils sont l'âme et l'identité de nos villes et de nos villages.

Toutefois, la notion même de patrimoine évolue ; il est désormais entré dans l'ère du numérique. Sur ces questions, le Sénat est aux avant-postes, non seulement par ses travaux, mais aussi de façon très concrète. Je citerai, à titre d'exemple, la numérisation des collections des débats et travaux du Sénat, qui met ainsi à la disposition du public cet exceptionnel patrimoine écrit témoignant de la vie parlementaire française.

Musée du Luxembourg : l'inauguration de l'exposition « Fragonard amoureux, galant et libertin » avec Jean-Paul Cluzel, Président de la RMN-Grand Paris.



**Pouvez-vous nous préciser quels sont, selon vous, les enjeux et les conséquences de la décentralisation des monuments, biens immobiliers et sites classés ?**

Les collectivités territoriales ont depuis trente ans massivement investi le domaine de la culture et de la protection du patrimoine. Toutefois, la décentralisation en matière de protection et de gestion du patrimoine a été conduite très progressivement, l'État ayant souhaité conserver ses prérogatives dans la logique de la loi de 1913 sur les monuments historiques.

Les maires sont souvent en première ligne sur ces enjeux de gestion du

# FRANÇAIS

EST AUSSI UN HÉRITAGE EN PARTAGE... »



Les visiteurs, dans la salle des Conférences, pendant les Journées européennes du patrimoine.

patrimoine. Plus de 43 % des monuments historiques inscrits ou classés appartient aux seules communes, et 73 % des dépenses culturelles des communes concernent l'entretien du patrimoine.

Un rapport, en 2010, de notre collègue Albéric de Montgolfier, estimait la participation des collectivités en faveur du seul patrimoine monumental à 300 millions d'euros par an. Les collectivités, et en particulier les communes, ont en effet compris le bénéfice qu'elles pouvaient tirer de cet engagement en termes d'attractivité économique, culturelle et touristique. Je le constate régulièrement au cours de mes nombreux déplacements dans les territoires.

Cependant, nous ne devons pas nous masquer les difficultés financières auxquelles sont confrontées

aujourd'hui ces collectivités, qui obligeront nombre d'entre elles à faire des choix, notamment en termes de préservation du patrimoine, pour faire face à la baisse massive des dotations, imposée par l'État.

## **Quelles sont les stratégies qui vous paraissent les mieux adaptées pour financer la restauration et la valorisation du patrimoine ?**

Il nous faut aujourd'hui encourager les dispositifs qui concourent au financement de la protection et de la restauration du patrimoine par d'autres acteurs que l'État ou les collectivités territoriales. La politique de mécénat doit être encouragée. Elle est un outil essentiel au service de la préservation du patrimoine au moment où la recherche de nouvelles sources de financement s'avère indispensable au regard de l'état des finances publiques.

## **Le patrimoine est, par nature, collectif : comment mobiliser les citoyens pour en faire ses gardiens vigilants ?**

Les citoyens sont aujourd'hui de plus en plus actifs et présents pour se mobiliser en faveur du patrimoine. Cette mobilisation est révélatrice de cette prise de conscience qui est née dans les années 70. J'en veux pour preuve la forte implication des habitants et des élus locaux pour sauvegarder le patrimoine de proximité, notamment par le biais de souscriptions, comme je l'ai récemment constaté lors d'un déplacement dans le Calvados, à Saint-Hymer, ou pour faire reconnaître les savoir-faire et traditions locales en œuvrant pour leur inscription au patrimoine immatériel de l'humanité.

## **Dans quelle mesure cette appropriation et ce partage du patrimoine par tous les Français peut-il constituer un rempart efficace face au repli communautaire ?**

L'engouement de nos concitoyens en faveur du patrimoine ne s'est jamais démenti, comme en témoignent, tous les ans, les nombreux visiteurs qui se pressent aux portes des monuments, du Palais du Luxembourg - près de 20 000 visiteurs accueillis au Sénat en 2015 - lors des Journées européennes du patrimoine.

Ils ont aujourd'hui besoin de repères. Ces repères se construisent dans le sentiment d'attachement à une nation, d'appartenance à un territoire et de référence à une histoire. Le patrimoine raconte d'abord une histoire commune, faite de passions, d'ambitions, de controverses, qui a façonné le paysage de la France d'aujourd'hui. Il est la marque de l'histoire des

hommes, de leurs espérances, de leurs croyances. Il est le lien qui unit les femmes et les hommes d'aujourd'hui à ceux d'hier et aux générations futures. Pour reprendre le titre de mon rapport remis au Président de la République, en avril dernier, sur l'engagement républicain, le patrimoine français est aussi un héritage en partage. Comme je le faisais remarquer lors de mon déplacement à Beyrouth, ce n'est pas un hasard si les terroristes détruisent le patrimoine et broient les hommes. Ils s'attaquent à cette mémoire collective qui transcende les identités et les réflexes communautaires.

## **Et pour conclure ?**

L'actualité de ces prochains mois au Sénat sera marquée du sceau du patrimoine. En effet, au cours du premier semestre 2016, le Sénat examinera le projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, déjà adopté par l'Assemblée nationale. Il ne manquera pas de répondre aux inquiétudes et aux préoccupations de l'ensemble des acteurs du patrimoine.

La Haute Assemblée rendra aussi un hommage appuyé à la Fondation du patrimoine, à laquelle elle est particulièrement attachée, puisqu'un de nos anciens collègues auquel je voudrais rendre hommage, Jean-Paul Hugot, a beaucoup œuvré pour que cette belle idée connaisse une concrétisation, mais aussi à tous ceux qui, par leur savoir-faire, œuvrent pour la restauration et la protection de ce patrimoine non protégé dans le cadre d'une exposition photographique qui se déroulera de septembre 2016 à janvier 2017 sur les grilles du Jardin du Luxembourg. ■

Les Journées européennes du patrimoine.  
Gérard Larcher dans la bibliothèque du Sénat avec des visiteurs.







Jean-Jacques Aillagon.

## LOI DE 2003 : UNE ÉTAPE CLÉ POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE

Artisan de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, Jean-Jacques Aillagon revient sur les enjeux de cette réforme qui a permis d'inciter les entreprises et les particuliers à la pratique du mécénat et d'enrichir les collections nationales.

### ENTRETIEN AVEC JEAN-JACQUES AILLAGON

ancien Ministre de la Culture

# S

**i, en France, le développement du mécénat et des fondations date du début des années 60, sous l'impulsion d'André Malraux, de grandes avancées ont ensuite été réalisées, en particulier par la loi votée le 1<sup>er</sup> août 2003. Pouvons-nous revenir sur les enjeux et les conséquences de cette réforme en ce qui concerne la préservation et la valorisation du patrimoine ?**

À l'occasion du dixième anniversaire de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003, nombreux sont ceux qui ont souligné à quel point elle avait marqué une étape décisive dans le développement du mécénat en France. Il va de soi que je suis heureux d'avoir été à l'initiative de ce projet auquel le Parlement a donné force de loi. Ce texte avait techniquement un double objectif. Tout d'abord, sécuriser juridiquement le mécénat des entreprises, même quand celui-ci n'avait aucun rapport avec leur objet social.

Par ailleurs, inciter à la pratique du mécénat, tant celui des particuliers que celui des entreprises par un dispositif de réduction d'impôts extrêmement incitatif.

Par ailleurs, s'agissant du patrimoine, j'ai tenu à ce que la loi étende la notion de Trésor national dont « la loi musée » de 2002 limitait l'application aux seules œuvres majeures menacées d'une exportation hors du territoire national. La loi de 2003, étendant ce concept à toute œuvre déclarée avoir un intérêt patrimonial majeur, qu'elle se trouve sur le marché français ou sur le marché étranger, a permis d'enrichir les collections nationales de façon spectaculaire, la réduction d'impôts dont bénéficient les entreprises étant extrêmement consistante



puisqu'elle s'élève à 90 % des sommes engagées. J'ajoute qu'en faisant voter cette loi, je savais très bien qu'un large usage en serait fait par les très nombreuses entités qui se préoccupent de la restauration du patrimoine monumental et artistique, que ces entités soient publiques ou privées. Je pense plus particulièrement à la Fondation du patrimoine dont j'avais également souhaité qu'elle devienne bénéficiaire d'une partie des successions en déshérence, ce qui lui assure depuis une décennie une ressource appréciable.

La loi n°2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations dite « Loi Aillagon » a institué un dispositif fiscal pour développer en France le mécénat des entreprises et des particuliers dont les caractéristiques sont les suivantes :

- en faveur des entreprises : réduction d'impôt sur les bénéfices égale à 60 % du montant du don à un organisme ou une œuvre d'intérêt général dans la limite de versements annuels de 0,5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise.
- en faveur des particuliers : réduction d'impôt sur le revenu au taux de 66 % du montant du don à un organisme ou une œuvre d'intérêt général dans la limite de 20 % du revenu imposable du donateur.

### **Comment définissez-vous la notion de patrimoine ? Constitue-t-il à vos yeux le fondement de l'identité collective ?**

Le patrimoine c'est le socle. C'est l'ensemble des biens, matériels et immatériels, insignes parce qu'ils ont une qualité artistique exceptionnelle ou modeste, très anciens ou plus récents, que nous avons reçus en dépôt et en héritage de ceux qui nous ont précédés.

Cette notion de patrimoine n'a cessé, on le sait, de se diversifier et de s'enrichir, s'étendant par exemple aux objets de la vie quotidienne - l'ancien musée des Arts et Traditions populaires en atteste - ou encore et très heureusement, à l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle.

Aurait-on imaginé, il y a un quart de siècle, que la Ville du Havre issue de la Reconstruction, soit inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco ? Il est vrai que le patrimoine ou plutôt les patrimoines, sont pour une société un facteur d'identification et donc de cohérence. Quand un patrimoine n'est plus reconnu, n'est plus protégé,

### **Dans quelle mesure le patrimoine est-il un accélérateur de la décentralisation ?**

Le patrimoine monumental, pour ne parler que de celui-là est par nature décentralisé puisqu'il constelle l'ensemble du territoire de notre pays. Décentraliser des actions en sa faveur, c'est faire le pari que ceux qui sont proches d'un monument auront encore plus de raisons de bien s'en occuper que ceux qui en sont éloignés. C'est pourquoi, comme Ministre de la Culture, j'ai souhaité, après avoir recueilli l'avis d'une commission présidée par René Rémond, favoriser la remise de certains monuments nationaux à des collectivités locales capables de mettre en œuvre en leur faveur des initiatives utiles. Je constate que l'expérience a souvent été concluante, par exemple au château de Chaumont-sur-Loire pris en charge par la Région Centre ou encore au Haut-Koenigsbourg, désormais sous la responsabilité du Département du Bas-Rhin. Cela dit, il y a une vraie urgence à permettre à des collectivités dépourvues de moyens, je pense aux petites communes, d'assumer un patrimoine historique qui parfois excède leurs capacités à le faire correctement. En tout cas, il n'y a pas de politique nationale du patrimoine sans une réflexion sérieuse sur l'articulation de l'action de l'État avec celle des autres acteurs, publics et privés, de l'ensemble du territoire.

### **S'agit-il pour vous d'un facteur important de cohésion sociale ?**

Bien évidemment, surtout dans une société qui est moins homogène qu'en d'autres temps parce que les individus qui la composent sont issus d'horizons culturels très divers. Cette diversité n'est d'ailleurs pas qu'une pesanteur. Bien traitée, elle doit devenir une richesse et à son tour contribuer à l'enrichissement du patrimoine partagé.

### **Et pour conclure ?**

Que vous dire sinon que toutes les initiatives prises pour connaître le patrimoine, le recenser, l'étudier, le conserver, le mettre en valeur, le partager sont bienvenues. Elles constituent le socle des politiques culturelles de l'État et des autres collectivités publiques. Elles doivent être l'affaire de tous les citoyens, à travers notamment l'action des nombreuses associations patrimoniales ou encore à travers celles de fondations comme la Fondation du patrimoine qui est exemplaire. ■

n'est plus estimé, n'est plus compris par la société qui l'entoure, il devient un objet mort, un objet inerte. De son côté, cette société s'appauvrit par l'interruption d'une relation fluide, aisée et bienveillante avec ce patrimoine. Cela signifie que toute politique de conservation du patrimoine doit être accompagnée et soutenue par une politique de partage de la connaissance et même de la reconnaissance de ce patrimoine. Les Journées du patrimoine, c'est bien, mais il faudrait que toutes les journées soient des journées du patrimoine...

Le château de Chaumont-sur-Loire (41).





# D ES ENJEUX VARIÉS



Halle de Bracieux dans le Loir-et-Cher (42).



Monument aux morts de Larochemillay dans la Nièvre (58).

# LES LIEUX DE MÉMOIRE, ÉLÉMENTS SYMBOLIQUES D'UNE COMMUNAUTÉ

Se référant à l'histoire collective, le concept de « lieu de mémoire » englobe à la fois des objets matériels et concrets, éventuellement géographiquement situés et des objets plus abstraits et construits intellectuellement.



Pierre Nora.

## ENTRETIEN AVEC PIERRE NORA

historien, académicien

### **P**ouvez-vous nous donner une définition du concept de « lieu de mémoire » ?

Je ne puis que vous renvoyer à la définition que j'avais donnée pour le Grand Robert en 1984 : *« Unité significative, d'ordre matériel ou idéal, dont la volonté des hommes ou le travail du temps a fait un élément symbolique d'une quelconque communauté »*.

### **Peut-on en faire l'inventaire ?**

Évidemment non. La notion de « lieu de mémoire » est un instrument d'investigation, une catégorie d'intelligibilité. Sa vertu est de permettre de revisiter avec un autre regard des objets, des sujets et des lieux que leur fréquentation a rendus familiers ou que l'histoire a rendus classiques.

On ne peut pas plus en faire un inventaire que de la notion d'« événement ». Tout dépend comment cette notion est traitée. Tout peut être ou devenir lieu de mémoire mais tout dépend du traitement.

### **Dans quelle mesure et pour quelles raisons ces « lieux de mémoire » sont-ils aujourd'hui constitutifs de l'identité nationale française ?**

Ils agissent comme des buttes-témoin. Nous vivons une époque où ces « lieux », ces objets familiers et qui appartenaient à notre mémoire collective s'éteignent. Le lieu de mémoire suppose un reste d'identification vécue à ces symboles à demi effacés. Ils vivent entre la mémoire et l'histoire.

**« Dès qu'il y a traces, distances, médiation, on n'est plus dans la mémoire vraie, mais dans l'histoire... » avez-vous affirmé**

### **dans Les lieux de mémoire. Pouvez-vous développer votre pensée et nous préciser quel est pour vous le rôle de l'historien ?**

On a longtemps vécu sur l'idée que l'histoire était la mémoire des choses. Vouloir fonder une histoire de la mémoire supposait de souligner énergiquement la différence des deux registres et de montrer que loin d'être synonymes, ces deux mots renvoyaient à des activités très différentes. La mémoire vraie, celle dont par exemple les sociétés archaïques ont représenté le modèle, consiste à reconduire éternellement l'héritage. L'histoire est au contraire une reconstitution intellectuelle ou savante, toujours problématique et toujours incomplète de ce qui n'est plus. La mémoire est un lien avec le passé vécu au présent, elle est affective, magique, s'accommode seulement des détails qui la confortent. Elle est sensible à tous les transferts, écrans, censures ou projections. L'histoire est une opération intellectuelle qui appelle documentation, analyse et discours critique.

### **Et pour conclure ?**

L'étude des lieux de mémoire relève d'une histoire de type symbolique. Ils appartiennent aux deux registres : celui de l'histoire et celui de la mémoire qui s'entremêlent d'une manière qu'il appartient à l'historien de distinguer. Ils correspondent à une époque où le statut même de l'historien est en train de changer.

C'était autrefois un passeur, l'homme par lequel le passé parlait au présent pour la préparation de l'avenir. L'historien tend à avoir aujourd'hui un rôle d'intermédiaire ; entre la demande sociale et le patient travail de recherche. Il est celui qui fait le tri et qui doit dire ce que le passé permet et ce qu'il ne permet pas. ■



François Jeanneau.

## DES MONUMENTS HISTORIQUES AU PATRIMOINE LOCAL

Architecte en chef des Monuments historiques, François Jeanneau est chargé de la restauration de monuments prestigieux, tel le Mont-Saint-Michel...

Son engagement pour la sauvegarde du patrimoine – de toute nature – l’a conduit à faire partie de « Mécènes d’aujourd’hui », le club de financement du Maine-et-Loire de la Fondation du patrimoine...

### ENTRETIEN AVEC FRANÇOIS JEANNEAU

Architecte en chef des Monuments historiques

# E

**n préambule, pouvez-vous esquisser une présentation des missions d’un architecte en chef des Monuments historiques et nous expliquer comment celles-ci ont évolué depuis la création de cette charge ?**

La fonction d’architecte en chef des Monuments historiques a été créée par Prosper Mérimée, qui fut, à partir de 1834, inspecteur général des Monuments historiques. Le premier concours d’architecte en chef a été organisé en 1893 : dès l’origine, ces fonctionnaires sont chargés de conseiller l’État sur la restauration des édifices classés Monuments historiques (mais pas sur les bâtiments seulement inscrits), d’établir les études et de suivre les travaux. Il faut préciser que l’architecte en chef a un statut particulier : il exerce à titre libéral, tout en étant fonctionnaire de l’État.

La loi du 31 décembre 1913 a ensuite permis le classement des biens immobiliers, qu’ils soient publics ou privés, dont la conservation présentait un intérêt public du point de vue de l’art et de l’histoire. Avec cette loi, l’État s’est doté d’un outil précieux pour assurer la sauvegarde du patrimoine bâti. Il peut cofinancer les travaux nécessaires à sa restauration.

Autre étape importante dans l’évolution de la législation : la réforme de la réglementation concernant le patrimoine en 2009 : jusque-là, l’État était généralement maître d’ouvrage des édifices classés, que ceux-ci lui appartiennent ou non. Il se substituait donc aux propriétaires. Depuis cette date, c’est l’inverse : chaque propriétaire d’un édifice classé - qu’il s’agisse d’une personne privée, d’une commune, d’un département ou de l’État - est maître d’ouvrage naturel. Le second volet de la loi de 2009 concerne la maîtrise d’œuvre : les architectes en chef

des Monuments historiques ne sont plus les seuls pouvant travailler sur un édifice classé. Ils sont mis en concurrence avec des architectes du patrimoine, diplômés de l’École de Chaillot et qui ont au moins dix ans d’expérience. Ces derniers peuvent donc répondre aux mêmes appels d’offres, à l’exception des édifices appartenant à l’État, pour lesquels ces derniers restent les seuls habilités à intervenir.

Aujourd’hui, nous sommes 32 architectes en chef chargés de la surveillance des édifices protégés, classés ou inscrits et des études et travaux des édifices classés Monuments historiques appartenant à l’État au sein d’une circonscription. La nouvelle



Mont-Saint-Michel - La Manche (50).



La restauration de la charpente du chœur de l'église de Jarzé en Maine-et-Loire (49).

organisation territoriale, avec la fusion des régions, va permettre de reconcentrer les services dans les 13 capitales de région qui comprendront chacune une Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) avec un directeur régional et sous sa responsabilité, un directeur de pôle qui aura en charge le patrimoine (Monuments historiques, archéologie, archives, musées). Cela n'a pas, en principe, d'incidence sur les charges des architectes en chef des Monuments historiques.

**Au cours de votre carrière, vous avez été chargé de la restauration du Mont-Saint-Michel, le monument français (de province) le plus visité. Pourriez-vous nous en dire plus sur cette mission ?**

Effectivement, depuis 1987, date à laquelle j'ai passé le concours, j'ai été successivement en charge de la Vendée, des Hauts-de-Seine, puis aujourd'hui de la Vienne, des Deux-Sèvres et de l'Indre, du Mont-Saint-Michel (en 2001), des Archives nationales à Paris (en 2009) et enfin du Centre national des Arts et Métiers (en 2015)... Le Mont-Saint-Michel est classé monument historique appartenant à l'État, depuis 1862. Notre travail est d'entretenir et de conserver cet édifice, afin qu'il soit visitable en toute sécurité et qu'il présente un intérêt pour le public. L'État y assure des travaux réguliers pour que le rayonnement du site perdure. Précisons cependant que le rétablissement de son caractère maritime n'a pas été géré par le ministère de la Culture mais par un établissement public. Notre zone d'intervention se situe à l'intérieur des remparts.

Depuis 2001, je m'occupe des études et des travaux de restauration effectués sur les parties classées : l'abbaye, les remparts et les différentes propriétés de l'État. Un travail de longue haleine mais passionnant ! Il s'agit d'un site d'une richesse exceptionnelle, que l'on ne cesse de découvrir, et c'est pour moi une grande fierté que d'avoir à m'en occuper. Ce monument s'inscrit dans son environnement, ce qui a des incidences climatiques, météorologiques et géologiques, et on trouve toutes les explications de sa construction dans ces données...

Pour ne prendre que quelques exemples : les tremblements de terre, la foudre et les incendies ont causé à maintes reprises des désordres dans

l'abbaye qui a fait l'objet de travaux de réparation et quelquefois de reconstruction selon des techniques de protection adaptées.

**Vous êtes membre de «Mécènes d'aujourd'hui», le club de financement du Maine-et-Loire de la Fondation du patrimoine. Comment se traduit cette coopération et que représente-t-elle pour vous ?**

Lorsque la Fondation du patrimoine nous a proposé de faire partie du club de mécènes du Maine-et-Loire, nous avons, mon épouse (qui est mon associée au sein de notre agence Architrav) et moi-même, tout de suite accepté. En effet, nous travaillons dans le domaine du patrimoine depuis des années et il est logique que nous participions à ce type d'initiative. Nous avons beaucoup à donner et à recevoir... En tant que spécialistes, nous apportons nos connaissances et compétences en matière de restauration et nos avis sur la nature des projets. Les opérations à financer sont en effet soumises par le délégué de la Fondation du patrimoine du Maine-et-Loire, François-Xavier Gourdon, au vote d'une quinzaine de membres ayant des professions très variées. Nous avons sélectionné des projets très diversifiés, mais toujours emblématiques, qui vont de la restauration d'un avion des années 30, en passant par celle d'un tableau, d'un lavoir... à celle d'un épi de faîtage en plomb doré du château de Saumur. Entre autres critères, nous sommes très vigilants sur la qualité des matériaux utilisés et sur leur mise en œuvre : nous privilégions toujours les matériaux proches de ceux d'origine et les techniques traditionnelles. Il est de plus en plus difficile de trouver aujourd'hui les mêmes matériaux (ardoises, pierres...) car la plupart des carrières françaises ont malheureusement été fermées, par manque de rentabilité. Il nous faut donc aller chercher ces matières premières à l'étranger. Nous le déplorons fortement tout en tentant de maintenir des approvisionnements locaux.

Pour conclure, je dirais que ma profession m'oriente vers des édifices prestigieux, mais que mon appartenance au club de mécènes me conduit à m'intéresser à un patrimoine tout aussi exceptionnel bien que beaucoup moins connu : nous souhaitons ainsi contribuer à le sauvegarder car il constitue un élément fondamental de l'identité de nos régions. ■



Alexandre Gady.

## « LE PATRIMOINE N'EST PAS UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT... »

Depuis 1901, la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France intervient pour sauvegarder le patrimoine naturel et bâti sur l'ensemble du territoire. Force de propositions et de conseils, la SPPEF rappelle son attachement au respect de la loi et à la défense de l'intérêt général.

### ENTRETIEN AVEC ALEXANDRE GADY

universitaire, historien de l'architecture, président de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF)

## Pouvons-nous revenir sur les dates marquantes de l'histoire de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF) ?

Notre Société est sur le front du patrimoine depuis 114 ans : elle a en effet été créée à l'automne 1901, au lendemain du vote de la loi sur les associations, sous la présidence de Sully-Prudhomme, premier prix Nobel de littérature. C'est aussi l'année de notre première victoire, avec le sauvetage des sources du Lison dans le Doubs, un site aujourd'hui classé.

La SPPEF a, dès l'origine, porté plusieurs textes de loi : pour la défense des paysages (Loi Beauquier, 1906, ancêtre de la loi actuelle de 1930 sur les sites), contre l'affichage publicitaire abusif (1910) et, après

avoir sauvé plusieurs sites majeurs durant l'Entre-Deux-Guerres, a été reconnue d'utilité publique en 1936. Elle a également été un acteur majeur lors du vote de la loi Malraux en 1962, et a bataillé pour sauver le quartier des Halles. Cela explique que notre attachement aux sites et aux monuments s'étende au « patrimoine législatif » qui les protège depuis 1913. Paraphrasant Beaumarchais, la SPPEF pourrait soutenir que le droit du patrimoine ne s'use que quand on ne s'en sert pas...

### Quelles sont aujourd'hui ses principales missions et de quelle façon intervient-elle ?

La SPPEF se donne deux missions : la sauvegarde du patrimoine bâti et naturel de la France, aux côtés des pouvoirs publics, qui ont besoin d'expertises indépendantes, d'alertes... et parfois de critiques pour bien faire leur travail ; la recherche d'une bonne gestion des lois et des règlements pour défendre le patrimoine. Force démocratique de propositions et de conseils, elle intervient auprès des élus et des médias, diffuse des informations sur son site internet ([sppef.fr](http://sppef.fr)) et publie une revue annuelle de réflexions et de débats, *Sites & Monuments*, enfin participe aux commissions départementales des Sites, aux commissions régionales du Patrimoine, enfin siège au niveau national tant à la commission nationale des

Le palmarium et la fontaine décorée par Jules Dalou. Les grandes serres d'Auteuil (75016).



Monuments historiques qu'à la commission supérieure des Sites.

Dans certains dossiers difficiles et d'intérêt majeur, lorsque le conflit est inévitable, la SPPEF, agréée au titre de l'environnement depuis 1978, est amenée à déposer des recours devant la justice administrative. Délicate et complexe, cette démarche se révèle néanmoins souvent efficace pour empêcher des dénaturations, fixer une jurisprudence ou faire naître un débat. Grâce à de nombreux dons affectés, cette politique par nature coûteuse est même en expansion depuis 2011 ; il faut rappeler ici, contrairement à un discours largement répandu, l'importance du principe recours dans notre système démocratique ; il n'y a pas de recours en Corée du Nord...

Le respect de la loi par tous – même les puissants du moment – est un point fondamental pour la SPPEF, dans un contexte où la société connaît une crise de défiance sans précédent envers les élites et les élus. Même s'ils demeurent rares, les cas où l'on adapte la loi, on s'arrange avec les autorisations... existent et tendent à déchirer le contrat social.

### **Comment concilier expansion économique, développement durable et protection du patrimoine ?**

Pour nous, la question ne se pose pas en ces termes ! Le patrimoine bâti comme le patrimoine naturel sont en effet au sens propre « durables » : il faut donc les étudier, les comprendre et les protéger pour notre développement, et non les penser comme une contrainte plus ou moins acceptée. Le patrimoine bâti n'échappe certes pas à la dérive normative de l'époque : qu'on l'oppose aujourd'hui à l'écologie est ainsi un échec pour nous. Pourtant, comme le rappelle le ministère de l'Écologie dans l'une de ses circulaires de 2013, le bâti antérieur à 1948 a des performances thermiques égales à celles des édifices construits après les années 90... Et que dire des millions de mètres carrés vides dans les centres anciens des villes et villages, réserve patrimoniale et immobilière qui résonne curieusement avec la crise du logement : dans le cadre d'une ambitieuse politique d'aménagement du territoire, il est urgent de faire revivre ce patrimoine souvent remarquable. Une meilleure égalité des Français face à la qualité de vie et de l'environnement est ici en jeu.

Le patrimoine est également une manne financière importante, grâce au tourisme et à l'attractivité de notre pays (un atout non délocalisable...) ; la beauté est un bien nécessaire à l'homme. Enfin, détruire est souvent un calcul rentable à très court terme,



rarement un investissement durable. Souvenons-nous des Halles de Paris, qu'on vient de refaire pour la seconde fois en trente ans !

### **À quels dossiers serez-vous le plus attentif dans les mois à venir ?**

En premier lieu, à la loi CAP, en cours d'examen au Sénat, et qui, à côté d'avancées intéressantes, contient des dispositifs dangereux pour le patrimoine, notamment les sites urbains. On doit l'améliorer sous peine de rencontrer bientôt de graves déconvenues. Nous sommes également préoccupés par le développement anarchique de l'éolien.

Enfin, les ventes de France Domaine nous inquiètent également : au milieu de nombreux biens sans intérêt, et dont le principe de revente est bon, on trouve des édifices majeurs de l'histoire collective, dont des édifices royaux, devenus nationaux (pavillons de la Muette et du Butard, surintendance des Bâtiments du Roi et partie du parc de Versailles, projets à Compiègne...). Il y a là une perte de sens de l'État. La Cour des comptes a d'ailleurs souligné que le produit de ces ventes allait trop peu à la réduction de la dette nationale. Inefficace et nuisible, donc.

Un cas plus concret, mais d'une portée pédagogique nationale, est évidemment le dossier de l'extension du stade de Roland-Garros dans le jardin classé des serres d'Auteuil, au bois de Boulogne. Alors même qu'il existe un contre-projet validé par le ministère de l'Écologie, que nous avons porté au côté d'autres associations nationales et locales, alors qu'une pétition a recueilli plus de 80 000 signatures, rien n'y fait.

Dans une ville si pauvre en espaces verts et alors que se dessine le Grand Paris, dégrader un lieu aussi beau en refusant une extension ambitieuse hors Paris intra-muros est un signal malheureux envoyé à tous les décideurs à courte vue. Il y a toujours une bonne raison de dénaturer les espaces protégés : la SPPEF croit que le patrimoine n'est pas une variable d'ajustement, mais un élément fondamental du vivre-ensemble et de notre identité. ■

Réhabilitation de l'ancienne usine Leroy en pôle de santé à Livarot (14). Projet lauréat du 26<sup>e</sup> concours de sauvegarde du patrimoine organisé par la SPPEF et doté par la Fondation du patrimoine.





Lavoir d'Amécourt dans l'Eure (27).



Philippe Lacroix.

## « JE VEUX FAIRE D'ORADOUR-SUR-GLANE UNE VILLE DE PAIX ! »

Les ruines du village martyr d'Oradour-sur-Glane, près de Limoges – témoins du massacre de 642 personnes – ont été conservées en l'état depuis 1944. Avec son Centre de la mémoire, cette commune est devenue un lieu de pèlerinage historique qui attire des visiteurs du monde entier.

### ENTRETIEN AVEC PHILIPPE LACROIX

Maire d'Oradour-sur-Glane, Vice-président de la Communauté de communes Vienne-Glane

# A

#### **Oradour-sur-Glane, le temps semble s'être arrêté sur la tragédie survenue le 10 juin 1944. Pourquoi les ruines du village martyr ont-elles été conservées telles quelles ?**

Le 10 juin 1944, pas moins de 642 personnes, hommes, femmes et enfants, ont péri à Oradour-sur-Glane, assassinées par la division SS Das Reich. Le village a été encerclé, les habitants rassemblés sur le champ de foire, puis séparés par groupes, avant que les hommes soient abattus ou brûlés vifs dans les granges, remises et garages et les femmes, ainsi que les enfants dans l'église. Une seule femme a pu s'échapper et six hommes se sont enfuis, dont un a été repris et tué. Certains, qui ne s'étaient pas rendus au rassemblement ordonné par les SS, se sont cachés. La commune comptait environ 1300 habitants au moment du massacre, mais d'autres personnes, qui se trouvaient sur les lieux ce jour-là, ont également perdu la vie : certaines victimes venaient de Limoges, d'autres encore, de beaucoup plus loin (Corse, Lorraine, Alsace, etc.) ; par ailleurs

beaucoup d'enfants des hameaux alentour étaient scolarisés dans cette bourgade ; enfin, sur leur route, les soldats de la division SS Das Reich ont contraint plusieurs familles qui étaient sorties devant leur maison à les suivre jusqu'à leur destination finale.

En mars 1945, le général de Gaulle a visité les lieux et signé le livre d'or. Il a alors pris la décision de conserver « dans le meilleur état de destruction possible » les ruines du village martyr, qualifiées par un ministre de « symbole des malheurs de la patrie » et d'en faire la propriété de l'État. Il a également annoncé la construction d'un nouveau bourg à proximité de l'ancien.

#### **D'où viennent vos visiteurs ?**

Entre 280 000 et 300 000 personnes viennent ici chaque année, ce chiffre variant en fonction des événements de commémoration qui, lorsqu'ils sont médiatisés, renforcent l'intérêt du public. Je prendrai pour exemple la venue des présidents François Hollande et Joachim Gauck, le 4 septembre 2013 : de nombreux « touristes de la mémoire » se sont rendus sur les lieux à cette occasion. Il en a été de même, l'année dernière, pour le 70<sup>e</sup> anniversaire du drame, qui s'est déroulé en présence du Premier ministre. La plupart de nos visiteurs sont Français mais nous accueillons aussi des étrangers : des Anglais, des Espagnols, des Italiens, quelques Américains et enfin de plus en plus d'Allemands, surtout depuis la visite il y a deux ans du président Gauck qui a scellé la réconciliation d'Oradour-sur-Glane avec l'Allemagne et a rappelé à tous le danger des amalgames... Je me rends d'ailleurs dans ce pays régulièrement, notre ville et celle de Dachau ayant établi des liens, notamment sportifs. J'étais présent cette année lors

Voiture du docteur Desourteaux.



## LA FONDATION DU PATRIMOINE ET LE MÉCÉNAT POPULAIRE

Outil emblématique de la Fondation du patrimoine, le mécénat populaire lui permet de collecter des fonds au profit d'opérations de restauration et de valorisation portées par des collectivités locales ou des associations. C'est le cas pour les fresques de l'église neuve d'Oradour-sur-Glane qui ont mobilisé la générosité publique à hauteur de 50 000 euros, auxquels se sont ajoutés 40 000 euros abondés par la délégation régionale.

dans la mesure où il explique la montée du nazisme, la prise du pouvoir par Hitler, ainsi que les exactions commises par ce régime dans plusieurs pays. Une partie importante de cet espace est bien sûr consacrée à notre commune. Un documentaire d'une dizaine de minutes, relatant les conditions dans lesquelles s'est déroulé le massacre, peut être visionné. Une exposition temporaire est organisée chaque année. En 2014, il s'agissait d'« Oradour, Visages », événement conçu en collaboration avec l'Association nationale des familles des martyrs d'Oradour-sur-Glane, qui montrait au public des photos des victimes.

### **Vous avez été élu maire d'Oradour-sur-Glane en mars 2014. Comment analysez-vous votre responsabilité en ce qui concerne la transmission de la mémoire, et au-delà de l'Histoire, pour promouvoir la paix et la fraternité ?**

J'ai été élu maire en 2014, après avoir été conseiller municipal et adjoint au maire. Ma responsabilité est double : en premier lieu, je fais partie, avec l'Association nationale des familles des martyrs d'Oradour-sur-Glane garante de la mémoire, de ce mouvement de conservation de notre patrimoine historique, qui comprend l'organisation des cérémonies de commémoration, la réception des personnalités, mais aussi les échanges culturels et éducatifs avec d'autres pays, en particulier l'Allemagne. Je veux faire d'Oradour-sur-Glane une ville de paix et d'unité ! Par-delà toutes les différences politiques, philosophiques ou culturelles, cela doit rester un lieu d'amitié. Cette façon de concevoir les choses peut se matérialiser par des rencontres sportives, culturelles, etc. qui favorisent l'échange et le partage.

Par ailleurs, je suis aussi le maire du nouveau bourg, qui compte actuellement 2500 habitants et dans lequel résident encore des personnes qui ont connu le massacre et des descendants des familles des victimes. Mais sa population tend à se renouveler, 27 % étant installés depuis moins de dix ans. Je dois, en tant que premier élu, me consacrer également à eux... et au développement de cette collectivité dynamique, située à 20 minutes de Limoges, qui ne compte pas moins de quarante associations, des entreprises et qui est aujourd'hui une ville où il fait bon vivre... ■



© Eric Sander

des commémorations de la libération du camp de concentration. Quant à la question très sensible liée à la présence, au sein de la division SS Das Reich, de Malgré-nous, ces Alsaciens enrôlés de force dans l'armée allemande et obligés d'exécuter les ordres, il ne s'agit pas, là encore, de stigmatiser cette région avec laquelle nous entretenons également de très bonnes relations et où je me rends souvent. Aujourd'hui, nous sommes pareillement attachés aux valeurs de la République, la paix et la fraternité, qui comptent plus que tout le reste.

### **Quelle analyse pouvez-vous faire sur les motivations de vos visiteurs ?**

Leurs motivations sont multiples... Parmi eux, les groupes scolaires occupent une place importante, venant avec leurs professeurs dans le cadre du programme sur la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit du seul village conservé en l'état, et sa visite très émouvante marque les consciences. Beaucoup de familles de passage dans la région se rendent à Oradour-sur-Glane, qui, comme je le rappelle souvent, constitue un lieu de pèlerinage très symbolique.

Enfin, à la mairie, le livre d'or de l'Association nationale des familles des martyrs d'Oradour-sur-Glane est signé par de nombreuses personnalités (ministres, ambassadeurs, etc.) français et étrangers.

### **Qu'a apporté la création du Centre de la mémoire, en 1999 ?**

Le Centre de la mémoire, géré par le Conseil départemental, est un ouvrage de très grande qualité qui est venu compléter les ruines du village martyr : en effet, sa vocation est avant tout pédagogique



Claude Jean.

## LA COLLABORATION DES ACTEURS DU PATRIMOINE EN AQUITAINE

La Fondation du patrimoine contribue à la mise en valeur de l'héritage culturel aquitain en soutenant un grand nombre de projets sur le territoire.

### ENTRETIEN AVEC CLAUDE JEAN

Délégué régional de la Fondation du patrimoine en Aquitaine

**V**ous êtes de longue date en charge de questions relatives au patrimoine. Pouvons-nous revenir sur votre parcours?

J'ai dirigé la DRAC de Picardie, à Amiens avant d'être nommé à Bordeaux en 2008 où j'ai exercé jusqu'à ma retraite en septembre 2011. Les domaines d'intervention de la DRAC étaient variés, de l'archéologie à la création contemporaine, il s'agissait d'animer les équipes dans un esprit de synergie. Dans cet ensemble, le volet patrimonial était le plus important. À l'issue de mon activité professionnelle j'ai rejoint la Fondation du patrimoine.

**Si chaque territoire a son identité, sa culture et ses traditions, comment caractériser le patrimoine de l'Aquitaine, aujourd'hui une composante de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ?**

Le patrimoine aquitain, avec cinq départements, présente une très grande variété. L'architecture y est d'une grande diversité, notamment dans ses matériaux (tuile en Gironde, ardoise en Dordogne par exemple) et ses styles. Les départements des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques ont chacun leur propre culture dans ce domaine. Cette diversité va encore s'accroître dans le cadre de la nouvelle région.

**En quoi la protection du patrimoine a-t-elle été l'un des éléments forts de la politique déconcentrée de la culture, sous l'égide des DRAC ?**

Il y a un peu plus d'une dizaine d'années, les crédits étaient en baisse, ce qui a suscité une mobilisation de la part des ministres successifs en faveur du patrimoine. Lorsque j'étais en fonction à la DRAC Aquitaine, la conservation régionale des monuments



Vue aérienne de la toiture en lauze de l'église Saint-Martin de Vitrac en Dordogne (24).

historiques et le service régional de l'archéologie étaient les services les plus dotés en crédits et en personnel.

**Pouvons-nous présenter quelques projets soutenus actuellement sur le territoire avec le concours de la Fondation du patrimoine ?**

La Fondation bénéficie d'une bonne visibilité auprès des principales institutions. Elle intervient en complément de l'action patrimoniale de l'État et des collectivités. Sa priorité est le patrimoine de proximité non protégé, très développé en France. Néanmoins, elle peut également soutenir, en

partenariat avec les collectivités, des projets portant sur le patrimoine protégé au titre des monuments historiques.

À titre d'exemple, nous nous sommes associés à la restauration de la toiture de l'église romane Saint-Étienne à Puymangou, en Dordogne, un village de 99 habitants. Le montant des travaux étant élevé pour une petite commune, nous avons organisé une souscription.

Autre exemple, nous avons participé à la restauration du bâti et du mécanisme du moulin à eau Sottou à Osse en Aspe, dans les Pyrénées-Atlantiques. Nous avons fait intervenir le Fonds national d'insertion par le patrimoine des publics en difficulté, une excellence structure de réinsertion avec laquelle nous travaillons en partenariat. Le montant de l'aide est de 17 000 euros, le porteur du projet étant l'association de prévention spécialisée de l'agglomération paloise.



Dans un tout autre registre, nous soutenons la commune de Vertheuil pour l'acquisition du « Petit Musée d'Automates » installé dans une abbaye, grâce à la participation de notre club de mécènes de la Gironde.

### **De quelle manière collaborez-vous avec les structures administratives publiques dédiées au patrimoine (DRAC, UDAP, CAUE) ?**

Nous avons de bons rapports et une grande proximité avec les architectes du patrimoine et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de

l'Environnement (CAUE) dans chaque département. Ainsi, dans le Lot-et-Garonne, notre délégation départementale est hébergée par le CAUE.

Concernant les Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), la Fondation travaille étroitement avec les architectes des bâtiments de France car, dans le cadre des labels (forme sous laquelle elle aide les projets privés), l'avis de l'ABF est obligatoire. Notre délégation de Dordogne est par ailleurs hébergée par le STAP de Périgueux.

La DRAC est un interlocuteur primordial et nous avons de nombreux échanges, notamment avec la conservation régionale des monuments historiques et les architectes des bâtiments de France (ABF) : nos liens sont plus qu'institutionnels, ce sont des liens de proximité. La DRAC est toujours prête à aider la Fondation en la conseillant et en l'informant, ce qui est extrêmement précieux.

Nos relations opérationnelles les plus fortes sont avec les conseils départementaux qui nous subventionnent ainsi qu'avec les communes et les communautés de communes, qui agissent sur le terrain.

### **Comment analyser la réforme régionale qui entraînera également un repositionnement de l'administration déconcentrée de l'État ?**

La Fondation siège à la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) qui est notamment consultée sur les travaux à réaliser sur les monuments historiques. J'ai récemment participé aux côtés de représentants de la DRAC à une section chargée d'examiner les recours des particuliers contre un avis de l'ABF. J'ai pu constater que la réorganisation de la DRAC est très avancée. Concernant le Conseil régional, le processus sera plus long.

La Fondation du patrimoine avec ses actions de proximité est très présente notamment au niveau départemental grâce à ses délégués. Au niveau régional, elle a une vocation de coordination et d'orientation.

### **En 2016, quels points retiendront tout particulièrement votre attention, quels sont les grands projets et dossiers emblématiques ?**

La Fondation fête cette année ses 20 ans : il y aura à cette occasion des actions d'envergure au niveau national et régional. En outre, nous nous occuperons d'un projet emblématique de grande ampleur : la restauration de l'ancien couvent des Récollets à Ciboure, dans les Pyrénées-Atlantiques, que la ville souhaite transformer en centre culturel. ■

# À L'HEURE DE LA RÉFORME TERRITORIALE



Marie-Christiane de La Conté.

Les directions régionales des Affaires culturelles (DRAC) du Nord - Pas-de-Calais et de la Picardie ont fusionné le 1<sup>er</sup> janvier 2016 à la suite de la réforme territoriale et doivent donc répondre à des enjeux nouveaux. De nombreux chantiers sont en cours afin de valoriser le patrimoine très riche du territoire.

## ENTRETIEN AVEC MARIE-CHRISTIANE DE LA CONTÉ

directrice de la DRAC Nord - Pas-de-Calais - Picardie

Q

### Quelle place occupe le patrimoine parmi les missions de la DRAC ?

Le patrimoine occupe une part extrêmement importante du point de vue financier et de l'emploi : en effet, plusieurs services lui sont dédiés au sein de la DRAC : la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH), le Service régional de l'archéologie (SRA), les services musées et architecture ainsi que des Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP). Cela représente environ la moitié des effectifs de la DRAC.

De même, son budget est très conséquent : en effet, afin de restaurer les monuments, nous faisons appel à des entreprises spécialisées avec des méthodes de pointe. Nous nous occupons également des acquisitions et des restaurations d'oeuvres, des

agrandissements de musées et sommes par exemple en phase d'étude concernant les réserves des musées. L'archéologie regroupe les fouilles programmées, les analyses et la restauration d'objets, ainsi que la mise aux normes de centres de conservation et d'études.

### Quels sont les principaux atouts du patrimoine régional ?

La Picardie est réputée pour son patrimoine classique avec six cathédrales qui montrent l'apogée du gothique. Dans le Nord - Pas-de-Calais, on observe un autre type de patrimoine, plus récent, lié au secteur textile et minier. Le Centre Historique Minier de Lewarde, situé au cœur du Bassin minier (qui est classé au patrimoine de l'Unesco), est à la fois un musée, un centre de ressources qui met en lumière le passé minier du territoire et un centre de

Château de Compiègne (60).





La cathédrale d'Arras (62).

## UN PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ EXEMPLAIRE

En décembre 2015, le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais et la Fondation du patrimoine ont renouvelé leur convention triennale allouant 2,5 M d'euros à cette dernière, pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine non-protégé, dit de proximité: ce dispositif exemplaire existe depuis plus de dix ans; le 28 janvier 2016, le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais-Picardie se réunissait pour désigner ses représentants au sein des organismes extérieurs, dont la Fondation du patrimoine, pour le patrimoine rural. Les élus sont très attachés à ce patrimoine, pour plusieurs raisons: transmission des savoir-faire, maintien des activités économiques, attractivité et qualité de l'environnement qui incite à l'esprit d'entreprise, c'est aussi la mission de la Fondation du patrimoine.

des liens forts avec les exécutifs politiques des collectivités territoriales afin de parvenir à une stratégie concertée, ce qui est essentiel.

culture scientifique de l'énergie. Situé dans l'ancienne fosse Delloye, dont l'exploitation a cessé en 1971, il a ouvert en 1984. L'établissement a récemment changé de statut et est devenu un Établissement public de coopération culturelle (EPCC). Le Louvre-Lens, inauguré en décembre 2012, ne possède pas de collection permanente. Il se compose de deux ailes d'exposition : des œuvres de diverses civilisations sont présentées dans la Galerie du Temps et le Pavillon de Verre accueille des expositions temporaires. Il s'agit d'une belle réussite, qui incite des personnes qui n'en avaient pas l'habitude à aller visiter un musée.

Grâce à la fusion des régions, la variété des typologies patrimoniales est, par conséquent, très riche. Témoins de nombreux combats, les lieux de mémoires sont très importants sur les deux régions : en effet, les fronts de guerre étaient présents dans les deux territoires en raison de leur position géographique les plaçant en première ligne des conflits, notamment lors de la Première guerre mondiale. Le développement de l'archéologie s'explique par les destructions et donc par la présence de vestiges.

### **Pouvez-vous nous présenter les enjeux concernant la gestion des dossiers du patrimoine par la DRAC dans le cadre de la réforme territoriale ?**

Nous avons tout d'abord pour mission d'assurer la cohésion des deux équipes afin qu'il n'y en ait plus qu'une seule et organiser le travail de manière fluide pour que nos partenaires sachent à qui s'adresser. En outre, nous devons amener les équipes à utiliser les mêmes procédures : en effet, les objectifs étaient les mêmes, mais les manières de les atteindre ne l'étaient pas forcément. Il faut donc parvenir à une acculturation réciproque, ce qui fait partie des priorités de la DRAC. Par ailleurs, nous devons établir

### **Pouvez-vous nous parler de vos projets pour l'année 2016 ?**

La Villa Cavrois à Croix, chef d'œuvre de l'architecture moderne construite durant les années 30 par Robert Mallet-Stevens, a réouvert en juin 2015, suite à douze ans de travaux de restauration. Nous avons de nombreux projets en cours, comme celui de la Cathédrale Saint-Pierre de Beauvais, qui avait été construite pour être la plus haute du monde occidental. Elle s'est ensuite effondrée en partie, avec un chœur qui menaçait de s'écrouler à son tour et il a donc été mis en place un dispositif d'étaie, mais on s'est rendu compte qu'il n'était pas forcément utile. Nous allons par conséquent procéder au desserrement de ces étaie, de manière très progressive et avec beaucoup de prudence. Par ailleurs, beaucoup d'autres chantiers vont se poursuivre, comme celui de la Cathédrale d'Amiens, le familistère de Guise, l'église Saint-Chrysole à Comines, le musée d'Amiens. Un agrandissement du musée de la Piscine de Roubaix est également prévu.

### **De quelle manière travaillez-vous avec la Fondation du patrimoine ?**

Nous travaillons en partenariat et en étroite concertation avec la Fondation du patrimoine depuis sa création grâce à une programmation élaborée en commun avec les architectes des bâtiments de France (ABF) et la Conservation régionale des monuments historiques. Nous effectuons des visites de terrain ensemble et tous les travaux sont soumis à l'avis de l'ABF.

D'autre part, avec la fusion des régions, j'ignore si la Fondation du patrimoine va s'adapter à la nouvelle configuration géographique en terme de délégations. Néanmoins, en ce qui concerne nos relations de travail, rien n'a changé et nous travaillons en symbiose. ■



©Laurent Moynat

Martin Malvy.

## UN DEVOIR DE PROTECTION ET DE VALORISATION

Lieu d'échanges, de débats et de formations, l'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés se propose de mettre en réseau les pratiques de chacun, d'accompagner les villes et territoires dans la construction de leur projet, de porter au niveau national les attentes des collectivités et d'accompagner l'évolution du label Villes et Pays d'art et d'histoire.

### ENTRETIEN AVEC MARTIN MALVY

Président de l'ANVPAH & VSSP, Président du Grand Figeac,  
Président du Conseil régional de Midi-Pyrénées, ancien ministre du Budget

# V

**ous présidez l'ANVPAH & VSSP qui réunit aujourd'hui près de 200 villes et territoires. Comment est-elle née ?**

L'association que je préside regroupe, depuis l'année 2000, des Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH) engagés dans une démarche de sensibilisation et de médiation des publics aux patrimoines et des villes dotées d'un document d'urbanisme patrimonial (Secteur sauvegardé, Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager : ZPPAUP ou encore Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine : AVAP) permettant

une gestion qualitative et raisonnée de l'évolution de leur territoire. Dès l'origine, nous avons fait le choix de lier ces deux aspects afin d'aborder la chaîne patrimoniale dans sa globalité.

**Qu'est-ce que le label Villes et Pays d'art et d'histoire ? Qu'apporte-t-il aux collectivités ?**

Le label VPAH a été créé en 1985 par la Caisse nationale des Monuments historiques et des Sites (aujourd'hui Centre des Monuments nationaux) en complément des lois de décentralisation, définissant notamment les ZPPAU en 1983 (qui s'élargissent en 1993 au paysage, devenant les ZPPAUP). Ce nouveau label présente un cahier des charges exigeant.

Il a pour objectif de sensibiliser toutes les générations d'habitants ainsi que les touristes aux patrimoines du territoire. Depuis 1995, la gestion du label est confiée au ministère de la Culture et de la Communication.

La candidature au label s'appuie sur un projet de territoire cohérent d'un point de vue historique, paysager, urbain et patrimonial prenant la forme d'un dossier de candidature. Sa présentation au Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire constitue la dernière étape avant l'obtention d'un avis favorable. Ce dernier se traduit par la signature d'une convention d'une durée de 10 ans entre

Atelier pédagogique de  
Tembé, Saint-Laurent-du-  
Maroni (973).



© Xavier Jourdin

l'État, qui participe à son financement, et la ou les collectivités qui portent le label, le font vivre et financent les actions et les personnels (animateur de l'architecture et du patrimoine et guides-conférenciers).

Non normatif, le label a su s'imposer comme un outil de référence dans 184 Villes et Pays dans le champ du développement culturel, économique, environnemental, social et scientifique, en tenant compte des réalités et de la gouvernance de chaque territoire. Aujourd'hui, l'élargissement des champs du patrimoine et des missions tels que l'accompagnement et la valorisation des outils d'urbanisme et d'aménagement du territoire, la connaissance du patrimoine et l'expertise scientifique, enrichissent considérablement les compétences et les actions portées par les collectivités labellisées.

### **Pouvez-vous nous donner quelques exemples de démarches de protection, restauration ou valorisation des patrimoines particulièrement réussies ?**

Nos territoires sont riches d'exemples : à Sedan, le château, monument phare de la ville et plus vaste château d'Europe a été transformé en complexe hôtelier de qualité ; une ancienne usine réhabilitée d'Elbeuf accueille La Fabrique des savoirs, qui regroupe un musée, un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine et un centre d'archives ; à Bayonne, Cahors ou Vitry, la reconquête du centre ancien est marquée par le retour des populations dans des logements de qualité.

L'exemple que je connais le mieux est celui de ma ville, Figeac. Au début des années 1980, le patrimoine architectural figeacois était quasiment invisible, à l'image des façades médiévales modifiées ou enduites. Le centre historique était menacé par la dévitalisation et la paupérisation. La création d'un secteur sauvegardé en 1986 a enrayé ce processus en modernisant les logements tout en révélant la qualité patrimoniale du bâti. Le label Ville d'art et d'histoire obtenu en 1990 est alors devenu un facteur de transversalité entre des services qui, par manque de moyens, de temps ou de connaissance s'ignoraient trop souvent.

La mutualisation des ressources humaines et financières a permis de conduire une politique globale et cohérente. À Figeac, le service du patrimoine regroupe la gestion du secteur sauvegardé, le suivi des travaux sur les monuments historiques, la médiation et les archives. Un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine a



© Gilles Tordejeman

Façades médiévales, place Champollion à Figeac (46).

été installé au cœur de la mairie, permettant la reconnaissance de ce patrimoine par tous, en rendant aux habitants la beauté de leur ville. Prochainement, cette dynamique s'étendra à l'échelle intercommunale, au service d'un futur Pays d'art et d'histoire.

### **Quelle est l'actualité de l'ANVPAH & VSSP en 2016 ?**

L'association, ses élus et partenaires sont particulièrement mobilisés depuis plus d'un an face à la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (CAP) et le volet préoccupant des futures « Cités historiques ». Là où l'État voit une simplification nécessaire et une décentralisation des outils d'urbanisme patrimonial existants, dont le principe ne nous choque pas, nous voyons un risque fort de délitement des protections.

Nous n'avons pas été entendus en première lecture à l'Assemblée nationale. Le Sénat sera saisi du texte début 2016. Nous espérons que les corrections que nous attendons seront prises en compte avant la fin des débats. Les collectivités, comme l'État, ont consacré et consacrent encore des moyens considérables pour la préservation et la restauration du patrimoine qui constitue l'une de nos premières richesses. Les règles de protection doivent être cohérentes et durables.

En parallèle, la célébration des 30 ans des VPAH a été pour nous l'occasion de favoriser les temps d'échanges sur l'avenir et le développement du label, sa nécessaire complémentarité avec les documents d'urbanisme patrimonial, sa dimension transfrontalière - voire internationale - et son ouverture à intercommunalité.

Enfin, nous clôturons l'année avec la parution d'un recueil sur les VPAH d'Outre-mer, en partenariat avec le ministère des Outre-mer et EDF. Son objectif est de mieux faire connaître les acteurs et les expérimentations qui y sont menées, notamment dans le champ du patrimoine immatériel, de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle et des services éducatifs. ■



Bernard Duhem.

## MAISONS DE CARACTÈRE

L'association Maisons Paysannes de France se mobilise depuis cinquante ans pour réhabiliter les bâtiments traditionnels en respectant leurs qualités intrinsèques et environnementales, avec pour enjeu principal d'éviter la banalisation de nos paysages.

### ENTRETIEN AVEC BERNARD DUHEM

Président de l'association Maisons Paysannes de France

#### **L'**association Maisons Paysannes de France fête ses cinquante ans. Pouvons-nous revenir sur sa genèse et sur les grandes étapes ayant jalonné son histoire ?

L'association Maisons Paysannes de France a été créée en 1965, à partir d'un constat : la détérioration du bâti rural. Des personnes qui achetaient une résidence secondaire dans le sud ou dans le sud-ouest et qui souhaitaient restaurer leur maison dans les règles de l'art ont souhaité bénéficier de conseils techniques. Cela a constitué le point de départ. Ces

cinquante ans ont été mis à profit par notre association pour encourager la sauvegarde de ce patrimoine rural, qui encore aujourd'hui se trouve en danger. La tâche est importante, car cela représente une dizaine de millions de maisons, soit 30 % des constructions existantes. La cause principale est la perte de connaissances et de savoirs, qui s'inscrit, à mon sens, dans un phénomène beaucoup plus large de déculturation. Cela concerne également le patrimoine mobilier et immatériel. En 1985, l'association a été reconnue d'utilité publique.



Reconstruction d'un mur en pierre de pays hourdé à la chaux.

Concrètement, nos 85 délégations départementales proposent des formations, destinées aussi bien aux particuliers (adhérents et tous publics) qu'aux professionnels. En 2014, cela a représenté plus de 2 500 heures, et notre action s'est traduite par 63 260 heures de bénévolat, sur tout le territoire. Nous avons organisé par exemple une formation dans le Parc naturel des Vosges. Nous travaillons beaucoup avec les parcs naturels, qui ont des préoccupations proches des nôtres, ainsi qu'avec les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Nous assurons aussi une formation en interne pour nos délégués. Nous éditons également une revue trimestrielle, diffusée par abonnement. Notre budget global annuel est d'environ 2 millions d'euros.

#### **Qui sont vos 8 000 adhérents et quelles sont leurs motivations ?**

Ce sont pour la plupart des propriétaires, souvent retraités, mais nous avons aussi des étudiants en architecture, des artisans ou des personnes simplement intéressées par notre action. Parmi nos

membres, certains sont issus du monde rural, voire cultivateurs.

La plupart des gens nous sollicitent pour des conseils : nous répondons gracieusement à leurs demandes, à la condition qu'ils soient adhérents à l'association, ce qui représente un engagement financier minime puisque la cotisation annuelle (comprenant la revue), et dont une partie est fiscalement déductible, est de 48 euros. Nous allons, en 2016, proposer un tarif réduit aux étudiants et aux chômeurs.

Nos adhérents se répartissent sur l'ensemble du territoire, sauf en Corse où nous n'en comptons que quelques-uns, et dans les DOM où nous n'en avons encore aucun. Il y a aussi parmi nos membres des étrangers installés en France : des Anglais (surtout au Centre) et des Allemands (en Alsace)... Il faut également noter que certaines délégations sont plus étoffées que d'autres, dans les régions dont le patrimoine rural est important, et où l'attachement au bâti ancien est bien ancré, comme dans la Sarthe, le Centre ou encore en Lozère. Cela dépend aussi du nombre d'animations (visites de maisons et de villages, chantiers participatifs, stages, etc.) organisées par les délégués et leurs équipes.

### **Quels types de conseils leur apportez-vous ?**

Nous nous déplaçons chez les gens pour leur donner des conseils de restauration de leur maison. Nous nous intéressons à l'architecture et nous nous appuyons sur l'ouvrage de René Fontaine, notre fondateur, *La Maison de pays*, considéré à juste titre comme la référence dans ce domaine. Nous prenons en compte l'ensemble du bâti, en accordant une importance particulière au mode constructif, et bien sûr à la localisation, élément différenciel particulièrement important : on compte en France quelque 600 territoires marqués par un style d'habitat et des techniques particulières.

Une remarque : nous ne traitons que les édifices antérieurs à 1948. En effet, entre les deux guerres, les modes constructifs ont considérablement évolué, ce qui s'est traduit, à mon sens, par une perte généralisée des savoir-faire ancestraux. En revanche, nous nous intéressons à l'architecture contemporaine lorsque celle-ci est intégrée aux éléments anciens, et cela depuis l'origine de Maisons Paysannes de France.

### **Comment analysez-vous l'impact de la prise en compte du développement durable - et en particulier de la loi sur la transition énergétique - sur la restauration du patrimoine bâti ou paysager ?**

Les maisons anciennes ont été conçues pour s'intégrer dans leur environnement. Nous ne devons donc pas les dénaturer par l'utilisation de techniques





Vue d'une maison à Turenne en Corrèze (19).



Maison et vallon  
sur le Causse de Martel (46).

modernes qui ne respectent pas leur fonctionnement naturel. En effet, par leur conception et les matériaux qui les composent, elles possèdent des qualités propres qui les protègent contre le froid, la chaleur et l'humidité ; elles permettent donc de limiter la consommation énergétique si l'on sait respecter leurs comportements hygrothermiques. C'est pourquoi leur réhabilitation, lorsqu'elle est nécessaire, nécessite des méthodes spécifiques.

Par ailleurs, les outils de mesure classique de la consommation des bâtiments ne sont pas applicables à ce type de construction, comme le montre l'étude Batan, réalisée en 2007, qui prouve l'inadaptation des modèles de calcul existants. Ceci met également en lumière les limites d'une approche purement énergétique que nous devons remplacer par une conception plus globale, à adapter au contexte local.

La loi sur la transition énergétique, suivi de très près par Maisons Paysannes de France, a été adoptée en août 2015. Ce texte reprend plusieurs amendements du Sénat relatifs à l'isolation des bâtiments anciens. Loin de nous l'intention de vouloir « torpiller » un projet de loi qui comporte de nombreux éléments positifs pour la sauvegarde de notre planète. Néanmoins, les articles 3 et 5 du titre II du projet de loi précisait qu'une isolation par l'extérieur serait obligatoire lorsque des travaux de ravalement de façade seraient entrepris. Nous savons, à Maisons Paysannes, que tout le bâti des Trente glorieuses est particulièrement consommateur d'énergie et que son architecture, souvent médiocre, ne pourra



trouver dans l'application de cette loi que des effets positifs.

Mais nous savons surtout que les murs du bâti ancien n'en ont nullement besoin et que les conséquences de tels procédés seront particulièrement dangereuses pour la pérennité des maisons anciennes. Nous avons donc formulé des propositions d'amendements afin d'écarter le bâti ancien de ce dispositif. ■





Le Musée Arthur Rimbaud à Charleville-Mézières dans les Ardennes (08).



Boris Ravignon.

## UN NOUVEAU MUSÉE POUR RIMBAUD

Le nouveau musée s'inscrit dans une démarche de valorisation de l'héritage poétique laissé par Arthur Rimbaud à la ville de Charleville-Mézières. Les travaux ont porté à la fois sur le musée et sur l'île du vieux moulin. Après l'ouverture de « la Maison des Ailleurs » située en face du nouveau musée et celle de la médiathèque « Voyelles », cette rénovation donne toute sa cohérence à la notion de « pôle Rimbaud ».

### ENTRETIEN AVEC BORIS RAVIGNON

Maire de Charleville-Mézières

Q

#### **uelles sont les caractéristiques architecturales et scénographiques du nouveau musée Rimbaud, inauguré le 27 juin 2015 ?**

Au cœur du projet de réhabilitation du musée Arthur Rimbaud de Charleville-Mézières figure la conception d'un parcours muséographique entièrement repensé par une équipe multidisciplinaire.

Cette association de concepteurs issus tant du monde de l'architecture et de la scénographie que du monde de l'art contemporain, de la littérature, de l'édition et du cinéma, a permis d'offrir une réponse globale fortement scénarisée à l'enjeu d'une « entrée en poésie » mise en avant dans le Projet Scientifique et Culturel (PSC) du nouvel établissement, puis développée dans l'étude de programmation réalisée par l'agence Café Programmation.

La trame du parcours est chronologico-thématique, c'est-à-dire que si la salle Réveries est globalement consacrée à l'enfance de Rimbaud, la salle Révolutions à son adolescence et Vie de voyage à la période qui suit celle de l'écriture, chacune de ces séquences s'interprète également sous un angle thématique qui vient briser la linéarité du scénario. C'est par le Grenier que commence le parcours, avec une imprégnation sonore qui plonge le visiteur dans l'œuvre de Rimbaud par le biais de sept « douches sonores » donnant à entendre un choix de poèmes dits dans sept langues différentes.

Cet espace évoque le grenier de la ferme de Roche où Arthur Rimbaud a achevé *Une Saison en Enfer* en 1873. Le visiteur découvre ensuite, au deuxième étage, la salle Réveries, puis, au premier étage,

la salle Révolutions qui ouvre l'accès à la salle des manuscrits où sont présentés les documents les plus précieux. Enfin, au rez-de-chaussée, avant d'accéder à l'espace très coloré consacré aux voyages du poète, le visiteur aura franchi un bras de la Meuse sous l'arche du moulin, en empruntant une passerelle placée à l'air libre (le Wasserfall).

Parallèlement à cette « scénarisation » du parcours, un travail de fond a été réalisé sur les collections du musée, ce qui a permis une définition et une hiérarchisation des types de documents présentés. Un choix essentiel a été d'exclure tout fac-similé, reproduction ou retraitage... c'est-à-dire tout document dont la « vérité » historique ou artistique ne peut être affirmée. Un deuxième axe d'importance est de rendre possible dans la plupart des espaces la rotation des œuvres et documents montrés, ce qui commande les normes de conservation préventive et qui s'accorde avec la richesse des collections à présenter.

#### **Il existait déjà, depuis 1969, un musée Rimbaud à Charleville-Mézières. Pouvez-vous nous en rappeler la genèse et nous préciser les raisons pour lesquelles vous avez souhaité le transformer ?**

Après avoir été présenté dès 1954 et cela pendant quinze ans dans une salle de l'ancien musée municipal (2, rue du Musée), le fonds constitutif du musée Arthur-Rimbaud, que l'on doit en grande partie au collectionneur Henri Matarasso, a ensuite été installé en 1969 au second étage du « vieux moulin » et a fait ensuite l'objet de la création d'une nouvelle salle Rimbaud, de plain-pied, dès 1984,



L'inauguration du Musée Arthur Rimbaud dans les Ardennes (08).

avant d'être étendu à tout le bâtiment en 1991, année du centenaire de la mort du poète.

Cette imposante bâtisse du 17<sup>e</sup> siècle est située en bord de Meuse, à deux pas de la maison où la famille Rimbaud habita entre 1869 et 1875. À peu de distance se trouve la bibliothèque municipale, actuelle médiathèque Voyelles, qui conserve une partie de l'œuvre manuscrite et un fonds de près de 4000 ouvrages et imprimés consacrés au poète. Idéalement situé entre maison et bibliothèque, le musée bénéficie également d'une localisation urbaine très favorable, à proximité immédiate de la place Ducale dont le vieux moulin, campé sur un bras du fleuve, ferme la perspective sur l'axe est-ouest.

Le problème le plus apparent résidait dans la muséographie alors en place (la dernière rénovation pour l'espace principal situé au rez-de-chaussée datait de 1984). Les musées étant actuellement rénovés selon des standards élevés, la présentation était jugée à juste titre vieillissante et manquait d'attrait pour le public.

De plus, les conditions de conservation préventives qu'offraient les vitrines ne permettaient pas l'exposition de la plupart des documents qui, de ce fait, était remplacés par des reproductions. Enfin, seul le rez-de-chaussée de l'établissement était consacré à la présentation de collections qui se sont grandement enrichies depuis les années 1980, notamment dans le domaine de la bibliophilie : cette situation aboutissait au fait que seule une part minime du fonds pouvait être dévoilée au public. Toutefois, les visiteurs se déclaraient très satisfaits des conditions d'accueil puisque le musée Rimbaud a été classé premier en France pour l'accueil réservé au public (Mironer, 1999), le Louvre et sa Pyramide se classant en 83<sup>e</sup> position.

Pour toutes ces raisons, le musée Rimbaud apparaissait en dessous des légitimes ambitions induites, non seulement par la figure que représente le poète, mais également de celles d'un musée qui doit s'inscrire dans son époque : espaces

suffisants, conditions physiques d'accueil, de sécurité et d'accessibilité.

### **Comment ce projet a-t-il été financé ?**

Le budget de ce projet est de 5 430 000 euros, qui se répartissent ainsi : la Ville 26,8 %, le Conseil départemental : 18,8 %, les Fonds européens 18,4 %, le Conseil régional 18,3 %, la Direction régionale des affaires culturelles 17,7 % et enfin des financements privés (90 000 euros) via le mécénat de la Fondation du patrimoine grâce à la Fondation entreprise Total et à une souscription.

### **Vous avez lancé une souscription publique avec l'aide de la Fondation du patrimoine. Quel bilan faites-vous de ce partenariat ?**

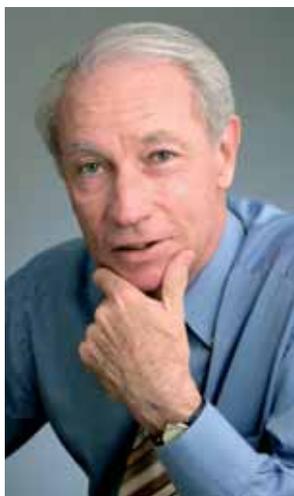
Tout comme pour mener à bien la restauration de l'église de Chuffilly-Roche, village des Ardennes où la famille d'Arthur Rimbaud était implantée, une campagne de souscription a en effet été mise en place par la Fondation du patrimoine, pour apporter un soutien à la réalisation du nouveau musée Rimbaud. Cet appel lancé auprès des mécènes publics et privés permettra - puisque la souscription est ouverte jusqu'en septembre 2016 - la finalisation de cet ambitieux projet, tout en enrichissant le fonds Rimbaud.

### **Avec quels arguments avez-vous convaincu les donateurs ?**

Le fait d'offrir un musée absolument moderne à Arthur Rimbaud a permis de convaincre les donateurs. Sa personnalité, son œuvre, son charisme ont permis de rassembler autour du projet des Carolomacériens et des donateurs du monde entier.

### **La Fondation du patrimoine fête ses 20 ans en 2016, qu'est-ce que cela évoque pour vous ?**

Je m'en réjouis ! La Fondation est un partenaire essentiel pour la préservation de notre patrimoine. Concrètement, elle contribue ainsi à l'amélioration de notre offre touristique et donc au maintien de très nombreux emplois. ■



Guy Sallavaud.

## UNE DEUXIÈME VIE POUR LES ÉDIFICES ANCIENS

Participer à la sauvegarde d'édifices qui retrouvent ainsi une place dans la vie de la cité, quitte parfois à les métamorphoser : telle est la ligne de conduite de la Fondation du patrimoine.

### ENTRETIEN AVEC GUY SALLAVUARD

Directeur des relations institutionnelles de la Fondation du patrimoine

« **L**e meilleur moyen de préserver un édifice, c'est de lui trouver un emploi », affirmait Viollet-le-Duc... Cette conviction est-elle celle de la Fondation du patrimoine ?

J'ai beaucoup d'admiration pour Viollet-le-Duc ! Il comparait un édifice bâti à un organisme vivant qui, pour maintenir sa raison d'être et s'adapter à l'environnement, à la permanence des besoins et à la demande des hommes, devait évoluer par des transformations. Il affirmait également avec raison que : « Restaurer un édifice n'est pas seulement l'entretenir, le réparer ou le repeindre ; c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé auparavant... »

Cette philosophie s'intègre à la ligne de conduite de la Fondation du patrimoine qui considère la mission

que lui a confiée le législateur en 1996, dans le cadre global de la vie des territoires.

Lorsque nous rencontrons nos interlocuteurs, élus territoriaux ou responsables d'association, qui sont des porteurs de projets publics, nous mettons en avant cet argument : le bâti qui reprend sa place participe à la vie économique et sociale de la collectivité.

En effet, restaurer pour restaurer n'a pas de sens pour nous, même si le geste est beau... et la condition pour que nous consacrons de l'argent, public ou privé, à une restauration, est que l'édifice retrouve une fonction : cela peut correspondre à sa raison d'être initiale (lieu de culte, habitat, ouvrage d'art, infrastructure, etc.), mais parfois, il s'agit de donner à un bâtiment une nouvelle utilité, très différente de celle d'origine, grâce à une profonde métamorphose des lieux.

Cette idée simple a des limites, à commencer par le budget représenté par les travaux : cela relève parfois des seuls pouvoirs publics comme dans les cas de la tour Saint-Jacques et du musée d'Orsay à Paris !

À l'autre extrémité du spectre, on trouve de petits édifices ruraux comme de vieilles loges de vignes, des moulins ou encore des lavoirs... dont la raison d'être a disparu et dont le ré-emploi est bien difficile !

Chapelle des réparatrices à Pau (64).



## **Pouvez-vous nous donner quelques exemples de métamorphoses emblématiques ?**

Le vaste ensemble en granit de Gouédic constituant l'ancien carmel de Saint-Brieuc, construit en 1931 au centre-ville, a été acquis par la municipalité en 2005. L'objectif audacieux des élus fut de regrouper sur un même site le conservatoire de musique et de danse, un centre de formation et diverses associations de pratiques musicales, vocales et chorégraphiques jusqu'alors dispersées. La volonté de conserver le caractère et la mémoire de l'ancien carmel a guidé les architectes qui ont préservé les façades, le jardin et le cloître. Les travaux ont duré trois ans et nécessité plus de 10 millions d'euros, financés par le Département, la Région et la Ville (80 %), et pour 10 % des travaux de la partie restauration, par la Fondation du patrimoine, grâce au mécénat de la Fondation entreprise Total. La « Villa Carmélie » est aujourd'hui le point focal de la vie musicale de la ville et du département et accueillera cette année près de 1 000 élèves.

Dans le même esprit, la petite chapelle baroque du couvent des Réparatrices à Pau, dotée d'un orgue de qualité exceptionnelle, a été rachetée par la mairie. Son acoustique a fait l'objet d'un programme de restauration, engagé grâce au mécénat de la Fondation d'entreprise Total. Aujourd'hui, ce lieu désacralisé abrite le conservatoire de musique et accueille de nombreuses manifestations musicales.

D'autres bâtiments ont pu conserver leur vocation industrielle initiale, tels la teinturerie de Tarare, de plus de 200 mètres de long, qui connut la prospérité au XIX<sup>e</sup> siècle, avant l'arrêt de l'activité textile en 2006. La friche a été reconvertie en un nouveau pôle économique, dans le cadre d'une politique globale d'aménagement du centre ancien de la ville. L'une des ailes est désormais occupée par une brasserie, à laquelle s'ajoutera prochainement une distillerie... L'autre a été divisée en plateaux concédés à des activités de santé, de presse et à des professions libérales. Cette réalisation a été distinguée en 2014 par le jury des rubans du Patrimoine, concours organisé par la Fédération française du bâtiment avec la Caisse d'Épargne, la Fondation du patrimoine et l'Association des maires de France.

Je citerai encore la reconversion exemplaire de l'usine Leroy de Saint-Fargeau-Ponthierry, qui s'illustra pendant plus d'un siècle par la fabrication de papiers peints de grande qualité. Il s'agit aujourd'hui d'un ensemble polyvalent dédié aux activités culturelles, dans lequel a été aménagée une partie muséale. Cette transformation a permis de concilier la préservation de la mémoire industrielle et une nouvelle vocation.

Les exemples sont nombreux et variés : l'usine Boussac, qui abrite aujourd'hui des logements



sociaux, de même que certaines casernes du XIX<sup>ème</sup> siècle... Il existe aussi, bien sûr, de petits édifices ruraux, tels les gares, les maisons des gardes-barrières ou celles des éclusiers, qui trouvent une seconde vocation.

L'usine Leroy de Saint-Fargeau-Ponthierry (77), devenue un espace culturel polyvalent (les 26 couleurs) est un exemple de reconversion réussie.

## **Quel est l'apport, pour les collectivités d'une part et pour les habitants d'autre part, de ces transformations ?**

Pour les collectivités, l'intérêt principal de ces métamorphoses est de répondre à un besoin : affecter un lieu à une activité économique ou sociale ou d'accompagner l'accroissement de la population. Cela permet aussi de conserver la mémoire et la richesse du passé, tout en accroissant de ce fait le potentiel du territoire en particulier dans le secteur touristique. C'est pourquoi les élus locaux s'engagent souvent dans ce type de projets, créant une dynamique dont bénéficie le développement de leur territoire. Quant aux habitants, ils aiment leur patrimoine, et soutiennent le plus souvent ces projets. J'en veux pour preuve que la collecte globale du mécénat populaire organisée par la Fondation du patrimoine a représenté 13,7 millions d'euros en 2015.

## **Dans quelle mesure peut-on concilier la préservation du bâti ancien avec les contraintes liées à l'accueil du public ou avec la maîtrise de la consommation d'énergie ?**

Au regard des exigences du développement durable, il nous semble toujours préférable de conserver le bâti existant, plutôt que de le démolir et de reconstruire. En règle générale, on sous-estime les qualités, en particulier en termes de protection thermique, des édifices anciens, réalisés grâce à l'observation de l'environnement et à des savoir-faire traditionnels. Ces techniques se sont d'ailleurs appauvries à une certaine époque, comme dans les années 80...

Par ailleurs, aménager ces lieux pour y accueillir du public comporte des contraintes, notamment en termes de place et de sécurité et tous les bâtiments anciens n'y sont pas adaptables : s'il a été possible d'installer deux ascenseurs à la Comédie-Française, l'ascension de la Tour Saint-Jacques se fera toujours par l'escalier. ■



Michel Heurtault.

# LA PARASOLERIE

## UN SAVOIR-FAIRE À PERPÉTUER

Depuis 2008, Michel Heurtault a ouvert une parasolerie à Paris : restaurant et créant des pièces de grande qualité conçues pour durer, il fait ainsi revivre un métier qui avait totalement disparu. Soucieux de pérenniser son savoir-faire, il forme actuellement deux jeunes collaborateurs, dont une apprentie, grâce au soutien de la Fondation du patrimoine.

### ENTRETIEN AVEC MICHEL HEURTAULT

Maître-artisan, fondateur de la Parasolerie Heurtault

P

#### pouvez-vous nous présenter votre métier d'artisan en parasolerie ?

La fabrication du parapluie n'est pas très ancienne : ce métier s'est développé dans la deuxième partie du XVIII<sup>e</sup> siècle en France et l'usage de cet accessoire ne s'est réellement démocratisé qu'au XIX<sup>e</sup>. Néanmoins, l'ombrelle et le parasol, destinés à se protéger du soleil, datent de l'Égypte ancienne. Aujourd'hui, le terme de « parasolerie » – qui englobe la création de parasols, d'ombrelles et de parapluies – n'existe plus car le métier a disparu... alors qu'avant la Seconde Guerre mondiale, on trouvait des parasoleriers dans toutes les villes d'Europe.

Certains de ces entrepreneurs, tels Verdier, Betaille - rue Royale, ou encore Lafarge ont même fait fortune, et la France était très réputée pour cette activité, grâce aux soieries de Lyon, aux dentelles de Caudry, mais aussi grâce à ses artisans tourneurs, ou encore ses orfèvres, capables de réaliser des pièces exceptionnelles. La mode parisienne s'imposait alors comme l'exemple de l'élégance dans le monde entier et beaucoup de créations étaient exportées.

#### Quels étaient les artisans intervenant en parasolerie ?

C'est une activité qui mobilise plusieurs corps de métier, et c'est aussi pour cette raison qu'il s'est perdu : la fabrication de masse, réalisée en Chine depuis les années 70 n'a plus rien à voir avec les techniques traditionnelles. La base utilisée est une canne, d'ailleurs commune au parapluie, à l'ombrelle et au parasol, en bois, en ivoire ou en écaille et qui peut être sculptée ; vient ensuite la partie métallique, en acier depuis 1870, qui correspond à la mécanique (c'est Peugeot qui fabriquait en France la majorité

des baleines au XIX<sup>e</sup>) ; enfin, la couverture est en soie, en coton ou en lin. La ville de Saint-Étienne fournissait la passementerie et le ruban.

Quand le pavillon était en dentelle, celle-ci provenait bien souvent du nord de la France. De véritables objets d'art ont été ainsi créés, selon des techniques complexes qui n'ont cessé d'évoluer. Les ombrelles étaient, lorsqu'elles s'usaient, rhabillées et transformées dans les ateliers de parasolerie.



### Quelle est la genèse de votre entreprise ?

J'ai toujours été, depuis l'enfance, passionné par les parapluies que je démontais et remontais dès l'âge de huit ans. Je suis ce que l'on pourrait appeler un autodidacte, mû par la passion et la curiosité. Mais lorsque j'ai ouvert la parasolerie en 2008, j'étais depuis de nombreuses années costumier en reconstitution historique et corsetier. J'avais travaillé pour de grandes maisons comme Dior. Bien que la période n'ait pas été très favorable économiquement, je souhaitais alors, en me spécialisant dans la parasolerie, restaurer des pièces anciennes et pouvoir ainsi répondre à la demande dans les domaines du cinéma, du théâtre et de l'opéra. Et cela a marché puisque mon entreprise s'est peu à peu développée.

Il faut préciser que plus personne au monde ne possède aujourd'hui ce savoir-faire ainsi que de tels stocks ; c'est pourquoi on fait appel à moi pour tous les films historiques : je fournis des pièces anciennes et je fabrique celles des premiers rôles. Mais les particuliers m'ont également demandé des parapluies neufs, de qualité ou de luxe. J'ai donc créé ma propre collection, qui s'inspire des réalisations du passé. Elle a tout de suite connu un grand succès et nous exportons aujourd'hui plus de la moitié de notre production dans le monde entier : en Allemagne, aux États-Unis, en Chine, en Australie et Nouvelle Zélande, au Japon, etc. À travers nos produits, c'est l'image de la France qui est appréciée et reconnue, et c'est pour moi la plus belle des récompenses, en particulier quand il s'agit d'acheteurs venant de pays comme le Japon, où il existe une tradition artistique alliant tradition, perfection et minutie...

### Vous avez été nommé Maître d'art en 2013. Que représente pour vous cette reconnaissance ?

Il y a actuellement 124 Maîtres d'art et je perçois cette distinction comme une forme d'anoblissement et de reconnaissance, par l'État, du travail accompli. Cela prouve que certains – en particulier l'Institut national des métiers d'art et sa directrice qui mène pour cela un véritable combat – ont compris que notre patrimoine est constitué non seulement des monuments et de notre culture, mais aussi de tous les savoir-faire de nos ancêtres. Au départ, j'étais assez réticent lorsque l'on m'a proposé cette distinction, car je craignais d'avoir à sacrifier du temps de travail pour être présent lors de nombreuses obligations. Mais j'ai accepté cela car je souhaitais aller jusqu'au bout de mon engagement.

### Vous formez actuellement deux personnes... et vous avez pu engager la seconde, depuis septembre dernier, grâce à la Fondation du patrimoine. Pourquoi est-il important pour vous de transmettre vos connaissances ?

Andrea, le premier, a été apprenti chez moi pendant deux ans, puis je l'ai embauché. Ayant été nommé Maître d'art en 2013, il est devenu mon élève Maître d'art. Depuis septembre 2015, Florence nous a rejoints. Elle est en apprentissage de broderie Comely au lycée Octave-Feuillet à Paris 16<sup>e</sup>. Elle y travaille sur cette machine à broder spécifique, que nous allons pouvoir acquérir et qui nous permettra de faire nos ennoblissements textiles. Elle nous apprendra aussi, à Andrea et moi, à nous servir de la machine.

En effet, plus qu'un rapport de maître à élève, je cherche avant tout à favoriser l'échange et je considère qu'Andrea et Florence m'apportent autant que ce que je leur transmets... car ils possèdent leurs propres connaissances, leurs goûts, leur créativité et un regard neuf sur notre activité.

C'est pour cette raison que nous prenons toujours l'avis des uns et des autres. L'idée est de constituer une équipe soudée qui réalise de belles choses faites pour vivre de longues années... au sein de la maison Heurtault qui constitue une sorte de havre de paix où l'on vient travailler avec plaisir. Nous allons à contresens du système d'aujourd'hui ! Nous faisons un métier très ancien en misant sur la durabilité... La somme que j'ai reçue de la Fondation du patrimoine, qui s'élève à 15 000 euros, m'a permis de financer l'arrivée de Florence et l'achat des machines à broder. Au départ, je ne connaissais pas cette fondation mais ils nous ont sollicités car notre activité correspondait aux projets qu'ils voulaient soutenir. Nous avons rédigé, avec leur aide, un important dossier de candidature et nous avons été sélectionnés, ce dont je me réjouis pour l'avenir de notre maison. ■



# MOBILISER LES JEUNES



Marc Ladreit de Lacharrière.

Depuis 2006, la Fondation Culture & Diversité, créée par Marc Ladreit de Lacharrière, Président de Fimalac, œuvre pour favoriser l'accès des jeunes issus de l'éducation prioritaire à la culture. Le concours « J'aime mon patrimoine » récompense chaque année des élèves de CM1 qui se mobilisent pour la restauration d'un élément patrimonial de leur commune non protégé au titre des Monuments historiques.

## ENTRETIEN AVEC MARC LADREIT DE LACHARRIÈRE

Président de Fimalac et de la Fondation Culture & Diversité

# L

**e Groupe Fimalac et sa fondation Culture & Diversité se sont engagés il y a de nombreuses années dans le champ de la culture et de la solidarité. Quelles étaient alors et quelles sont aujourd'hui vos motivations ?**

Dès la création de Fimalac en 1991, j'ai souhaité mettre mon entreprise au service de la cité, et ainsi rendre à la société française et à mon pays un peu de ce qui m'a été donné. La création de la Fondation Culture & Diversité en 2006 est l'aboutissement de ce double engagement originel de Fimalac, en faveur à la fois de la culture et de la solidarité.

La Fondation Culture & Diversité a pour mission de favoriser l'accès des jeunes issus de l'éducation prioritaire aux repères culturels, aux pratiques et aux formations culturelles et artistiques d'excellence.

Les élèves de l'École de Fourg (25), lauréats du grand prix du concours en 2015.

Les jeunes auxquels nous nous adressons sont éloignés du monde de la culture et je considère que, comme tous les autres, ils doivent pouvoir y avoir accès.

Cette motivation originale nous porte toujours aujourd'hui, car si nous avons déjà touché plus de 23 000 élèves dans toute la France, issus de 220 établissements partenaires, nous allons poursuivre et permettre à ces jeunes de s'accomplir intellectuellement, personnellement ou professionnellement grâce à la culture.

**Pouvez-vous nous présenter les caractéristiques du concours « J'aime mon patrimoine » que vous organisez avec vos partenaires ?**

Fimalac fait partie des membres fondateurs et administrateurs de la Fondation du patrimoine.

Le concours « J'aime mon patrimoine » est un projet qui permet de rapprocher la Fondation du patrimoine et la Fondation Culture & Diversité. Ce concours est destiné aux élèves de CM1 scolarisés dans des communes situées en zone rurale ou dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire. Il s'inscrit évidemment dans un projet pédagogique, mais porte avant tout l'ambition de sensibiliser les élèves à l'importance et à la valeur de leur patrimoine communal.

Une année durant, la classe travaille sur un projet de restauration d'un élément



patrimonial de leur commune non protégé au titre des Monuments historiques. Cette dernière s'engage à effectuer les restaurations l'année suivant l'obtention du prix. Les élèves et leur professeur doivent compléter un descriptif du projet incluant un historique de l'élément à restaurer et un plan de financement. Ce dossier est examiné puis complété par un spécialiste ; de plus, chaque classe peut bénéficier des conseils d'un délégué départemental de la Fondation du patrimoine.

Aujourd'hui, nous recevons beaucoup de dossiers, et surtout des dossiers de qualité, et face à cet enthousiasme, nous avons décidé de récompenser non pas un seul, mais trois projets. La dotation récompense la classe et l'équipe pédagogique ; la somme est ensuite versée à la commune pour les travaux de restauration.

Ce concours repose avant tout sur la conviction que l'éducation artistique et culturelle est centrale dans le processus d'épanouissement des enfants et pour leur construction personnelle.



Le puits du village de Four (25).

### **Celui-ci s'adresse exclusivement aux élèves de CM1. Pourquoi ce choix ?**

Les équipes de la Fondation Culture & Diversité ont fait le choix de s'adresser aux élèves de CM1 parce qu'ils disposent d'une plus grande autonomie, d'une plus grande capacité d'investissement dans ce type de projets que leurs camarades de niveaux inférieurs. Ils peuvent ainsi être eux-mêmes des acteurs dans le projet, accompagnés par leurs professeurs.

Ce projet s'inscrivant dans une durée d'une année, il nous a semblé logique de ne pas le proposer à des élèves de CM2, qui rejoignent au terme de leur dernière année de primaire d'autres collègues, parfois dans des villes ou des communes différentes. Ils ne peuvent donc pas forcément voir le projet de restauration abouti. Ce choix de classes de CM1 permet donc un réel investissement dans l'élaboration du projet, puis dans son suivi.



©Fondation du patrimoine

### **Quels sont les plus beaux projets ayant été récompensés et comment analysez-vous l'impact qu'ils ont eu localement ?**

Les impacts sont multiples. Le premier est bien sûr de permettre à ces jeunes élèves de zones rurales ou de l'éducation prioritaire de prendre conscience du patrimoine qui les entoure. Le travail et la recherche autour d'un élément du patrimoine local permet à l'élève de créer un lien avec son territoire, sa culture locale, ainsi que de l'inscrire dans le contexte plus large d'un héritage culturel national.

Les élèves de la classe de CM1 de Réville (50), lauréats de la mention spéciale pour une école relevant de l'éducation prioritaire.

Ce travail permet aussi aux élèves de mobiliser nombre de leurs compétences, de leurs connaissances, et bien sûr d'apprendre plus encore, par des cas concrets. Je pense par exemple à la réhabilitation d'un lavoir de cours d'eau, portée par l'école du Bord de mer de Réville (50) qui a permis aux élèves, en plus de découvrir leur patrimoine, de travailler sur le cycle de l'eau.

Enfin, puisqu'il s'agit d'identifier un élément de patrimoine non protégé à restaurer, cette initiative nous permet d'accompagner des collectivités locales qui n'ont pas les moyens financiers pour préserver ce patrimoine trop souvent oublié.

Ce concours est un projet très complet, mêlant au patrimoine et à sa conservation des problématiques d'enseignement et de découverte.

### **Avez-vous d'autres projets de ce type ?**

Au-delà de l'éducation, c'est aussi l'accompagnement vers la professionnalisation dans les métiers du patrimoine qui me tient à cœur. C'est pourquoi, la Fondation Culture & Diversité a mis en place de nombreux programmes en faveur de l'égalité des chances. Destinés à des élèves de collège et lycée en zone d'éducation prioritaire, ces programmes ont pour but d'accompagner les élèves dans la préparation des concours de l'Institut national du patrimoine, de l'École du Louvre et des écoles d'art.

L'éducation, la formation, et le dialogue doivent être à privilégier afin de créer un lien durable entre les nouvelles générations et notre histoire. ■



Henri de Lépinau.

# FAVORISER UN ENGAGEMENT CITOYEN

Né en 1966, REMPART est un mouvement associatif de sauvegarde du patrimoine et d'éducation populaire. Ses 170 associations membres ont la volonté de restaurer sites et édifices, en permettant aux citoyens de participer à un projet utile à la collectivité et qui constitue un lieu d'apprentissage, d'expression et de reconnaissance pour les individus.

## ENTRETIEN AVEC HENRI DE LÉPINAY

Président de l'Union REMPART

P

### **ouvons-nous revenir sur les circonstances de la création de l'Union REMPART et sur les grandes étapes de son évolution ?**

Le mouvement REMPART est né le 11 juillet 1966 de la volonté du Touring Club de France de participer à la réhabilitation du patrimoine et de répondre aux bonnes volontés suscitées par l'émission télévisée « Chefs-d'œuvre en péril ».

L'idée est alors de permettre aux bénévoles qui ont entrepris la sauvegarde d'un monument, d'échanger leurs expériences et de renforcer ainsi leurs moyens d'action. C'est également l'occasion, pour ceux qui ne peuvent entreprendre un tel sauvetage, de participer aux activités organisées par les autres.

Véritable espace d'échanges, la structure s'appelle à l'origine ACS-REMPART : Association des Animateurs de Chantiers de Sauvegarde pour la Réhabilitation et l'Entretien des Monuments et du Patrimoine Artistique.

Dès 1968, l'association d'animateurs se transforme en union d'associations, ce qu'elle est encore aujourd'hui.

En effet, il s'est avéré nécessaire d'inciter les animateurs à se regrouper en structures locales, afin qu'ils puissent pérenniser leur action, percevoir des subventions et s'insérer dans le milieu socioculturel environnant.

Aujourd'hui, REMPART compte 170 associations membres.

Chacune de ces associations s'est créée autour d'un projet de sauvegarde, de mise en valeur et d'animation d'un château, d'une chapelle, d'un hameau, d'un lavoir, etc. À chaque fois cet élément du patrimoine est au cœur du projet associatif local ; il est en même temps le but et le support de l'action.

En ce qui concerne le but : il s'agit de restaurer, réhabiliter, transmettre aux générations futures l'élément du patrimoine dont nous avons hérité du passé ; cela constitue un support de formation, de découverte, d'apprentissage, de socialisation pour toutes les personnes - jeunes et moins jeunes - qui participent au projet.

Car les associations qui forment l'Union REMPART n'entendent pas être de "simples" entreprises de restauration ou d'animation du patrimoine. Elles souhaitent associer le plus grand nombre à leur

Rempart de Berzy-le-Sec (02)  
Charpente en bois.



action, dans une dynamique d'éducation populaire et une volonté de faciliter le vivre ensemble.

### **Quels sont à vos yeux les exemples les plus emblématiques d'actions de sauvegarde du patrimoine qui ont été menées depuis dans ce cadre ?**

Depuis sa création en 1966, le mouvement REMPART est intervenu sur plus de 800 sites et édifices : châteaux, tours, redoutes, forts, forteresses ; églises, chapelles, prieurés et autres édifices religieux ; maisons, villages, hameaux et bâtiments civils ; lavoirs, moulins, fours, colombiers ; fours à chaux, bâtiments industriels, trains, péniches ; sites archéologiques, espaces naturels...

L'ensemble de ces édifices, protégés ou non au titre de monuments historiques, situés en milieu rural ou urbain, est représentatif de la grande variété du patrimoine de nos territoires et il paraît difficile de désigner tel ou tel plus particulièrement.

En revanche, chacun de ces éléments de notre patrimoine a suscité l'intérêt de citoyens et de bénévoles qui ont choisi de passer une partie de leur temps libre pour sa restauration, sa mise en valeur et son animation, dans le cadre d'un projet collectif d'intérêt général. Cet engagement citoyen confère à chacun de ces monuments une reconnaissance incomparable.

### **Sur quelles valeurs s'appuie la réussite de ce mouvement ?**

Selon sa charte, REMPART doit œuvrer de façon égale en faveur du patrimoine et des individus. Nous conjugons ainsi dans notre action le patrimoine et la citoyenneté : nous nous définissons comme une association nationale de patrimoine et un mouvement d'éducation populaire.

Comprendre et connaître le patrimoine dans son contexte historique, social, etc., c'est mieux comprendre et connaître la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui, c'est discerner les valeurs sur lesquelles elle s'est construite, pour mieux ensuite les intégrer ou les contester. L'éducation au patrimoine contribue à l'ouverture de l'individu au monde qui l'environne ; elle contribue à la formation du citoyen.

### **Les actions proposées par l'Union REMPART s'inscrivent dans une démarche de sensibilisation et de formation des jeunes. Combien sont concernés chaque année et comment analysez-vous leurs motivations ?**

Chaque année, ils sont plus de 3 000 à participer aux chantiers de bénévoles organisés sous l'égide de REMPART. 70% sont âgés de 14 à 25 ans et sont lycéens ou étudiants.

Certains s'y inscrivent pour participer à un projet collectif et rencontrer d'autres personnes venues des quatre coins de la France et de l'étranger.



Rempart du Château de Calmont d'Olt (12) - Taille de pierre.

D'autres cherchent à acquérir des connaissances sur le patrimoine et développer des compétences, notamment techniques (maçonnerie traditionnelle, taille de pierre, charpente, etc.).

Certains ont même des aspirations professionnelles et viennent expérimenter les métiers auxquels ils se destinent.

### **Quels sont aujourd'hui les axes principaux de votre action ?**

Le patrimoine est international et la question de la mobilité est aujourd'hui essentielle. Dans ce contexte, REMPART a développé de nombreux partenariats avec des homologues à l'étranger.

Nous échangeons avec plus de 50 partenaires dans 30 pays en Europe, Asie, Maghreb, Amériques, etc.

Par ailleurs, REMPART s'affirme depuis plusieurs années dans le champ social. Ainsi nous avons développé, avec le réseau des missions locales, une action « Patrimoine et Insertion » à destination de jeunes de 18 à 25 ans déscolarisés, en recherche de formation, etc. Le chantier de bénévoles devient ici un outil d'insertion sociale et professionnelle, dont chacun reconnaît l'intérêt.

Enfin, dans un contexte de raréfaction des financements publics, REMPART s'emploie à rechercher des partenaires privés. Le mécénat constitue une nécessité, même si nous pensons que la puissance publique doit continuer de soutenir un mouvement associatif comme le nôtre. ■

## **FONDS NATIONAL EN FAVEUR DES MÉTIERS DU PATRIMOINE**

La Fondation du patrimoine soutient des projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine dans le cadre de chantiers d'insertion de publics en difficultés, des actions de formation et de sensibilisation de jeunes à ces métiers autour d'un projet pédagogique et d'un objet patrimonial identifiés, des programmes de formation organisés par des écoles ou structures agréées.



# LE « MODÈLE FRANÇAIS »



Vitraux à Châteauneuf-sur-Cher dans le Cher (18).



© Mélanie Frey

François de Mazières.

## NOTRE PAYS EST À L'ORIGINE D'UN MODÈLE, REPRIS AILLEURS

La France a instauré au fil des siècles une politique culturelle très développée en matière de sauvegarde de son patrimoine.

### ENTRETIEN AVEC FRANÇOIS DE MAZIÈRES

Député-Maire de Versailles

#### **P**ouvez-vous nous présenter les enjeux du projet de loi relatif à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ?

Ce texte comporte un grand nombre de dispositions sur des sujets très diversifiés. Certains articles de ce projet traitent ainsi, de la liberté de création, de la diffusion radiophonique, du financement des conservatoires, de l'archéologie, de l'architecture, du patrimoine...

Sur ce texte, la question du patrimoine, évoquée à l'article 24 me semble particulièrement problématique. En effet, rappelons qu'aujourd'hui, la protection du patrimoine repose sur trois dispositifs : tout d'abord les secteurs sauvegardés, qui sont des ensembles bâtis exceptionnels comme les villes de

Bordeaux et de Versailles. Créés par Malraux dans les années 60, ils dépendent du Code du patrimoine et font l'objet d'une étude poussée immeuble par immeuble, effectuée sous la direction de l'architecte des bâtiments de France, permettant des protections intérieures et extérieures des bâtiments. Un second dispositif a été mis en place par Jack Lang, dans les années 80, les ZPPAUP (zones de protection du patrimoine architectural, urbain, et paysager). Il en existe aujourd'hui plus de 600. Ces zones dépendent, également, du Code du Patrimoine. Le troisième dispositif, créé en 2010, se nomme AVAP (aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) ; Ces aires intègrent une dimension environnementale et doivent progressivement, avant juillet 2016, remplacer l'ensemble des ZPPAUP.



Le jardin des Etangs Gobert à Versailles (78).

Le nouveau texte, sur lequel l'Assemblée a engagé le débat, prévoit la disparition de ces trois régimes par la création de la « Cité historique ». Les maires ou les présidents d'agglomération pourront choisir au sein de la Cité historique d'avoir des zones en secteur sauvegardé ou en régime de PLU « patrimonial ». Or, ce qui ne fonctionne pas dans ce nouveau dispositif est qu'un PLU régi par le code de l'urbanisme ne permettra pas d'avoir un niveau de protection équivalent à celui que l'on trouve dans une ZPPAUP. Cette nouvelle disposition de la loi aboutira donc à deux cas de figure : dans un premier cas, les élus souhaitant maintenir un haut niveau de protection sur le mode des anciennes ZPPAUP, intégreront des dispositions dans leur PLU, qui verront les particuliers saisir le juge administratif, (qui lui se référera alors au code de l'urbanisme), et obtenir gain de cause, soit les PLU « patrimoniaux » seront, d'entrée de jeu, moins contraignants que les anciennes ZPPAUP et les architectes des bâtiments de France n'auront plus la base légale pour faire respecter un haut niveau de protection.

J'ai donc plaidé, tout au long des discussions, pour des ajustements au travers d'amendements, ce qui n'a malheureusement pas été entendu. Je souhaite ardemment que des modifications interviennent lors de l'examen au Sénat et lors de la seconde lecture à l'Assemblée, car si le texte reste en l'état, la création de la « Cité historique », telle qu'elle est prévue, fragilise considérablement la protection du patrimoine et aboutira au final à un blocage des documents d'urbanisme (PLU).

### **Comment définir le modèle français en matière de patrimoine ?**

Avec l'Italie, la France est sans doute le pays qui possède le patrimoine le plus important, avec des

monuments d'exception, mais également un héritage culturel de proximité, de qualité qui est cependant diffus et qu'il nous faut protéger.

Notre politique culturelle est née autour de la protection du patrimoine après la Révolution française. C'est l'abbé Grégoire, qui l'un des premiers, s'est opposé à la démolition de certains lieux emblématiques de l'histoire de France. Le concept de monument historique fut, quant à lui, développé notamment grâce à Prosper Mérimée qui mit en place un recensement des ensembles architecturaux remarquables.

Notre pays est donc à l'origine d'un véritable modèle de protection, qui a été, par la suite, imité dans bon nombre de pays étrangers. Aujourd'hui, ce modèle est très étoffé et s'est considérablement renforcé en particulier grâce aux actions du ministère de la Culture, des directions régionales et des antennes départementales, avec notamment les architectes des bâtiments de France et les architectes en chef des monuments historiques. Actuellement, les fonctionnaires peuvent s'appuyer sur des doctrines très élaborées, comme par exemple, la loi de 1913 sur la protection des monuments historiques qui a été renforcée par la suite afin de s'adapter au monde contemporain.

### **Quels sont les avantages et les points faibles de ce modèle ?**

Son premier avantage est la conservation : il y a toujours un risque, en particulier dans une période comme la nôtre qui connaît une forte pression pour construire, de destruction de chefs-d'œuvre anciens comme l'on a pu l'observer au lendemain de la seconde guerre mondiale, quand des quartiers

historiques entiers ont été rasés. À côté du Château de Versailles se trouve ainsi une petite place qui a fait l'objet d'une reconstruction totale alors qu'elle aurait aujourd'hui après rénovation le charme du quartier du « Marais » à Paris. Beaucoup de villes ont connu des destructions très importantes à cette époque et les protections sont essentielles pour éviter des excès.

Notre modèle s'est néanmoins alourdi au fil du temps et l'on observe une grande diversité des protections. Le dispositif de la « Cité historique » est né d'une volonté de simplification, ce qui est en effet nécessaire, mais le dispositif du PLU, ne permettra pas un niveau de protection suffisant.

Désormais, compte-tenu de l'état actuel des finances des collectivités et de l'État, les communes ne peuvent, que rarement, assumer ces rénovations seules. Aussi, il est donc indispensable de recourir à des financements privés en compatibilité avec l'histoire des bâtiments. A titre d'exemple, Versailles a récemment connu la plus grande opération de rénovation urbaine du patrimoine historique d'Île-de-France, cela concerne l'ancien hôpital royal Richaud. Pour cette opération, nous avons dû proposer un projet mixte, associant appartements étudiants et privés, crèche, lieu culturel, etc. Aujourd'hui, faute de moyens financiers, il faut faire preuve de créativité.

### **En 2016, la Fondation du patrimoine a 20 ans. Que vous inspire cet anniversaire ?**

Au terme de 20 ans, le bilan de la Fondation est très positif. Grâce notamment aux intuitions de son premier Président Edouard de Royère, relayées par son successeur Charles de Croisset, la Fondation a été novatrice à quatre points de vues : en premier lieu, par l'association de grandes entreprises à son capital : leurs engagements s'inscrivent ainsi dans la longue durée.

Le second apport est l'attention portée au petit patrimoine qui ne faisait l'objet d'aucun soutien spécifique en dehors de celui des communes et, de manière plus marginale, de celui des départements. Or ce petit patrimoine est un élément fondamental de l'attractivité touristique française.

Le troisième acquis est d'avoir réussi à mettre en place un maillage du territoire reposant en grande partie sur des bénévoles, mais également sur des permanents, dont le recrutement a été rendu possible, en 2004, par une nouvelle ressource affectée par l'État : à savoir le bénéfice d'une fraction du produit des successions laissées en déshérence.

Son quatrième atout est d'avoir initié, avec l'appui de l'État, une démarche fiscale très originale qui permet d'exercer un effet de levier sur les financements des restaurations : ce fut dans un premier temps la déduction pour travaux, et dans un second temps, à partir des années 2000, les souscriptions.

Ce bilan, très positif, peut permettre d'envisager une nouvelle étape qui serait de faire de la Fondation du patrimoine, la grande agence du patrimoine française, en coordination étroite avec les associations patrimoniales. Cette plateforme, qui aurait à la fois un rôle financier, mais également de promotion touristique et économique, permettrait de mieux fédérer les initiatives publiques et privées et de redonner un nouveau souffle à la question patrimoniale en France. Chacun aura compris que la Fondation du patrimoine a la capacité de devenir un National Trust à la française, qui était clairement l'objectif initialement prévu. ■



À Versailles (78), l'hôpital Richaud, réhabilité après 10 années d'abandon et inauguré en mai 2015.

### **Comment la ville de Versailles concilie-t-elle patrimoine et modernité ?**

Ayant été élu maire en 2008, il s'agit pour moi d'un enjeu essentiel, qui fait entièrement partie de mon projet municipal. J'ai, par ailleurs, été président de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine qui combinait ces deux thèmes et suis, de fait, particulièrement sensible à ces questions. Versailles possède un patrimoine historique exceptionnel qui doit être réhabilité, tout en faisant appel à des architectes contemporains. Ainsi, au cours des 7 dernières années, pour travailler sur ces réhabilitations, j'ai fait appel à plusieurs jeunes architectes qui ont su mêler ces deux aspects. Les gestes d'architecture contemporaine doivent être bien intégrés à l'environnement mais ils sont nécessaires pour inscrire une modernité.





Catherine Morin-Desailly.

# PRÉSERVER NOTRE HÉRITAGE, NOS RACINES

La France possède un patrimoine très riche, protégé par de nombreuses réglementations instaurées au fil des siècles.

## ENTRETIEN AVEC CATHERINE MORIN-DESAILLY

Sénatrice de la Seine-Maritime

**V**ous êtes présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat. Pouvez-vous dresser un bilan de ses activités en matière culturelle en 2015 ?

Nous nous sommes concentrés sur le budget de la culture 2015, pour lequel nous avons émis un vote négatif, notamment parce que certaines lignes budgétaires avaient disparu, en particulier pour l'enseignement artistique dans les conservatoires. Dans cet esprit, nous avons organisé en juillet 2015 une table ronde avec les représentants des conservatoires. Dans le domaine législatif, nous nous sommes saisis de trois projets de loi : celui sur le dialogue social au titre de l'emploi culturel (système de l'intermittence) et ceux relatifs à la transition énergétique et à la biodiversité en ce qui concerne la protection du patrimoine.

Parallèlement, pour les 10 ans de la loi Handicap de 2005, nous avons voulu montrer notre attachement à l'accès de tous à la culture et la commission a consacré le 6 mai 2015 une table ronde sur le thème « culture et handicap », pour faire un état des lieux de l'accessibilité à la culture. Les débats nous ont conduit à prolonger ce travail et j'ai souhaité qu'une mission d'information et de contrôle soit constituée afin de formuler des préconisations.

J'ai de plus été rapporteur pour avis du projet de loi NOTRe : nous avons organisé de nombreuses auditions et tables rondes permettant de mesurer comment devaient s'articuler les compétences culturelles dans le cadre de la réforme territoriale.

### Comment définir le modèle français en matière de patrimoine ?

Notre pays a développé une politique publique de protection et de valorisation du patrimoine depuis plusieurs siècles. Le premier inspecteur des

Monuments historiques a été nommé en 1830, il a eu pour successeur Prosper Mérimée. La définition des grands principes de la protection date du XIX<sup>e</sup> siècle et accompagne l'élaboration d'un grand récit national, ainsi que la mise en place de nouvelles méthodes d'investigation et de connaissances en histoire et en archéologie.

Nos concitoyens sont attachés au fait que l'application et le contrôle de cette politique sont entre les mains de la puissance publique et les grands monuments historiques et paysages participent à l'identité de la France.

Les lois du 30 mars 1887 et du 31 décembre 1913 définissent un socle de principes toujours appliqués aujourd'hui et qui se compose d'une série de servitudes pour les propriétaires privés et publics. Selon l'article L341-1 du Code du patrimoine, « il est établi dans chaque département une liste des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ». Par conséquent, les propriétaires ne peuvent pas en faire ce qu'ils veulent, en particulier ils ne peuvent pas les détruire. Au-delà de ce socle, le droit de la protection s'est considérablement enrichi au fil du temps et de nombreux outils ont été agréés.

La France compte 3 000 sites classés couvrant environ un million d'hectares et 4 800 sites inscrits. Il faut également ajouter les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux, les ZPPAUP (zones de protection du patrimoine architectural, urbain, et paysager), les AVAP (aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) et les espaces remarquables de la montagne et du littoral. Concernant le droit européen, il faut citer la directive Natura 2000. Enfin, il ne faut pas oublier la

liste du Patrimoine mondial de l'Humanité de l'Unesco.

Les politiques de protection et de valorisation font intervenir un très grand nombre d'acteurs, avec, au premier rang, les collectivités territoriales (communes, départements et régions), qui sont très investies dans ce domaine. Les départements sont devenus, suite à la loi de 2004, propriétaires de nombreux monuments historiques pour lesquels ils ont défini des projets souvent de nature culturelle. Par exemple, en Seine-Maritime, c'est grâce au Département que l'abbaye de Jumièges, un des plus anciens monastères bénédictins de Normandie, a pu être ouverte au public. Étant propriétaire des lieux depuis 2007, la collectivité a en effet entrepris des travaux d'envergure, afin de restaurer le site.

On observe malgré tout une défiance à l'égard des collectivités, comme si l'État était le seul à pouvoir protéger notre héritage culturel. Le droit est asymétrique : bien que l'urbanisme ait été progressivement confié aux collectivités, la protection du patrimoine reste entre les mains de l'État qui réglemente, classe et ordonne.

### **Quels sont les avantages et les points faibles de ce modèle ?**

La protection du patrimoine est efficace pour un petit nombre de sites et de monuments, en particulier ceux qui sont classés. Elle est assurée par des professionnels de grande qualité avec des connaissances historiques et savoir-faire techniques exemplaires.

En revanche, la plus grande partie n'est pas assez protégée, les sites ruraux n'étant, par exemple, que partiellement inscrits. C'est également le cas pour les espaces naturels.

Comme je l'ai indiqué précédemment, les dispositifs successifs ont été agrégés sans cohérence, plutôt qu'intégrés. Par exemple, les périmètres des ZPPAUP ne coïncident pas et sont même parfois contradictoires, ce qui est un facteur de complexité et donc d'interprétations divergentes. De plus, les relations sont trop caricaturalement administratives entre les agents de l'État et les agents publics et privés.

### **Quels dossiers suivez-vous avec attention pour la rentrée parlementaire ?**

Nous allons suivre la répartition des crédits du projet de loi de finance dans le détail, puis nous examinerons en février 2016 le projet de loi création, architecture et patrimoine et débattons sur son contenu et ses manques. Ce texte, bien qu'enrichi



Abbaye de Jumièges (76).

lors de son passage à l'Assemblée nationale, est décevant, notamment concernant le manque de références au patrimoine immatériel (savoir-faire, traditions culinaires, manifestations culturelles...).

### **En 2016, la Fondation du patrimoine a 20 ans. Que vous inspire cet anniversaire ?**

Notre pays est riche de son patrimoine et de son histoire, qui sont des éléments de l'identité de chaque territoire et une source de fierté et de redécouverte perpétuelle.

La création de la Fondation du patrimoine il y a 20 ans correspondait à un véritable besoin. Tous les monuments ne sont pas classés et ne bénéficient pas à ce titre d'une attention et d'un processus de sauvegarde et de restauration identifiés. Or, notre patrimoine, quelle que soit sa forme, est souvent fragile, vulnérable et parfois même menacé de disparaître, et ce pour diverses raisons, tant naturelles qu'humaines.

C'est particulièrement vrai de notre patrimoine rural, un patrimoine de proximité méconnu qui ponctue pourtant nos paysages à travers tout le pays. Il y a là de multiples richesses allant des églises, ponts, lavoirs et moulins, en passant par patrimoine industriel ou naturel. L'idée de la Fondation du patrimoine était donc de s'intéresser à ce patrimoine non protégé et de penser des dispositifs d'accompagnement à la restauration originaux, notamment en matière de défiscalisation et d'appel aux dons.

À cet égard, le Sénat a été d'une grande aide, votant sur proposition du sénateur Yan Gaillard l'affectation à la Fondation du produit des biens en déshérence. L'enjeu est majeur : la perte du patrimoine est la perte d'une part de notre identité. Notre regard sur le passé et sur l'avenir détermine les choix de transmission que nous faisons aux générations futures. Les missions de la Fondation du patrimoine sont donc, plus que jamais, à conjuguer au présent. ■



Patrimoine vivant, le patrimoine de proximité est celui du cadre de vie de nos concitoyens comme ici à Saint-Astier dans le Lot-et-Garonne (47) où la fête des vendanges rassemble toutes les générations autour du vieux pigeonnier.

# 20 ANS AU SERVICE DU PATRIMOINE DE PROXIMITÉ

Si ses statuts en font une institution originale, par la qualité de ses interventions, l'engagement de ses salariés et bénévoles, son ancrage territorial et son savoir-faire en matière de financement et d'accompagnement de projets, la Fondation du patrimoine s'est imposée depuis sa création en 1996 en France comme un acteur clé au service du patrimoine de proximité. C'est aussi un laboratoire d'idées où prennent forme les innovations et bonnes pratiques de demain.



Charles de Croisset.



François-Xavier Bieuville.

## ENTRETIEN CROISÉ AVEC CHARLES DE CROISSET ET FRANÇOIS-XAVIER BIEUVILLE

Président et Directeur général de la Fondation du patrimoine

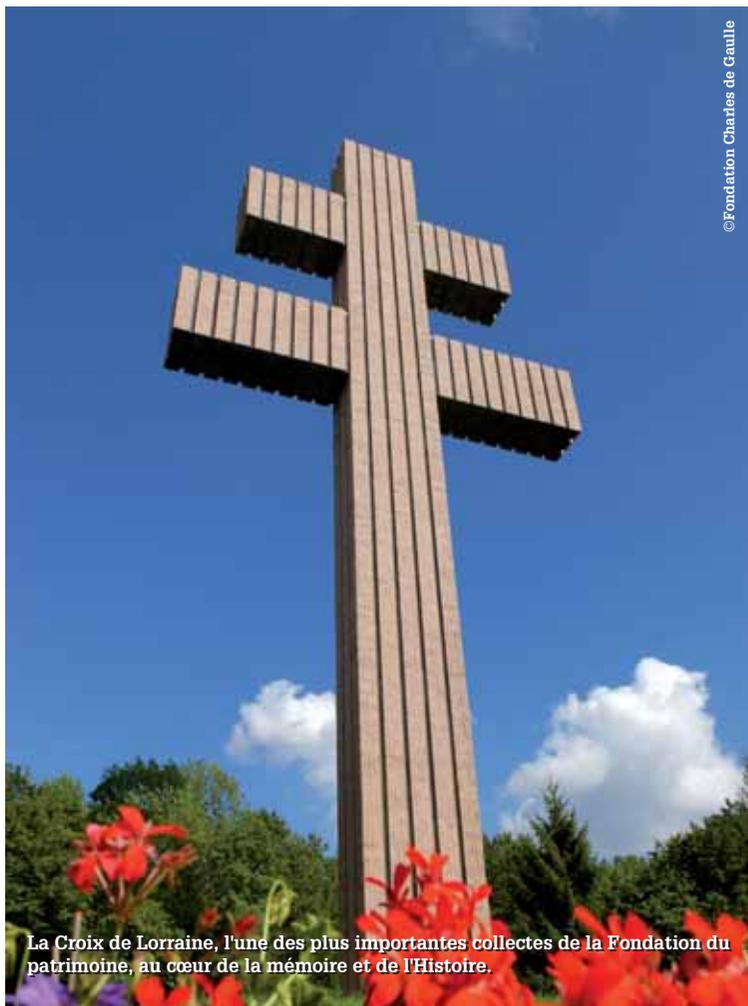
**I** l y a vingt ans naissait la Fondation du patrimoine. L'impulsion avait été donnée notamment par le rapport du Sénateur Jean-Paul Hugot en 1996, qui appelait à la création dans notre pays d'une structure chargée d'impulser une politique de mobilisation du secteur privé en faveur du patrimoine. Quel a été alors le modèle retenu ? Avec quelles équivalences à l'étranger ?

Plusieurs grands principes avaient été définis, dans le rapport du sénateur Jean-Paul Hugot comme dans les travaux de préfiguration, repris ensuite dans les statuts de la Fondation du patrimoine.

Tout d'abord, le mécénat populaire, grâce à la reconnaissance d'utilité publique accordée en 1997; le but était de sensibiliser et de mobiliser largement en faveur de la préservation du patrimoine de proximité.

Ensuite, le soutien tant à des opérations privées que publiques ; ce principe s'est traduit par la création d'un label fiscal attribué à des propriétaires privés qui souhaitent mener des travaux de réhabilitation.

A été souligné aussi il y a vingt ans le fait qu'il convenait de ne pas poser de limites trop étroites à l'action de la Fondation du patrimoine. Dans cet esprit, les textes qui portent son statut ont volontairement défini le patrimoine dans sa notion la



plus large. C'était une bonne chose. Cette ouverture est importante, car dans la réalité, plusieurs aspects très différents peuvent être concernés par un projet, de l'intérêt architectural, mémoriel, historique à des enjeux socio-économiques liés à l'emploi, les savoir-faire, le tourisme et la transmission.

En France, il y a vingt ans, en mettant en place les futurs statuts, le législateur pouvait se référer notamment au Fondo Ambiente Italiano (FAI) ou au National Trust en Grande Bretagne. Il aurait pu être décidé sur cette base que la Fondation du patrimoine assure la gestion de certains bâtiments, dont elle aurait la jouissance. Mais tel n'a pas été le cas.

La Fondation du patrimoine n'a pas réellement d'équivalent à l'étranger, ne serait-ce que par son organisation déconcentrée et son maillage territorial dense, qui repose sur l'action de 550 bénévoles et de 70 salariés. Par sa capacité à délivrer un agrément fiscal, elle n'a pas non plus d'équivalent en France.

S'il est spécifique, ce modèle est réellement opérationnel. La Fondation du patrimoine fait l'objet d'un suivi très attentif par les pouvoirs publics, avec, notamment, en 2013, un rapport de la Cour des Comptes soulignant sa « gestion de qualité ».

### **Comment évaluer ce que représente en France le patrimoine de proximité ?**

L'inventaire exhaustif est impossible à dresser. En matière de bâti, on évoque souvent 400 000 à 800 000 bâtiments. On peut chiffrer les 42 000 édifices religieux de notre pays, mais comment dénombrer les nombreux petits ponts, lavoirs et fontaines qui font le charme de nos villages ? Comment dénombrer nos belles maisons privées, représentatives de l'architecture et du savoir-faire de nos régions ? Pour que la liste soit exhaustive, il faudrait également y ajouter les éléments de patrimoine naturel, artisanal, culturel, voire immatériel, tel que des savoir-faire. On voit bien que le champ couvert ainsi est très large.

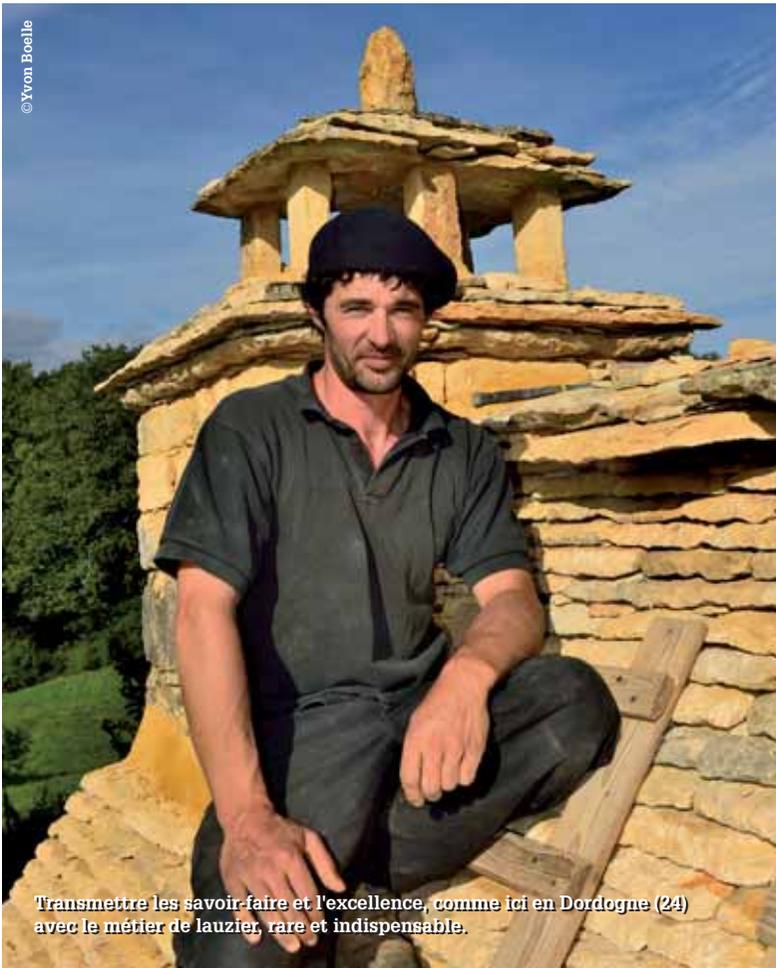
### **Pouvons-nous rappeler les grands indicateurs de l'action de la Fondation en 2015 ?**

2015 a été une année record en matière de mécénat populaire avec 13,7 millions d'euros collectés grâce à plus de 40 000 donateurs ; le précédent record de 2013 a été dépassé, il s'était établi à 12,4 millions d'euros. 1 400 agréments (Label de la Fondation du patrimoine) ont été délivrés, et 1 063 opérations de souscription publique ont été lancées en 2015. Se confirme ainsi la progression régulière des activités de la Fondation enregistrée depuis plusieurs années. Des chiffres qui traduisent notamment la réussite d'un modèle fondé sur la proximité avec les acteurs territoriaux car c'est là un atout majeur.

### **Dans un contexte budgétaire de plus en plus tendu, dans lequel l'action de l'État et des collectivités territoriales est contrainte, la Fondation envisage-t-elle d'intensifier son action ?**

L'évolution du contexte budgétaire dans le secteur public concerne directement la Fondation du patrimoine, compte tenu de son fort ancrage territorial et des liens solides qu'elle a tissés depuis vingt ans sur l'ensemble du territoire. Renforcer ce lien est un axe majeur pour les prochaines années, avec les communes, communautés de communes, conseils départementaux comme avec les métropoles et les régions. Au cours des années à venir, la Fondation continuera bien sûr à accompagner ces collectivités face aux changements qu'elles connaissent actuellement, institutionnels et budgétaires et s'attachera à répondre le mieux possible aux besoins exprimés.

**Même si la Fondation ne s'interdit pas, comme le lui permet la loi, d'intervenir en faveur de monuments classés ou inscrits, son conseil d'administration, dès juillet 1997, a décidé de donner la priorité au patrimoine non protégé. Car c'est lui qui, globalement, est le plus en péril. Ce principe sera-t-il maintenu demain au même niveau ?**





La protection du patrimoine non protégé (non inscrit et non classé au titre des monuments historiques) figure dans l'ADN de la Fondation c'est le cœur de sa vocation et nous y sommes très attachés. Mais lorsqu'elle est sollicitée par un maire pour restaurer une petite église, dont certaines parties sont classées et d'autres ne le sont pas, il est logique que la Fondation soutienne l'ensemble du projet. Ces questions sont souvent débattues en conseil d'administration. Mais on voit bien à travers cet exemple qu'il serait artificiel de poser des frontières trop rigides. Et il nous faut aussi répondre à la demande d'élus ruraux qui, souvent, n'ont pas d'autre alternative. De fait, aujourd'hui, le soutien à la réhabilitation et la préservation du patrimoine classé représente moins de 25% des activités de la Fondation.

**L'on voit également se développer de nouvelles formes de financement, à travers par exemple le financement participatif sur internet. Est-ce là un axe important pour l'avenir ?**

Bien sûr, ce sujet nous intéresse. Il faut souligner tout d'abord que la Fondation du patrimoine a été à l'origine du mécénat populaire, forme de mécénat participatif qu'elle développe depuis plus de quinze ans, avant l'arrivée des plates-formes commerciales sur internet. Par les sommes collectées en 2015, la Fondation du patrimoine est un acteur majeur. Pour accompagner cette mutation numérique, depuis 2010, les dons peuvent être faits en ligne. Depuis 2014, il est possible d'ouvrir un « compte donateur » qui permet de soutenir un projet en quelques clics de souris. En 2016, à l'occasion de ses vingt ans, la Fondation du patrimoine se dotera d'un nouveau site internet et d'une nouvelle plate-forme de financement plus accessible et facile d'utilisation.

En 2015, les dons en ligne représentaient déjà 13% de la collecte de mécénat populaire effectuée par la

Fondation du patrimoine, soit 1,7 million d'euros, ce qui confirme sa place de première organisation privée au service du patrimoine de proximité. Il convient aussi sans doute de rappeler ici que la Fondation du patrimoine n'est pas qu'un collecteur de financement ; elle assure aussi la qualité des projets qu'elle soutient, ce que ne font pas les plates-formes de financement participatif.

**En 2016, la Fondation du patrimoine a 20 ans. Comment évoluera-t-elle demain ?**

Si nous savons ce que nous avons été durant vingt ans, il nous faut inventer ce que nous serons au cours des vingt prochaines années et c'est bien sûr un beau défi. Pour compléter cette réponse, nous ne savons pas ce qui va arriver, mais nous savons que nous allons le faire ensemble. On voit bien que les nouvelles technologies et les évolutions des modes de vie induisent un changement. De notre côté, nous souhaitons dans le cadre de ce vingtième anniversaire en 2016 ouvrir la réflexion pour définir quelles pourront être demain les nouvelles stratégies en direction des porteurs de projets, des bénévoles et de nos salariés, dont l'implication et la créativité sont de puissants moteurs.

A vrai dire, les défis sont de plusieurs natures. Il s'agit, demain comme hier, de contribuer à la mobilisation populaire en faveur du patrimoine de proximité, dont on sait combien il peut contribuer à la création de lien, précieux, dans une société souvent individualiste. La Fondation du patrimoine est aussi, par son maillage très dense et ses interventions, un acteur territorial de proximité et dont l'apport, en termes de maintien des métiers, de formation, d'insertion ou économique, n'est pas négligeable. C'est là en outre un axe important. Dans ce domaine également, la Fondation pourra jouer le rôle d'incubateur d'idées nouvelles pour mieux préserver et réhabiliter, demain, notre patrimoine de proximité! ■

Salariés et bénévoles, un duo emblématique de la Fondation du patrimoine, au cœur de sa réussite.



Danielle Bellon.

# INITIATIVES EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le patrimoine est un enjeu fort en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ici comme dans le reste de la France, il en existe une grande variété, mémoire vivante des siècles passés, qu'il convient de préserver... et de transmettre.

## ENTRETIEN AVEC DANIELLE BELLON

Déléguée régionale de la Fondation du patrimoine en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)

# C

### **Comment la Fondation du patrimoine agit-elle en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ?**

En tant que déléguée régionale, j'anime une équipe de six délégués départementaux et vingt-trois délégués adjoints, ainsi qu'un trésorier. Tous bénévoles et proches du terrain, ils sont le socle de la Fondation du patrimoine. Leur travail est indispensable au développement des projets : ils montent les dossiers et les conventions, demandent des subventions aux collectivités locales, travaillent en collaboration avec les UDAP (Unités départementales de l'architecture et du patrimoine). Les délégués recherchent aussi des mécènes, communiquent avec les médias dans le cadre des inaugurations. De plus, les délégués bénévoles sont soutenus dans leur action par deux chargées de mission salariées.

Observatoire de Nice (06).



Depuis 2002, nous avons octroyé 600 labels de déduction fiscale à des propriétaires privés et avons accompagné le financement de 408 projets publics, grâce au mécanisme de la souscription (dons de particuliers et entreprises) et à l'aide de l'État via les successions en déshérence.

Les partenariats que la fondation a noués avec quelques grands mécènes tels que la Fondation d'entreprise Total, la Fondation Bettencourt Schueller au niveau national, nous permettent également de soutenir les projets de plus grande ampleur et emblématiques de la région. Par exemple, à Marseille, la Fondation du patrimoine, grâce à la Fondation d'entreprise Total a participé au financement de la restauration du palais Longchamps, de l'hôpital Caroline, du château Borely, du fort d'Entrecasteaux, etc. Dans les Alpes Maritimes, celle-ci a participé à la restauration de l'observatoire de Nice, des anciennes forges de la Darse de Villefranche-sur-Mer, etc.

Nous essayons par ailleurs de mettre en place des clubs de mécènes départementaux avec le soutien des PME. Chacune d'entre elles apporte une somme qui alimente une enveloppe commune. À l'occasion de réunions, elles choisiront les projets qu'elles souhaiteront soutenir dans le département.

### **Pouvez-vous présenter quelques projets que vous avez soutenus sur le territoire ?**

Nous avons lancé une souscription pour la restauration de la chapelle Saint-Martin, dans le Var. L'édifice est situé à Cotignac. C'est un lieu chargé d'histoire qui abrite des peintures murales dans



Danielle Bellon  
visite le chantier de  
formation de l'Hôpital  
Caroline, à Marseille (13).

sa chapelle nord. Après sa restauration, la chapelle accueillera des manifestations culturelles et culturelles ainsi que des visites commentées consacrées à son architecture romane, son histoire et ses fresques.

Parmi nos autres projets, on peut citer le Tétrodon, à Fos-sur-Mer dans les Bouches-du-Rhône, qui appartient depuis 2011 à l'association « par ce passage, infranchi ». Il s'agit d'une construction modulaire, créée par le concepteur Jacques Berce de l'agence AUA au début des années 70 dans le cadre d'une commande de la Sonacotra afin de loger les ouvriers de la zone industrielle de Fos-sur-Mer.

Unique exemplaire existant de la série, il a été labellisé « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle » en 2012 par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Il s'agit d'un conteneur équipé de plusieurs coques (sanitaires, cuisinette, couchage, rangement). L'association souhaite restaurer et réutiliser le Tétrodon pour des résidences d'artistes, dans le secteur de l'étang de Berre.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, nous soutenons la restauration de l'église paroissiale de Méailles, datant du XIII<sup>e</sup> siècle. La commune a souhaité restaurer la toiture et retrouver deux cloches en bronze, qui avaient disparu à l'époque de la Révolution. Une souscription toujours en cours a déjà collecté plus de 20 000 euros. À cet égard, Madame la Maire a organisé fin août 2015 une manifestation publique lors de laquelle les habitants ont pu assister au coulage des cloches et à leur installation sur le clocher.

### **Comment s'organisent vos partenariats avec les collectivités territoriales ?**

Chaque délégation départementale travaille avec les services des Conseils départementaux afin d'obtenir notamment des subventions. Certaines nous sont allouées pour le fonctionnement de la délégation, et d'autres financent nos projets.

Depuis le début de nos activités, les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) de Marseille, Nice et Digne-les-Bains, ainsi que l'Union Patronale du Var sont à nos côtés et nous soutiennent en mettant des locaux et des moyens techniques à notre disposition.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, le Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère (SMVCC) ainsi que la Communauté de Communes du Moyen Verdon (CCMV) participent au financement de projets situés sur leurs territoires.

Enfin, les adhésions annuelles des communes et des Communautés de communes nous aident et légitiment notre action. ■

Pour remplir ses missions, la Fondation du patrimoine peut compter sur différents outils complémentaires. Le Label s'adresse aux propriétaires privés d'édifices non protégés et permet de déduire une partie du montant des travaux de leur revenu imposable net. La souscription et le mécénat d'entreprise permettent de collecter des fonds en faveur du patrimoine public ou associatif. Ces opérations peuvent être abondées par d'autres ressources de la Fondation (fonds propres, mécénats nationaux et locaux).



Vincent Éblé.

# LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES RELÈVENT LE DÉFI

Les collectivités territoriales ont un rôle majeur en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine français avec un enjeu crucial : le financement.

## ENTRETIEN AVEC VINCENT ÉBLÉ

Sénateur de la Seine-et-Marne



Les ruines du château de Montceau-les-Meaux (77).

### **V**ous êtes membre de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation. Quels sont les enjeux de la réforme territoriale concernant la préservation du patrimoine ?

La question de l'organisation des pouvoirs locaux a toujours intéressé le Sénat. J'ai moi-même été Président du Conseil départemental de la Seine-et-Marne de 2004 à 2015. La récente loi NOTRe ne traite pas de façon directe des politiques de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel, mais elle revisite la répartition des compétences et des rôles entre les niveaux de collectivités territoriales : communes, intercommunalités, départements et régions. On observe que le rôle et la responsabilité des communes restent extrêmement importants. En effet, les monuments français protégés au titre de la loi de 1913 sur les monuments historiques sont au nombre de 44 000, pour la moitié d'entre eux détenus par des propriétaires privés et l'autre par des propriétaires

publics, la plus grande partie de ces derniers étant des communes.

Ce sont les édifices de culte au sens de la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État, qui constituent l'essentiel de ce patrimoine et qui placent les communes dans le rôle essentiel de propriétaire. Le risque existe qu'une vision de renforcement exclusif des pouvoirs des régions et des établissements publics de coopération intercommunales, conduite à réduire la capacité financière et technique des communes à poursuivre leur responsabilité patrimoniale.

Le droit de l'urbanisme est également crucial car il concerne la protection des monuments eux-mêmes et de leurs abords.

Le Sénat n'a pas souhaité que ce pouvoir soit transféré de façon systématique aux intercommunalités. Les communes peuvent conserver

la maîtrise de la réglementation du droit à construire, si elles le souhaitent.

### **Pouvez-vous présenter les enjeux majeurs pour les collectivités territoriales en matière de patrimoine ?**

L'enjeu majeur est celui des financements. La réalité française en matière patrimoniale fait de notre pays la première destination touristique mondiale, notamment pour le tourisme culturel. Il faut combiner l'ensemble des acteurs en matière de financements : les propriétaires privés, qui doivent être incités et accompagnés dans les actions qu'ils réalisent pour la protection du patrimoine, et également les acteurs publics : le rôle de l'État et de la réglementation est essentiel (loi de 1913, loi Malraux de 1963).

J'ai récemment réalisé un rapport de contrôle consacré à la question des dépenses fiscales en faveur de la protection du patrimoine monumental, qui vient d'être présenté à la commission des finances du Sénat accessible au public dans quelques semaines. Il s'agit de diagnostiquer les dispositifs fiscaux de nature à soutenir les propriétaires privés dans leurs efforts en faveur des monuments historiques, que ce soit pour leur propre utilisation, ou qu'ils en assurent la restauration pour l'affecter à de l'habitat locatif, comme c'est le cas dans les secteurs sauvegardés.

J'ai analysé et présenté un grand nombre de dispositifs et proposé quelques recommandations. Par exemple, on parle beaucoup de niches fiscales, un qualificatif qui tend à accréditer l'idée que les avantages fiscaux sont à rejeter car ils provoquent une minoration des recettes des collectivités publiques.

C'est évidemment une préoccupation, mais si ces niches sont bien faites, elles ont été créées afin de servir un intérêt public, en l'espèce la sauvegarde du patrimoine national. Il y a parfois de plus grands bénéfices à tirer de recettes fiscales liées à des travaux sur les monuments historiques, comparativement à la niche fiscale accordée au propriétaire. Il ne faut donc pas regarder uniquement la dépense fiscale, mais également ce qu'elle produit en termes d'économies de travaux et de développement touristique.

Je souligne par ailleurs dans mon rapport que nous manquons de données statistiques circonstanciées fournies par les ministères des Finances et de la Culture, lesquels n'ont pas toujours la capacité de répondre à nos questions.

Aujourd'hui, nous ne parvenons pas à connaître la part des avantages fiscaux octroyés aux propriétaires de monuments classés en regard de celle qui est orientée vers des édifices simplement inscrits



Les escaliers en fer à cheval du château de Fontainebleau (77).

à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Cette simple différenciation n'apparaît pas dans les statistiques budgétaires de Bercy et de la Rue de Valois, ce qui est problématique pour conduire une réforme pertinente.

Parmi les autres dispositifs qui pourraient être réformés, on peut citer l'ouverture au public, dont l'appréciation a été définie selon des modalités des années 60 et 70, aujourd'hui obsolètes en raison de l'émergence de nouvelles formes de tourisme culturel.

### **Quels sont les atouts de la Seine-et-Marne en matière de patrimoine ?**

Le département possède un patrimoine monumental exceptionnel. Deux sites sont inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco : la ville de Provins et le château de Fontainebleau, berceau de la Renaissance française. On peut également admirer les châteaux de Vaux-le-Vicomte, Champs-sur-Marne, la chocolaterie Menier à Noisiel et le château de Ferrière ancienne propriété de la famille Rothschild.

Aux côtés de ces monuments d'exception, il existe également beaucoup de villages de caractère, avec des églises, des abbayes de toutes périodes et un important patrimoine diffus. Le patrimoine naturel enfin est également très riche. La Seine-et-Marne est en fort développement démographique et économique, en particulier avec deux villes nouvelles : Mame-la-Vallée au nord et Sénart au sud. Celles-ci sont le cadre d'innovations architecturales de grande qualité, patrimoine de demain aux grandes signatures : Jean Nouvel, Henri Ciriani, Roland Castro et beaucoup d'autres.

### **En 2016, la Fondation du patrimoine a 20 ans. Que vous inspire cet anniversaire ?**

La Fondation a su s'inscrire d'une façon incontournable dans le paysage institutionnel français de protection des sites patrimoniaux. En des temps marqués par la réduction des budgets publics de valorisation de notre patrimoine, la Fondation est l'outil essentiel de mobilisation des contributeurs privés, en particulier par le biais du mécénat d'entreprise et des souscriptions populaires. ■



©AMRF

Vanik Berberian.

## UN ENJEU FORT POUR LES MAIRES RURAUX

Rassemblant près de 10 000 maires ruraux, l'AMRF sensibilise les élus pour favoriser la gestion et la préservation des patrimoines.

### ENTRETIEN AVEC VANIK BERBERIAN

Président de l'association des Maires ruraux de France (AMRF),  
maire de Gargillesse-Dampierre (36)

# L

**es communes rurales sont propriétaires d'un patrimoine historique, en particulier religieux, dont la portée dépasse le cadre communal. Que préconisez-vous pour assurer sa préservation et sa mise en valeur ?**

Le patrimoine communal est un bien commun et national. Devenir maire d'un village riche d'un patrimoine oblige à le faire savoir. Je veux dire par là que c'est à une prise de conscience nationale qu'il faut œuvrer, à commencer par une sensibilisation des plus jeunes. Les actions ne sont malheureusement pas à la hauteur des enjeux. Pour ce qui concerne les financements de sauvegarde du patrimoine, l'évolution de l'intervention de l'État et des collectivités est inquiétante parce qu'elle témoigne d'un déficit notoire dans ce domaine.

Croire que c'est en laissant des territoires se développer seuls qu'on préservera le patrimoine

collectif, sans se préoccuper de la spécificité des territoires ruraux, est une erreur stratégique.

Nous appelons les nouvelles Régions et l'État à renforcer la péréquation aujourd'hui insuffisante, pour que se développent de véritables projets de sauvegarde de notre patrimoine. Le principe du pourcentage des aides doit être revu en fonction de la capacité financière de la collectivité et pas seulement de l'application d'une règle arithmétique selon le même taux pour une ville de 300 000 habitants ou un village de 1 000 personnes.

Notre rôle est essentiel pour rappeler la richesse du maillage de ce formidable trésor commun et l'exigence collective de le préserver ensemble.

Localement, les outils sont utiles mais souvent méconnus et insuffisants. Ils doivent pourtant permettre aux élus d'assurer cette préservation à partir d'un inventaire partagé et d'en assurer la valorisation.

Il est nécessaire que la commune fasse l'inventaire précis de son patrimoine. La plus grande partie est située dans des communes rurales qui n'ont pas le budget nécessaire à un projet de restauration. La recherche de financement est donc indispensable...

La préservation puis la valorisation sont essentielles, mais ne se justifient que si ce patrimoine est mis à disposition du plus grand nombre. Il faut donc le promouvoir. Ces actions permettent de faire rayonner un territoire qui devient un lieu d'échanges, ce qui favorise le développement touristique et donc économique.

À la rencontre des  
partenaires du Congrès  
des Maires ruraux en 2015.



©AMRF

## **Pouvez-vous nous présenter quelques exemples emblématiques de valorisation de ce patrimoine ?**

Notre pays fourmille d'exemples souvent connus seulement au niveau local. Nous avons organisé notre congrès 2015 des maires ruraux à Murol, village du Puy-de-Dôme qui possède un château médiéval. C'est un bel exemple de préservation et de valorisation : la mairie a racheté le château pour un euro symbolique au Conseil départemental et a bénéficié de subventions pour la restauration. L'équipe communale a délégué l'animation du site

à une structure spécialisée. L'empathie et la motivation de la municipalité ont fait augmenter la fréquentation en lien avec un cadre naturel exceptionnel. Un bel exemple de l'alchimie entre les différentes formes de patrimoine, qui ne peut exister sans l'amorçage par les élus de proximité que sont les maires, et sans un engagement fort des autres collectivités et de l'État.

## **Quel rôle joue la Fondation du patrimoine auprès des maires ruraux ?**

Il s'agit d'un rôle essentiel de sensibilisation, d'appui et de mise en œuvre d'actions. L'expertise et l'engagement local de ses délégués sont un gage de réussite. Elles répondent à un manque considérable d'interventions dans le monde rural. On le voit dans les statistiques.

L'appui se concentre sur des projets situés en zone rurale, et concerne cette multitude d'ouvrages qui semblent mineurs ou secondaires et qui pourtant font le caractère et la spécificité des terroirs. C'est la traduction d'une prise de conscience par des acteurs autres que les collectivités ou l'État. Ils ont ensuite une latitude et une compétence qui « font la différence » au-delà des outils fiscaux liés aux collectes de dons et aux souscriptions.

Enfin, la dimension nationale des actions est primordiale. Je dirais qu'avec la fondation et d'autres acteurs de la culture, nous avons une mission d'aménagement patrimonial du territoire national.

## **Vous venez de signer avec la Fondation du patrimoine une convention de partenariat. Pouvez-vous nous en présenter les enjeux ?**

Avec la fondation nous partageons des valeurs communes : le devoir de mémoire, la connaissance et reconnaissance du passé, la transmission de l'héritage reçu des générations passées. Mais nous partageons surtout une préoccupation tournée vers l'avenir : la sensibilisation du public et particulièrement des nouvelles générations, l'éducation, la formation à la valeur et à la sauvegarde du patrimoine.



©AMRE

Les maires ruraux de France œuvrent depuis 45 ans à la sensibilisation des élus dans tous les domaines. C'est notamment le cas pour les accompagner dans la gestion et la préservation des patrimoines ruraux pour la sauvegarde et la mise en valeur d'édifices bâtis ou de ce que l'on appelle « le petit patrimoine ».

Nous travaillons à un outil de sensibilisation, une sorte de boîte à idées pour les maires ruraux, afin qu'ils se saisissent de cette option dans la gestion de leur commune. Nous avons le souhait de faire davantage prendre en compte le contexte singulier des élus ruraux, pour que les outils conçus par l'État ou les collectivités soient en phase avec la réalité de leur capacité à agir.

## **C'est un message d'optimisme ?**

Sans aucun doute. Il est en lien avec un élément fondateur de notre pacte républicain autour de la culture. La culture, comme l'éducation, sont les valeurs clés de notre société. L'actualité nous le rappelle cruellement et les maires en sont des acteurs quotidiens. Aussi, c'est un sujet qui justifie une action déterminée. Celui de la préservation du patrimoine est prépondérant. Nous nous savons éphémères, nous ne sommes que de passage et nous sommes redevables, car beaucoup nous a été laissé en responsabilité provisoire. À nous d'apporter « notre pierre à l'édifice ».

C'est pourquoi il faut que les élus disposent d'une capacité politique, administrative et financière pour agir au service de l'intérêt général. L'objectif faisait consensus en 2012 à l'issue des États généraux des collectivités territoriales, avec la clarification et la simplification.

Ce n'est pas ce qui a été retenu dans les nouvelles lois sur l'organisation territoriale. Il faut donc remettre l'ouvrage sur le métier et poursuivre cette œuvre d'explication pour que les moyens de développer les territoires ruraux, autour et avec leur richesse patrimoniale, soient à la hauteur de l'enjeu, de la détermination de ces milliers de développeurs ruraux que sont les maires ; en un mot à la hauteur de l'histoire et de l'avenir de notre pays. ■

Une « porte » du Château de Nohant (36).

# UN ENGAGEMENT DE LA FONDATION D'ENTREPRISE TOTAL



Yves-Louis Darricarrère.

La Fondation d'entreprise Total est le premier mécène de la Fondation du patrimoine. Elle lui apporte depuis 2006 son soutien pour la restauration du patrimoine industriel et artisanal, la reconversion d'éléments notoires du patrimoine régional à des fins culturelles et touristiques, l'insertion sociale et la formation professionnelle aux métiers du bâti ancien.

## ENTRETIEN AVEC YVES-LOUIS DARRICARRÈRE

Président de la Fondation d'entreprise Total

# E

**n avant-propos, pouvez-vous nous rappeler les objectifs de la Fondation d'entreprise Total et ses principales réalisations depuis sa création ?**

Créée en 1992 dans la foulée du sommet de Rio pour approfondir une thématique environnementale émergente, la biodiversité marine, la Fondation d'entreprise Total a, en 2008, élargi son champ d'action à la santé, la solidarité, la culture et le patrimoine. Il s'agit donc d'une fondation aux ambitions assez larges qui privilégie les relations de long terme avec de grands partenaires dont elle finance les projets innovants. Ainsi, avec l'institut Pasteur, nous accompagnons en Afrique et en Asie la lutte contre les maladies infantiles en soutenant des

programmes associant chercheurs, médecins, soignants et ONG, pour apporter des réponses durables et coordonnées à des pathologies peu suivies, mais à lourd impact : la coqueluche, les hépatites, les entérites... Ainsi encore, pour faciliter la pratique artistique des enfants et des jeunes, nous soutenons les programmes de scènes lyriques comme l'Opéra de Paris, l'Opéra de Lyon ou le festival d'Aix. C'est la même fidélité qui caractérise le partenariat de la Fondation d'entreprise Total avec la Fondation du patrimoine.

**Depuis 2006, votre Fondation travaille en partenariat avec la Fondation du patrimoine. Quelle a été la genèse de cette collaboration et quels sont aujourd'hui les enjeux qui l'accompagnent ?**

En 2006, nous avons été sensibles à l'enracinement de la Fondation du patrimoine au cœur de nos régions et également, à l'enthousiasme et au professionnalisme des équipes et des bénévoles, garantissant la qualité des projets. Nous souhaitions sortir du cadre très urbain, voire très parisien, d'un mécénat culturel centré sur le rayonnement des cultures de nos pays hôtes dans les grands musées. La Fondation du patrimoine nous a ouvert d'autres horizons, nous proposant des projets patrimoniaux riches de sens. Progressivement, nous avons souhaité privilégier les chantiers proches de nos

Bastidon du Rayol  
après restauration à Rayol -  
Canadel-sur-Mer (83).



implantations et donc chers au cœur de nos salariés, avec un intérêt particulier pour la réhabilitation d'établissements industriels. Très vite, nous avons également découvert le potentiel socio-économique des programmes qui font souvent appel à des chantiers d'insertion et créent une dynamique locale, par l'appel aux artisans et par l'attractivité touristique des lieux rénovés.



Le Jardin du Rayol.

**Après cinq années de partenariat, la Fondation d'entreprise Total avait financé près de 100 chantiers en France pour un montant de 16 millions d'euros. Quel bilan global dressez-vous à l'aune des dix ans de cette collaboration et quelles sont ses grandes réussites ?**

Chacun de ces cent chantiers est unique, ce qui fait le charme particulier de ce cheminement commun. Mais bien entendu, de grandes constantes se dégagent. Tout d'abord, l'impact de chaque projet sur la communauté environnante témoigne de l'attachement des Français à leurs racines et à la beauté de leur environnement. Ensuite, cet impact est renforcé par le caractère très partenarial des chantiers. Nous intervenons toujours aux côtés des acteurs locaux, publics et associatifs, ce qui permet vraiment de mieux partager la vie des communautés, parfois étonnées de découvrir ce visage plus proche, plus convivial de Total. Et enfin, nous avons conscience de contribuer durablement à la valorisation des territoires. Nous sommes très attentifs à la finalité des projets de rénovation. Un nouveau musée, un lieu de réunion, une salle de concert... ajoutent une évidente valeur ajoutée !

Parmi les grandes réussites figurent notamment les chantiers de réinsertion de l'association Acta Vista, à Marseille ou au Frioul, les jardins du Rayol, où la rénovation d'un bâtiment a ajouté à la valeur touristique du site, déjà pourvu d'un sentier sous-marin dans le cadre du programme de biodiversité marine de la Fondation. Ou encore, nos multiples chantiers au Havre, ville si importante pour nous, et qui ont permis notamment de réhabiliter des lieux de culture comme le Signal et... de culture physique, comme la piscine !

**Comment sont sélectionnés les projets de restauration de l'héritage industriel, culturel et artisanal français ? Quelles sont les prochaines réalisations d'envergure à venir ?**

Une des forces de la Fondation du patrimoine est son réseau de bénévoles, passionnés, chevronnés. Ils identifient les chantiers, établissent des dossiers en fonction de nos critères qu'ils connaissent. L'équipe

parisienne de la Fondation du patrimoine nous propose une sélection de projets qu'examine un comité de sélection paritaire. *In fine*, je pose les derniers choix. Mais il est de plus en plus fréquent que des porteurs de projet s'adressent à nous en direct, ou que nos entités locales nous alertent. Dans tous les cas, nous soumettons les requêtes aux bénévoles de la Fondation du patrimoine, chaque dossier étant traité en équité.

Les projets de 2016 auront un sens particulier, puisque nous fêterons cette année le dixième anniversaire de notre partenariat. Une exposition de photos sur les grilles du Luxembourg, à Paris, célébrera l'événement, mettant en lumière des réalisations emblématiques. Parmi les chantiers de l'année, je retiens la rénovation des fresques du palais de Chaillot à Paris, le Prieuré royal de Poissy, le monastère fortifié Saint-Honorat de Lérins en face de Cannes, la maison de Colette à Saint-Sauveur-en-Puisaye, le pont Saint-Cado dans le Morbihan pour laquelle une souscription populaire animée sur les réseaux sociaux a été testée avec grand succès et dont le principe sera reconduit cette année sur deux autres sites.

**Quels sont les différents types de moyens (soutien financier, mécénat culturel, appui de compétences...) mis en place pour soutenir l'action de la Fondation du patrimoine ?**

La base de notre partenariat est financière. Nous avons fixé pour trois ans une somme que nous allouons de commun accord au fil des chantiers. Nous contribuons aussi de manière récurrente à la formation des architectes des bâtiments de France. La Fondation du patrimoine n'a pas vraiment besoin de compétences de bénévoles de l'entreprise, mais nous avons parfois la joie de pouvoir rassembler autour d'un chantier plusieurs de nos partenaires. Ainsi, le Conservatoire du littoral, partenaire fidèle de la Fondation d'entreprise Total, est propriétaire de plusieurs chantiers littoraux réhabilités par la Fondation du patrimoine. Citons parmi eux : le phare des Poulains à Sauzon en Bretagne, le fort du Grand Langoustier à Hyères, le bain des Annamites en Guyane, ou encore le château de Tourvieille à Salins-de-Giraud... ■

# LE PRODUIT-PARTAGE : UN PARTENARIAT MUTUELLEMENT GAGNANT

Le dispositif du produit-partage, qui associe don et commercialisation, permet à des entreprises et leurs clients de faire un geste solidaire en participant au financement de projets soutenus par la Fondation du patrimoine.

**L**ors d'une opération de produit-partage, l'entreprise s'engage, par convention, pendant une durée déterminée, à reverser une partie de sa marge à la Fondation - affectée ou non à un projet -, pour chaque produit ou service vendu. La loi de 2003 sur le mécénat lui permet de réduire 60 % du montant de son don de l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 0,5 % de son chiffre d'affaires HT.

Ce partenariat satisfait toutes les parties : le consommateur réalise un achat solidaire sans coût supplémentaire, l'entreprise valorise son savoir-faire et bénéficie d'une image citoyenne à un coût raisonnable lié à son activité et la Fondation du patrimoine mobilise des fonds complémentaires pour les projets qu'elle soutient. Par ce concept simple et fédérateur, chacun est acteur de la sauvegarde du patrimoine de son territoire, ainsi que du renforcement du tissu économique local.

La Fondation du patrimoine s'est lancée avec succès sur la voie de ce partenariat original. L'association interprofessionnelle de promotion des agneaux du bassin de Roquefort (Agno'InterPro) l'a inaugurée en reversant un euro par agneau commercialisé pour valoriser le patrimoine agropastoral de la zone de production du fameux agneau Lacaune.

Ce mécénat fidèle depuis 2008 a permis de collecter plus de 225 000 euros, grâce auxquels plusieurs lavognes (points d'eau traditionnels des Causses) et fermes ont déjà pu être restaurées. Le Président de l'association, Jérôme Redoules, a souligné qu'étant « d'une parfaite lisibilité, ce partenariat a permis une association d'idée instantanée entre notre agneau de pays et l'authenticité de sa production ancrée sur l'identité d'un terroir ».



© Yvon Belle

Dans l'Orne (61), à Bellême, les commerçants de la ville se sont réunis pour soutenir le projet de restauration du porche médiéval.



**Dans l'Aveyron (12), le dispositif mis en place a permis de restaurer la lavogne de la Couvertoirade toujours utilisée par les éleveurs.**

En outre, explique-t-il, « *par le volume désormais représenté, mais également grâce à la dynamique originale et le positionnement différent que nous proposons, nous avons pu instaurer un nouveau dialogue avec la distribution. L'opération a contribué à ressouder les divers maillons de notre filière en rapprochant enfin les abatteurs - voire les distributeurs - des naisseurs et éleveurs viscéralement attachés à leurs terres et conviés à chaque inauguration de site* ».

Parmi les autres initiatives mises en œuvre, Électricité de Strasbourg reverse deux euros à la délégation Alsace à chaque fois qu'un client passe de la facturation papier à la facturation électronique. D'une grande cohérence, cette opération s'inscrit dans une démarche collective en faveur du développement durable : moins de papier consommé et des fonds récoltés destinés à des projets de valorisation des cours d'eau du Parc naturel régional des Vosges du Nord.

La délégation du Var perçoit quant-à-elle deux euros pour chaque bouteille de la « cuvée de la basilique » vendue six euros d'une coopérative vinicole locale, afin de participer à la restauration de la Basilique Sainte Marie-Madeleine à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

En 2014, la Chambre des Notaires de Charente-Maritime a soutenu la Fondation en lui reversant un euro par acte établi (43 000 euros), la somme étant affectée à des projets sélectionnés en commission de mécénat.

Pour la première fois en France, une association de commerçants, Bellême Boutique, s'est engagée dans une opération simultanée et concertée de produits-partage afin de contribuer à la sauvegarde du porche de Bellême, édifice emblème de cette commune de 1 600 habitants. Ce sont ainsi 22 commerçants, artisans, chefs d'entreprise qui ont signé une convention avec la Fondation du patrimoine. ■

Afin de s'inscrire dans le cadre du mécénat, une opération de produit-partage doit être limitée dans le temps et respecter certaines conditions :

- l'entreprise s'engage à verser une somme minimum à l'organisme bénéficiaire, indépendamment du volume de ventes réalisé pendant l'opération ;
- le prix de vente du produit ne peut être augmenté ;
- le client doit être informé de la part du prix reversée à l'organisme bénéficiaire ;
- la promotion de la commercialisation du produit est réservée à l'entreprise.



Le Club de mécènes de l'Orne (61) visite le Panthéon à Paris.

© Fondation du patrimoine

## CLUBS DE MÉCÈNES : L'UNION FAIT LA FORCE !

Dans un contexte économique difficile, les clubs de mécènes de la Fondation du patrimoine symbolisent la volonté d'entreprises locales d'unir leurs forces afin d'agir pour leur territoire. Cette belle aventure, qui dialogue entre acteurs privés et publics, connaît aujourd'hui un beau développement.

**T**out a débuté avec une poignée d'entreprises en 2010 dans le Maine-et-Loire, à la suite de l'incendie du logis Royal du Château d'Angers. Six ans plus tard, les clubs de mécènes de la Fondation du patrimoine forment un réseau de 200 entreprises mécènes et 25 clubs locaux. Avec une adhésion annuelle de 4 000 € (dont 60 % sont défiscalisés dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires), les entreprises adhérentes se réunissent plusieurs fois par an pour choisir des projets de restauration coup de cœur à partir des souscriptions présentées par les équipes de la Fondation du patrimoine.

Pour la Fondation du patrimoine, l'enjeu est de faire face à la demande croissante des associations et collectivités en apportant à leurs projets de restauration une nouvelle source de financement. Pour les entreprises, adhérer à l'un de ces clubs départementaux ou régionaux est un moyen de

### L'ANNÉE 2015 EN QUELQUES CHIFFRES :



s'engager pour le territoire de leurs activités, d'assurer une visibilité à leur activité professionnelle, mais surtout d'être un levier de l'économie locale dans un tissu artisanal et industriel parfois fragile.

Bâti, mobilier, motorisé, naturel... les projets de restauration soutenus par les clubs se démarquent par leur grande variété : les poupées Japonaises du Museum d'Histoires Naturelles de Rouen, le char Montereau d'Alençon, les Bains-Douches Art Déco de Laval, le Super Constellation de l'aérodrome de Nantes, l'épi de faitage en or du château de Saumur



**PATRICK PALEM,**  
**Société Socra**

**Club de Dordogne (24)**

« Les subventions apportées aux projets par le club de mécènes participent au maintien d'emplois et de compétences traditionnelles et précieuses. Au sein du club, notre mécénat est discret, mais très riche culturellement. Le but est modestement, à notre niveau, d'avoir une implication au niveau local. Chaque mécénat est important à son échelle. Une notion d'appartenance symbolique se crée

aussi parmi les différents mécènes. On a le sentiment d'avoir accompli quelque chose de moralement important et au fond, on en est fiers de nous ».



**JEAN LEROYER,**  
**Gérant Super U**

**Club de mécènes de Loire-Atlantique (44)**

« En ce qui me concerne, c'est la préservation du cadre de vie de nos clients qui me tient à cœur. À travers ce club de mécènes, nous soutenons des projets à taille humaine, près de chez nous, et notre

union fait notre force. C'est donc aussi le côté sérieux, responsable, local et convivial qui m'a donné envie de rejoindre la Fondation. J'ai toute confiance en la qualité des dossiers proposés au club. Nous sommes vraiment dans l'action. Par le club, nous découvrons des petits trésors patrimoniaux dont on ne soupçonnait pas l'existence. Cela nous ouvre l'esprit, on apprend plein de choses en redécouvrant notre département ».

ou encore les petites églises peintes de l'Allier en sont quelques exemples.

Ces clubs sont également des lieux de réseau et de sociabilité pour des chefs d'entreprises. Toute entreprise, quelle que soit sa taille ou son secteur d'activité, peut adhérer. C'est cette diversité qui fait la richesse des clubs de la Fondation du patrimoine : artisans, restaurateurs, gérants de supermarché, notaires ou banquiers s'y réunissent par la passion de leur territoire et l'envie de participer à sa mise en valeur.

Les petits ruisseaux forment les grandes rivières : ensemble, ces TPE et PME locales représentent aujourd'hui le deuxième plus grand mécène de la Fondation du patrimoine ! ■



©Fondation du patrimoine

Le Club de Loire-Atlantique devant la Scala Sancta située sur le site du calvaire de Pontchâteau (44).





Le Château des Allymes dans l'Ain (01).



© 2014 MCC/Didier Plovy

Robert Fohr.

## LE MÉCÉNAT, UN APPORT ESSENTIEL

La mission du mécénat, créée en 2003, anime un réseau de correspondants dans les directions centrales et régionales et les établissements du ministère de la Culture et de la Communication. Un relais efficace.

### ENTRETIEN AVEC ROBERT FOHR

chef de la mission du mécénat,  
Ministère de la Culture et de la Communication/DICOM

# Q

#### **Quel est le rôle de la mission du mécénat du Ministère de la Culture et de la Communication (MCC) ?**

Créée dans les semaines qui ont précédé la promulgation de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, la « loi Aillagon », la mission du mécénat est aujourd'hui rattachée à la délégation à l'Information et à la Communication (Dicom) au sein du secrétariat général du ministère.

Sa mission première est de promouvoir la législation en vigueur et de favoriser les bonnes pratiques à travers par exemple la « Charte du mécénat culturel » rendue publique en décembre 2014. La mission participe à la valorisation du mécénat culturel et de ses acteurs : elle anime à ce titre le « cercle des mécènes » du ministère, que la ministre a souhaité ouvrir au mécénat populaire dans le cadre de l'événement « Mécénat participatif : tous à l'œuvre », le 9 décembre 2014. Elle assure la représentation du ministère auprès des instances représentatives du mécénat et des fondations, et en interne, elle contribue à une meilleure coordination de l'action des services.

#### **Avec quels moyens et quels réseaux opère-t-elle ?**

La mission du mécénat est une petite équipe. Son activité s'appuie principalement sur le réseau des « correspondants mécénat » qui a été mis en place à partir de 2004, d'une part dans l'administration

centrale du ministère, les directions régionales des affaires culturelles, et les opérateurs du ministère et d'autre part chez nos partenaires du monde économique et juridique : chambres de commerce et d'industrie, ordre des experts comptables, chambres de notaires... Ce maillage du territoire qui est très actif a notamment favorisé le développement du mécénat culturel dans le tissu économique et l'essor du mécénat collectif.

L'animation de ce réseau passe également par l'organisation d'un cycle de conférences des « Jueuds du mécénat », ou encore des colloques comme les « Entretiens du mécénat » qui ont été un moment important de débats et de réflexion à l'occasion des 10 ans de la loi Aillagon, en novembre 2013.

#### **Vous êtes associé à la recherche de mécènes pour financer des projets du MCC. Pouvez-vous présenter votre démarche en la matière et quelques projets phares ?**

Nous intervenons ponctuellement pour lever des fonds afin de financer certains projets ministériels. C'est ainsi que nous avons œuvré à rassembler des entreprises et des fondations en vue de la création du fonds de dotation InPact, passerelle entre public et privé qui depuis 2012 soutient des projets visant à favoriser l'accès à la culture de personnes en situation d'exclusion ou d'empêchement.

Nous avons travaillé très récemment sur un projet de création et d'exposition « art et sport » porté par

## Jeudis du mécénat

### Les archives et le mécénat



©Arch. nat./Marius Rosset

26 novembre 2015, « Jeudi du mécénat » sur un thème inédit : « Les archives et le mécénat », à l'auditorium Colbert de l'Institut national d'Histoire de l'art. De gauche à droite : Jean-Yves Cannesson, ancien correspondant mécénat de la chambre des notaires de la Somme ; Olivier de Solan, directeur des archives départementales de la Somme ; François de Coustin, conseiller patrimoine, histoire et mécénat à la Banque de France ; Isabelle Rouge-Ducos, chargée de mission pour les archives privées, Service interministériel des Archives de France ; Robert Fohr, chef de la mission du mécénat ; Isabelle Aristide, chef du département des Archives privées aux archives nationales.

la mission du développement durable du ministère en liaison avec le ministère de la Jeunesse et des Sports, qui sera valorisé dans le cadre de la COP 21...

Nous intervenons aussi en accompagnement de certains de nos opérateurs dans leur recherche de mécènes comme pour le Festival de l'histoire de l'art, organisé par le château de Fontainebleau et l'Institut national d'histoire de l'art.

Nous sommes à l'origine de la création en 2014 par une grande fondation de famille, d'un fonds de bourse qui permet à la direction générale de la création artistique de venir en aide à des étudiants des écoles d'art confrontés à des difficultés financières dans leur cursus.

### Quelles sont vos priorités pour les prochains mois ?

Nous travaillons actuellement à une opération de levée de fonds pour accompagner le développement du service civique dans le domaine culturel. La fin de l'année devrait être marquée par la signature, par la ministre, de nouveaux protocoles de collaboration avec nos partenaires du monde économique...et l'arrivée du Conseil national des barreaux dans ce cercle.

À l'international, nous préparons l'organisation d'un colloque sur le mécénat au Brésil, en liaison avec notre ambassade à Brasilia. Grâce à la loi

fédérale d'exonération en faveur de la culture du 23 décembre 1991, dite « loi Rouanet », le Brésil connaît un développement très spectaculaire du mécénat d'entreprise et des fondations qu'il est intéressant de suivre.

### En 2016, la Fondation du patrimoine a 20 ans. Que vous inspire cet anniversaire ?

Elle a en effet été créée par une loi du 2 juillet 1996, dans le but « de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national », en particulier du petit patrimoine non protégé.

En matière de financements privés, elle offre un éventail assez complet de ce que les développements récents du mécénat ont apporté, surtout depuis la loi de 2003 : elle s'appuie sur de grandes entreprises fondatrices, bénéficie, grâce à son remarquable réseau de délégués territoriaux, du soutien d'un nombre croissant de TPE-PME, elle accueille en son sein des fondations abritées qui diversifient son action, enfin et surtout nous lui devons largement le développement du mécénat populaire en faveur de la culture à travers les appels à la générosité qu'elle lance chaque année sur des centaines de projets de restauration.

Comme beaucoup de grandes fondations reconnues d'utilité publique, elle doit maintenant capter la générosité des jeunes générations... ■

# UN ENGOUEMENT POPULAIRE POUR LE MÉCÉNAT

De plus en plus de particuliers répondent aux appels à la générosité publique. Un soutien financier devenu incontournable pour les collectivités locales comme pour les institutions publiques afin de préserver notre patrimoine.

**L**a loi du 1<sup>er</sup> août 2003, grâce à un cadre juridique et fiscal favorable, a suscité un développement du mécénat en France, enjeu majeur pour le secteur culturel et du patrimoine. Le mécénat s'est imposé comme un élément structurel de financement.

On constate une participation croissante de la société civile sollicitée, de plus en plus régulièrement, pour financer des projets de restauration de monuments ou d'œuvres d'art. La progression de la générosité des particuliers fait écho à un devoir citoyen faisant fi d'un contexte de crise.

Le succès grandissant des campagnes de mécénat populaire, initiées depuis 1999 par la Fondation du patrimoine, en est représentatif, avec 13,7 millions d'euros collectés grâce aux dons de près de 40 000 donateurs et le lancement de plus de 1 000 appels à la générosité publique en 2015.

Le mécénat populaire, outil emblématique de la Fondation du patrimoine, se caractérise par un ensemble de contributions financières dédiées à des projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine local. Ces appels à la générosité publique s'adressent au plus grand nombre, chacun pouvant participer à la hauteur de ses moyens.

« Tout le monde aide un petit peu », c'est ainsi que Monique Clavreul, enseignante retraitée dans le Maine-et-Loire, définit les souscriptions publiques de la Fondation du patrimoine à travers lesquelles elle a pu soutenir la restauration du logis royal du château d'Angers, l'église de Bouchemaine ou encore l'oratoire de Savennières. Monique Clavreul est l'une des premières récipiendaires de la médaille de « donateur de la Culture » pour son engagement à travers la Fondation du patrimoine (*cf. encadré*).

L'expansion de la philanthropie individuelle témoigne d'un élan de citoyenneté et cet essor confirme la place centrale qu'occupe le patrimoine au cœur de la vie de la cité. « *Faire du patrimoine une opportunité de développement économique pour les territoires est l'une des valeurs essentielles de la Fondation du patrimoine* », précise son Directeur général, François-Xavier Bieuville.

Le patrimoine, monumental comme local, est un atout pour le rayonnement et l'attractivité de la France. C'est également un facteur de cohésion sociale. Les souscriptions publiques font appel à un acte individuel, le don, qui, associé à une multitude d'autres, engendre une action collective forte.

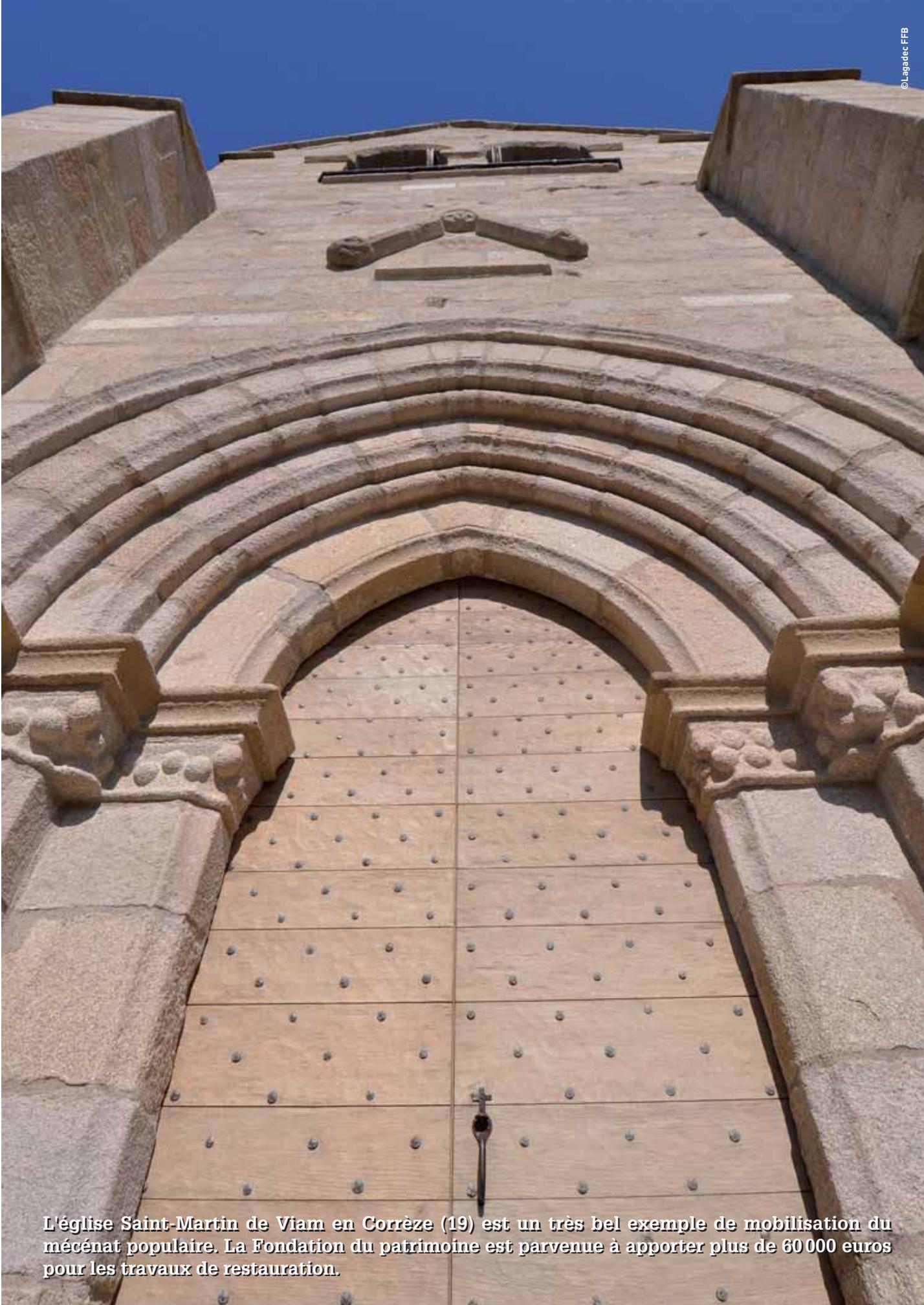
Récemment, la commune de Pernand-Vergelesses en Côte d'Or a réuni près de 140 000 euros pour restaurer l'église de ce petit village de moins de 300 âmes. Son maire, Jean Chevassut, a salué le formidable travail en équipe, l'engouement des associations et du conseil municipal, qui ont su donner envie à un grand nombre de donateurs. Cette souscription publique lancée avec la Fondation du patrimoine « a créé du lien, a cristallisé les fondements de la vie ensemble ». ■

## « MÉCÉNAT PARTICIPATIF : TOUS À L'ŒUVRE ! »

Le 9 décembre 2014, à l'occasion de la cérémonie « mécénat participatif : Tous à l'œuvre ! », le ministère de la Culture et de la Communication, a souhaité honorer des personnes privées, des donateurs du patrimoine dont l'action, parfois humble et discrète, est caractérisée par la fidélité et la multiplicité de leurs dons, souvent modestes, au profit d'opérations variées.

Deux institutions ont été identifiées pour relayer cette demande, le Louvre et la Fondation du patrimoine, ainsi que six plates-formes commerciales de financement participatif. Au total ce sont 16 personnes qui ont reçu la médaille de « donateur de la Culture » au cours de la cérémonie organisée dans les salons de la rue de Valois.





L'église Saint-Martin de Viam en Corrèze (19) est un très bel exemple de mobilisation du mécénat populaire. La Fondation du patrimoine est parvenue à apporter plus de 60 000 euros pour les travaux de restauration.



©Unesco

Mechtild Rössler.

# NATURE, CULTURE, PRÉSERVER LES SITES MENACÉS DANS LE MONDE

L'Unesco agit en faveur du patrimoine naturel et culturel mondial. Le comité du patrimoine mondial établit notamment une liste des sites menacés dans le monde.

## ENTRETIEN AVEC MECHTILD RÖSSLER

Directrice de la division du patrimoine de l'Unesco

# P

### **Pouvez-vous présenter les missions du Centre du patrimoine mondial de l'Unesco ?**

La mission de l'Unesco en faveur du patrimoine mondial consiste à encourager les pays à signer la convention du patrimoine mondial et à assurer la protection de leur patrimoine naturel et culturel ; à encourager les États parties à la convention, surtout des régions sous-représentées (Afrique subsaharienne, Caraïbes, Pacifique), à proposer des sites sur leur territoire national pour inscription sur la liste du patrimoine mondial, à inciter les États parties à élaborer des plans de gestion et à mettre en place des systèmes de soumission de rapports

sur l'état de conservation des sites du patrimoine mondial. En effet, certains gestionnaires de sites ne respectent pas la convention.

De plus, nous aidons les États parties à sauvegarder les sites du patrimoine mondial en leur fournissant une assistance technique et une formation professionnelle ; nous fournissons également une assistance d'urgence aux sites du patrimoine mondial en cas de danger immédiat.

En outre, nous appuyons les activités menées par les États parties pour sensibiliser le public à la préservation du patrimoine mondial et nous encourageons la participation des populations locales à la préservation de leur patrimoine culturel et naturel ainsi que la coopération internationale dans ce domaine.

### **Comment sont définies vos priorités ? Pouvez-vous par exemple nous parler de la liste du patrimoine en péril établie par l'Unesco ?**

La liste du patrimoine mondial en péril a été créée afin d'informer la communauté internationale des conditions spécifiques menaçant les caractéristiques mêmes qui ont permis l'inscription d'un bien sur la liste du patrimoine mondial et pour encourager des mesures correctives. On peut citer les conflits armés et



©Lens Syrian Revolution

Vieux souk à Alep en Syrie.

la guerre (Congo, Syrie, Irak, Libye, Yémen, etc.), les séismes et autres catastrophes naturelles, la pollution, le braconnage, l'urbanisation sauvage, et le développement incontrôlé du tourisme qui posent des problèmes majeurs aux sites du patrimoine mondial. Ceux-ci peuvent mettre en danger les caractéristiques pour lesquelles un site a été inscrit sur la liste.

Ces sites en danger peuvent être en situation de « péril prouvé », quand il s'agit de menaces imminentes spécifiques et établies, ou en situation de « mise en péril », quand ils sont confrontés à des menaces qui pourraient avoir des effets nuisibles sur leur valeur de patrimoine mondial. Nous établissons des rapports pour le comité du Patrimoine mondial, et nous organisons des visites sur les sites pour des missions de monitoring. De plus, nous travaillons avec la communauté internationale afin de trouver des financements.



© UNESCO - Abdoulaye Cisse

### Comment vos actions sont-elles financées ?

Une partie du financement du Centre du patrimoine provient du fonds du patrimoine mondial : en effet, les pays versent 1% de leur contribution à l'Unesco directement à ce fonds. Destiné à subventionner les activités demandées par les États parties, le fonds du patrimoine mondial dispose d'environ 4 millions de dollars par an provenant des contributions des États parties et des dons privés. Cette somme n'a pas augmenté depuis les années 90. Le comité du patrimoine mondial affecte les fonds de l'assistance internationale en donnant la priorité aux sites les plus menacés.

Une autre partie du financement provient de l'Unesco (programme régulier pour les postes du staff et fonds extrabudgétaires pour les activités (fondations privées, subventions de l'Union européenne, etc.).

### Pouvez-vous nous donner des exemples d'actions récentes menées par le Centre du patrimoine mondial ?

Nous avons engagé un programme pour la reconstruction des mausolées de Tombouctou, au Mali : trois ans après leur saccage, les mausolées de Tombouctou sont de nouveau debout. La directrice générale de l'Unesco, Irina Bokova, s'est rendue à Tombouctou en juillet 2015, où la plupart des mausolées détruits en 2012 par des groupes armés sont désormais reconstruits. Elle a notamment rendu hommage aux communautés locales sans lesquelles cette reconstruction n'aurait pas été possible. Nous sommes fiers de cet exemple positif, mais sommes inquiets concernant le Yémen, la Syrie, la Libye et l'Irak.

L'Union européenne nous a accordé 2,5 millions d'euros dans le cadre d'un projet pour le patrimoine Syrien : nous avons établi un observatoire, basé dans notre bureau de Beyrouth, au Liban. L'Unesco continuera de tout mettre en œuvre, aux côtés du peuple de Syrie, pour la sauvegarde et la reconstruction potentielle, notamment avec des missions archéologiques, afin d'établir des données. En Syrie, un des sites les plus menacés est Palmyre. Oasis du désert de Syrie au nord-est de Damas, elle abrite les ruines monumentales d'une ville qui fut l'un des plus importants foyers culturels du monde antique. Au carrefour de plusieurs civilisations, l'art et l'architecture de Palmyre allient aux I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles les techniques gréco-romaines aux traditions locales et aux influences de la Perse. Elle devint peu à peu une cité prospère sur la route commerçante reliant la Perse, l'Inde et la Chine à l'Empire romain, au carrefour de plusieurs civilisations du monde antique. L'histoire de Palmyre à l'époque omeyyade témoigne enfin de la centralité du monde arabo-musulman, de sa capacité à relier les cultures et les civilisations éloignées du globe, et représente un élément constitutif de l'identité arabe et musulmane moderne.

La directrice générale de l'Unesco a condamné récemment les nouvelles destructions de biens culturels du site de Palmyre, inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco, en particulier des bustes funéraires et la célèbre statue du Lion d'Athéna de l'entrée du musée de Palmyre. « *Les nouvelles destructions des biens culturels du site de Palmyre témoignent de la brutalité et de l'ignorance des groupes extrémistes et de leur mépris des communautés locales et du peuple syrien* », a déclaré Irina Bokova. ■

Tombouctou (Mali)  
Al-Tawati.





# NATIONAL TRUST : L'EXEMPLE BRITANNIQUE

Créée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'association National Trust, dont le budget avoisine aujourd'hui les 500 millions d'euros, regroupe désormais plus de 4,2 millions de membres, 62 000 volontaires actifs et une équipe permanente de 7 000 personnes, au service de la nature et du patrimoine local. Une véritable réussite...

**L**e National Trust, de son vrai nom « National Trust for Places of Historic Interest or Natural Beauty » (Association nationale pour la protection des lieux d'intérêt historique ou écologique), a été fondé en 1895. Selon les textes officiels de l'association à but non lucratif qui vient de fêter ses 120 ans, son objectif originel était de faire face à « l'importance du patrimoine de la nation et de ses espaces publics » et de « les protéger pour que chacun puisse en profiter ». Autrement dit, « conserver les paysages et les édifices pour toujours, et pour tout le monde », en Angleterre, au Pays de Galles, sur l'île de Man et en Irlande du Nord. Pour cela, dès 1896, elle acquit son premier site, la maison du Clergé à Alfriston (Angleterre), pour 10 livres sterling...

Le terme National Trust est aujourd'hui devenu un nom commun, définissant une organisation dédiée à la préservation du patrimoine culturel dans une région géographique définie. Il en existe d'ailleurs au sein de nombreux territoires, des îles Caïman aux Bermudes en passant par l'Australie et le Canada. Au Royaume-Uni, son essor a été considérable : le National Trust est même la plus importante organisation de ce type en Europe et le deuxième propriétaire foncier privé.

Le patrimoine protégé par l'association regroupe 76 réserves naturelles, 149 musées, 83 000 collections, 400 usines et mines (dont deux d'or), ainsi que 61 pubs et auberges. Selon son rapport officiel de 2014, le National Trust possède au total plus de 257 000 hectares de

terres, 1240 kilomètres de côtes et 500 bâtiments historiques, jardins, parcs et anciens monuments.

Au sein d'un territoire où le patrimoine n'est pas un vain mot (55 millions de visites des lieux historiques et attractions en 2014, 42 % de la population interrogée a visité un site naturel dans les sept jours précédant l'enquête), le National Trust et son logo, un rameau de chêne, sont devenus une véritable cause nationale sur le territoire du Royaume-Uni.

En 2014, le budget du National Trust a quasiment atteint les 500 millions d'euros, dont près d'un tiers provient des cotisations et dons. Le reste étant pris en charge par les placements financiers et les revenus des propriétés appartenant à l'association.

Récemment, le National Trust s'est lancé dans un plan décennal ambitieux pour faire face aux menaces qui planent sur la nature et le patrimoine, les deux causes chères à l'association, et pour lesquelles elle investit chaque année 100 millions de livres.

Dans son rapport annuel, le National Trust assure que la prochaine décennie « va marquer un nouveau chapitre de son histoire » : son aura devrait augmenter, en lien avec d'autres associations, le gouvernement, les entreprises et les communautés locales, tout en intégrant la notion de développement durable, l'une de ses priorités. Enfin, pour contribuer à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine, le National Trust continuera à s'impliquer dans les journées du patrimoine britannique, qui sont une réussite : 3 millions de visiteurs, 4 700 sites ouverts et 40 000 volontaires en 2014. ■



Patrice Simonnet.

# FONDO AMBIENTE ITALIANO : LE MODÈLE ITALIEN

Depuis 1975, le FAI sauvegarde et ouvre au public des bâtiments anciens et des sites naturels d'intérêt patrimonial répartis sur tout le territoire italien. La fondation, qui s'est dotée d'un plan stratégique sur 10 ans, compte aujourd'hui plus de 110 000 adhérents.

## ENTRETIEN AVEC PATRICE SIMONNET

Responsable de la collecte de fonds privés et des événements nationaux du FAI

# L

**e Fondo Ambiente Italiano (FAI) est né en Italie en 1975 : à quels enjeux répondait sa création et quelles sont ses missions actuelles ?**

Le FAI a été créé en 1975 par quatre personnes exerçant différents métiers (architecte, entrepreneur, etc.) sur le modèle du National Trust anglais. Il s'agit d'une fondation privée dont l'objectif est de contribuer à sauvegarder, de façon concrète, le paysage et le patrimoine italiens. Dans ce but, nous restaurons des propriétés et des lieux exceptionnels que nous ouvrons au public, pour montrer au plus grand nombre quelles sont leurs richesses et leurs spécificités. Aujourd'hui, ces lieux, répartis sur

l'ensemble du territoire, sont au nombre de cinquante. Il s'agit en majorité de villas et de châteaux, mais il y a aussi des endroits très originaux, tels que la boutique d'un barbier située à Gênes, qui constitue un bel exemple de patrimoine artisanal... Ces propriétés nous ont généralement été confiées par legs.

**Pouvez-vous nous présenter quelques-unes de ses interventions les plus emblématiques ?**

Le premier exemple que je voudrais citer est une propriété privée léguée au FAI : la Villa Necchi Campiglio à Milan. Cette élégante demeure des années 30 a été construite par le célèbre architecte Piero Portaluppi. La villa et son jardin sont ouverts au public par la fondation, ce qui permet à chacun de se sentir accueilli dans l'atmosphère de la haute bourgeoisie milanaise de la première partie du XX<sup>e</sup> siècle. La Villa abrite des collections de peintures et d'art décoratif regroupant des œuvres de Carrà, de Chirico, Sironi, Martini, Morandi et Wildt. Nous y avons également conservé des objets de la vie quotidienne ayant appartenu aux anciens propriétaires. Des bénévoles apportent un témoignage sur l'histoire de cette famille et livrent quelques anecdotes. Beaucoup de Français visitent cette villa.

Par ailleurs, la fondation collabore avec des collectivités publiques. J'en prendrai pour exemple l'abbaye de Cerrate, située dans la province de

Villa Necchi Campiglio à Milan (Italie).



Lecce, dans le sud du pays. Cet édifice, qui date du XII<sup>e</sup> siècle, a été confié au FAI par la province dans le but de valoriser ses aspects historiques et artistiques et afin que le public puisse en profiter. Ce complexe monumental nécessite d'importants travaux. Le FAI organise des visites guidées durant cette phase pour sensibiliser le grand public aux problématiques de restauration des monuments anciens.

Enfin, en ce qui concerne le patrimoine naturel, le site de Punta Mesco, situé à l'intérieur du parc des Cinq Terres (reconnu Patrimoine de l'Humanité par l'Unesco), est constitué de 45 hectares reçus en donation par le FAI en mars 2009. Il s'agit d'un ensemble de rochers surplombant la mer, de bois, de terres cultivées et de trois bâtisses rurales. Grâce à nos partenaires (région, collectivités, sponsors, etc.) nous voulons requalifier ce lieu et y réintroduire des activités agricoles.

**Avec plus de 100 000 adhérents, le FAI est bien connu en Italie et à l'étranger. Par quels moyens favorisez-vous la prise de conscience et la mobilisation des particuliers sur la valorisation du patrimoine ?**

Nous avons beaucoup progressé et nous nous sommes peu à peu professionnalisés : le FAI s'est doté d'un plan stratégique à 2023, afin d'optimiser la valorisation du patrimoine mais aussi la collecte de fonds et la communication. Nous recevons aujourd'hui plus de 20 millions d'euros par an et le nombre de nos adhérents ne cesse d'augmenter : nous avons dépassé les 100 000 fin 2014 et nous en avons plus de 110 000 aujourd'hui. C'est un excellent résultat dans la période de crise que nous traversons, car cela signifie que nous réussissons à convaincre de plus en plus d'Italiens de soutenir notre mission. Il y a selon moi deux raisons à cela : d'une part, nos projets les intéressent ; d'autre part, grâce à leur adhésion, ils ont des avantages tels que l'entrée gratuite dans nos propriétés ou la possibilité de participer de façon privilégiée aux événements que nous organisons chaque année. Il s'agit en particulier des *Giornate FAI di Primavera* (Journées FAI de printemps), établies depuis plus de 20 ans et qui constituent l'un des événements phares de la fondation. Elles rassemblent plus de 600 000 visiteurs dans tout le pays. De nombreux volontaires – nous en avons aujourd'hui 7 000 – contribuent à la réussite de cet événement en nous permettant d'ouvrir ces jours-là quelque 700 bâtiments et sites au public. Enfin, lors du recensement national *I luoghi del cuore* (Les lieux du cœur) les Italiens élisent des endroits qui leur sont chers et qu'ils



©FAI - Fondo Ambiente Italiano - Foto Musacchio - Ianniello

souhaitent sauvegarder (environ 1,6 million de votes l'année dernière). Pour les premiers sites élus, le FAI finance des interventions de restauration qui ont un effet levier.

Organisation du FAI Marathon à Rome (Italie).

**Organisé depuis quatre ans, le FAI Marathon connaît un succès croissant. Pouvez-vous nous en expliquer le principe ?**

Depuis quatre ans, au mois d'octobre, cet événement est organisé par nos volontaires de moins de 35 ans. Cette année, ils ont proposé au public des promenades culturelles à la découverte du patrimoine de 130 villes italiennes : parcours thématiques avec étapes, visites guidées de lieux de première importance symbolisant l'identité des villes, de leur histoire et de leurs traditions. Nos jeunes guident eux-mêmes les visiteurs en expliquant la façon dont ils perçoivent leurs lieux de vie. Pour motiver les participants, à la différence de campagnes d'information plus classiques et institutionnelles, nous avons favorisé la communication digitale et en particulier les réseaux sociaux. En 2015, pas moins de 90 000 personnes ont participé et plus de 70 % d'entre elles se sont déclarées très satisfaites de leur journée. ■

## FAI FRANCE : PROMOUVOIR LE PATRIMOINE ITALIEN EN FRANCE

FAI France est une association française affiliée à la fondation FAI italienne dont elle partage les objectifs. L'activité de FAI France, opérationnelle depuis l'automne 2014, est destinée à diffuser et promouvoir en France l'extraordinaire patrimoine culturel, artistique et environnemental italien, tout en contribuant à sa protection et sa conservation.

En France, elle organise des événements visant à faire connaître l'art et la culture italiens et à collecter des fonds pour la protection et la conservation des œuvres d'art, d'architecture et de l'environnement italiens.

Enfin, elle vise à favoriser les échanges culturels entre la France et l'Italie et à promouvoir son patrimoine présent en France, en concluant des accords avec des musées et des institutions culturelles qui hébergent des œuvres d'art italiennes.



**P** RÉSERVER ET VALORISER



Abbatiale de Beaulieu-sur-Dordogne en Corrèze (19).

# LE PATRIMOINE : CAS PRATIQUES



Frédéric Bonnichon.

## À CHÂTEL-GUYON : « UN PROJET QUI FÉDÈRE »

Le théâtre de Châtel-Guyon (Puy-de-Dôme) nécessitait d'importants travaux pour lui redonner sa splendeur passée. Après trois années de montage financier, le chantier a pu débuter en septembre 2013 et s'achever en mars 2015. Frédéric Bonnichon, maire de Châtel-Guyon, nous détaille les différentes étapes du projet.

### ENTRETIEN AVEC FRÉDÉRIC BONNICHON Maire de Châtel-Guyon

# Q

#### **u'est-ce qui a donné l'impulsion de ce projet de rénovation ?**

Notre théâtre, construit il y a cent dix ans, était fermé depuis onze ans. Il était fortement dégradé et ne répondait plus aux normes. La ville, qui n'en était pas propriétaire, l'a racheté en 2009 au casino pour 1 euro symbolique avec l'intention de lui redonner vie pour étoffer l'offre culturelle de notre ville thermale. C'est le thermalisme qui a fait naître en France les premiers flux touristiques et, par conséquent, le développement de scènes culturelles en dehors de Paris.

Aujourd'hui, il y a de la place pour une scène traditionnelle mais éclectique de spectacle vivant. Nous voulions que tous les Châtel-Guyonnais se retrouvent dans cette salle.

#### **Comment avez-vous réuni le budget ?**

Le budget total de la restauration du théâtre s'élevait à 3,8 millions d'euros, dont plus d'un tiers a été pris en charge par la commune de Châtel-Guyon (1,5 million d'euros). Le mécénat de la Fondation du patrimoine a apporté plus de 320 000 euros et le reste provient de différentes instances (Conseil régional, Conseil départemental, direction régionale des affaires culturelles, Communauté de communes, dotation des équipements des territoires ruraux).

Nous voulions que cette rénovation ne soit pas le projet d'un élu, mais d'une population, c'est pourquoi nous avons souhaité mobiliser le plus de partenaires possible. Nous avons engagé un appel



© Mairie de Châtel-Guyon

au mécénat populaire grâce à la Fondation du patrimoine en 2010, qui a rencontré un vrai succès.

Ensuite, nous avons créé une association « *Tous en scène à Châtel-Guyon* » dont les parrains étaient Jacques Mailhot et Jean-Pierre et Edith Caillard. Les personnes qui nous ont soutenus sont venues visiter le chantier. Ce sont maintenant des spectateurs et même des abonnés, alors que le théâtre de Châtel-Guyon entame sa première saison culturelle.

### **Pouvez-vous nous détailler les différentes étapes du chantier ?**

Le théâtre a rouvert le 31 mars 2015, après dix-huit mois de chantier. Il n'était malheureusement pas possible de tout reproduire à l'identique. La verrière, par exemple, a été modifiée pour respecter les normes d'acoustique et limiter les nuisances sonores pour les riverains. En revanche, nous avons tout fait pour conserver les moulures en staff ainsi que leur couleur d'origine.

Enfin, le bâtiment a été mis aux normes de sécurité, d'acoustique, d'accessibilité, de confort que l'on est en droit d'attendre d'un théâtre moderne.

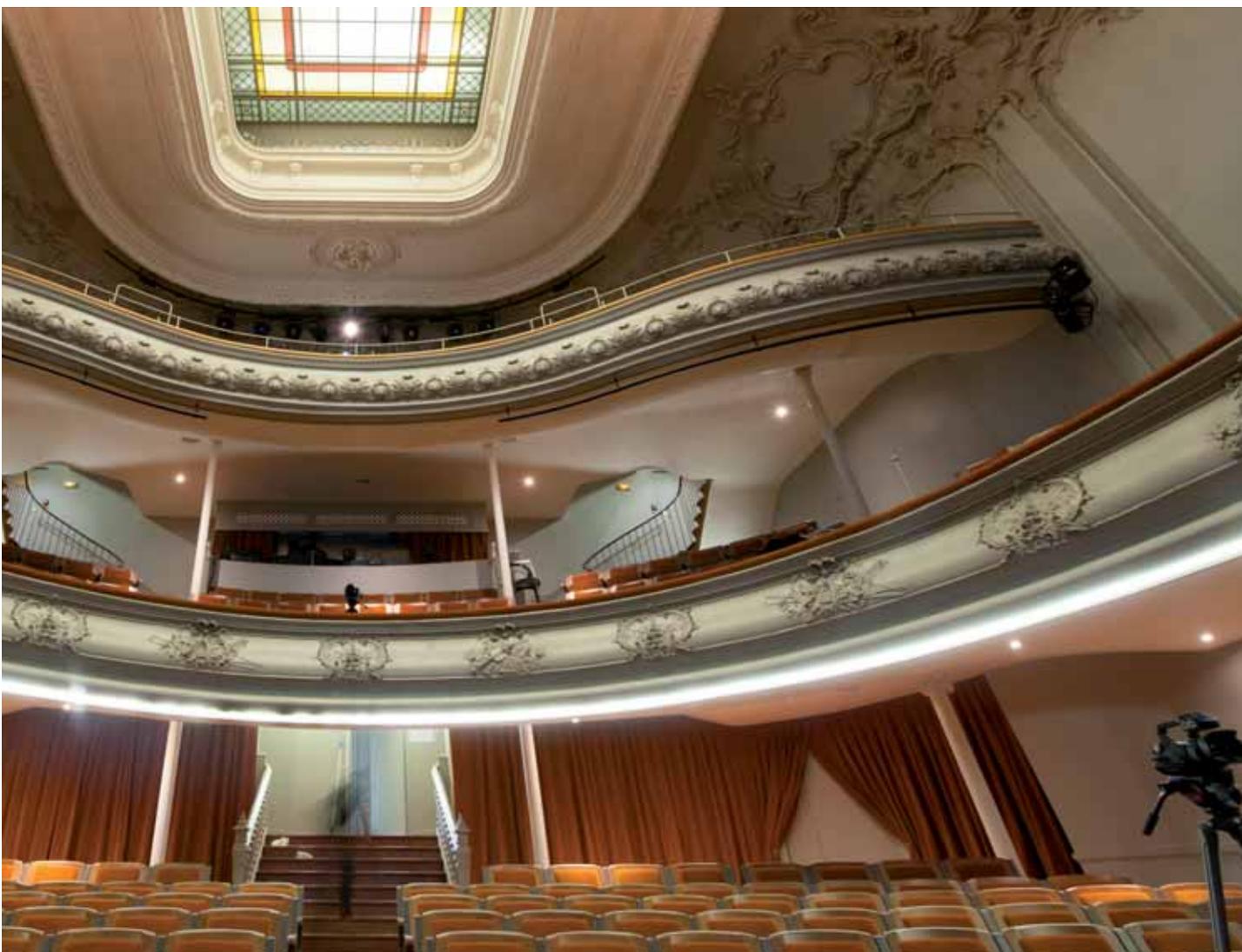
À noter, fait rare dans les chantiers publics, que cette réhabilitation s'est effectuée dans le respect des délais et du budget.

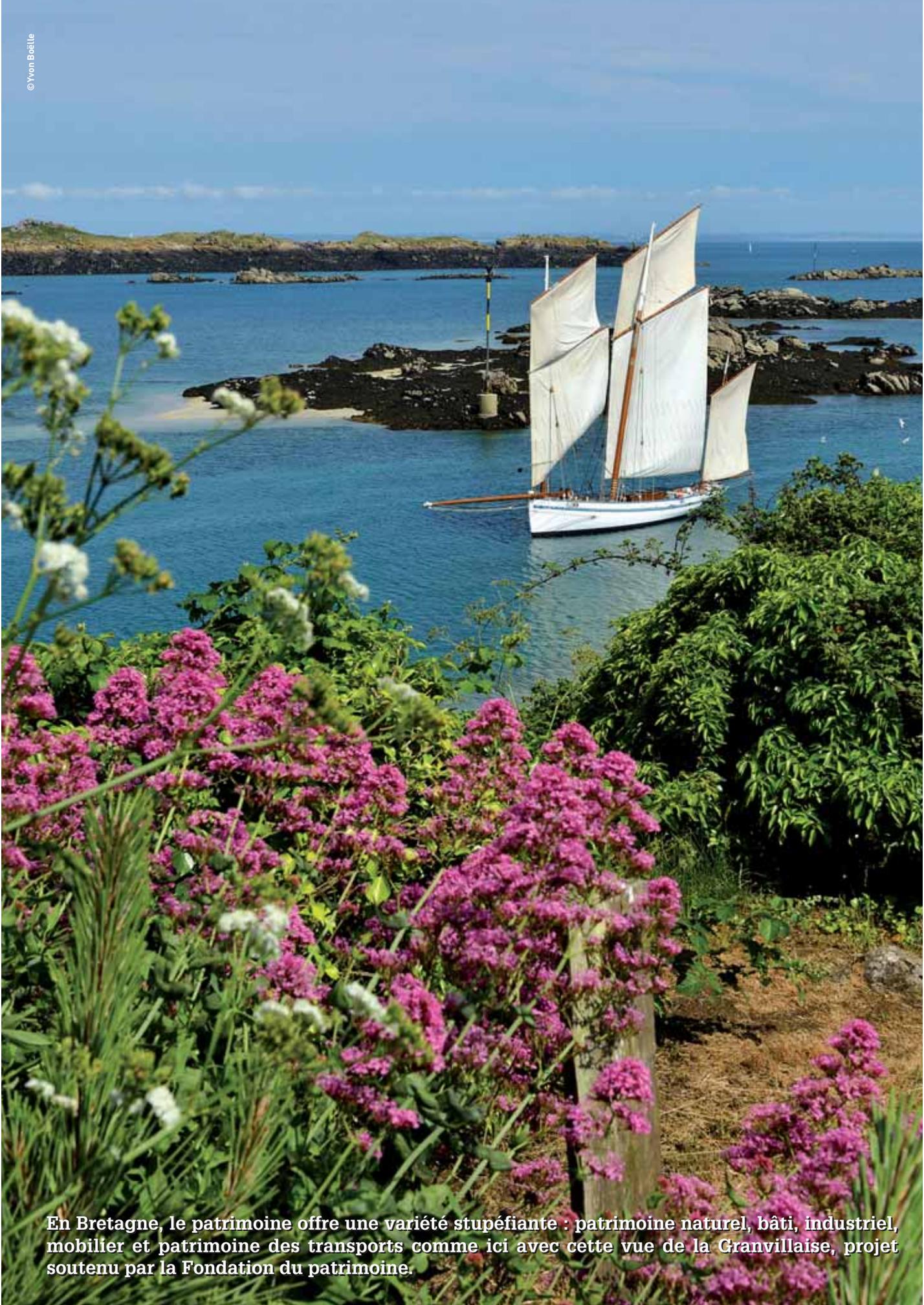
### **Que représente cette rénovation pour la ville ?**

C'est à la fois un projet sociétal, touristique, social et économique. Souvent on se contente de ranger les investissements dans des catégories, mais lorsque l'on rouvre une salle fermée ancienne qui fait partie du patrimoine, qui est présente sur toutes les cartes postales du début du siècle, il s'agit d'un projet transversal qui intéresse tout le monde.

Voilà pourquoi il a suscité une forte mobilisation, d'une part des élus de tous bords qui ont su dépasser leurs différences, et d'autre part bien sûr de la population et de nos partenaires. ■

Intérieur du Théâtre de Châtel-Guyon (63).





En Bretagne, le patrimoine offre une variété stupéfiante : patrimoine naturel, bâti, industriel, mobilier et patrimoine des transports comme ici avec cette vue de la Granvillaise, projet soutenu par la Fondation du patrimoine.



# UN EXEMPLE DE MOBILISATION SUR L'ÎLE BRETONNE D'HOËDIC

La grande mobilisation autour de l'église de l'île d'Hoëdic (56) a permis à la mairie de remporter le premier Prix du mécénat populaire en 2013. Christian Allanic, conseiller municipal en charge du projet, président de l'Association de l'Église Notre-Dame-la-Blanche, nous présente cette restauration.

## ENTRETIEN AVEC CHRISTIAN ALLANIC

conseiller municipal en charge du projet,  
président de l'Association de l'Église Notre-Dame-la-Blanche

### Quels étaient les besoins pour la rénovation de l'église d'Hoëdic ?

Construite en 1853, à l'emplacement de la première église nommée Notre-Dame-des-Neiges qui avait été brûlée par les Anglais en 1746, l'église d'Hoëdic nécessitait de nombreux travaux, car elle tombait en ruine.

Le toit était fortement endommagé, laissant passer l'eau. Les noues étaient donc abîmées, les lambris de la voûte se dégradait également. Le budget de la seule conservation extérieure a été estimé à 220 000 euros.

### Comment avez-vous fait démarrer le projet ?

Hoëdic est une toute petite commune de 110 habitants. La mairie ne disposait pas de moyens pour nous aider. Nous avons donc créé, il y a huit ans, l'association de l'église Notre-Dame-la-Blanche. Nous avons donc fait des appels aux dons, suscité des mécénats personnels, organisé des tombolas et diverses manifestations.

La Fondation du patrimoine nous a aidés en mettant en place une souscription qui a permis de collecter 95 000 euros pour l'église et nous a mis en lumière en nous décernant, en 2013, le premier Prix du mécénat populaire, d'un montant de 5 000 euros.

Autres exemples, la tombola nous a permis de réunir 1 500 euros, une collecte privée nous a apporté 11 000 euros pour les trois portes, puis 11 500 euros pour les deux vitraux. Plus de deux cents contributeurs nous ont aidés, alors que notre commune ne compte que 110 habitants.

### Quels sont actuellement les travaux déjà réalisés et combien de temps ont-ils duré ?

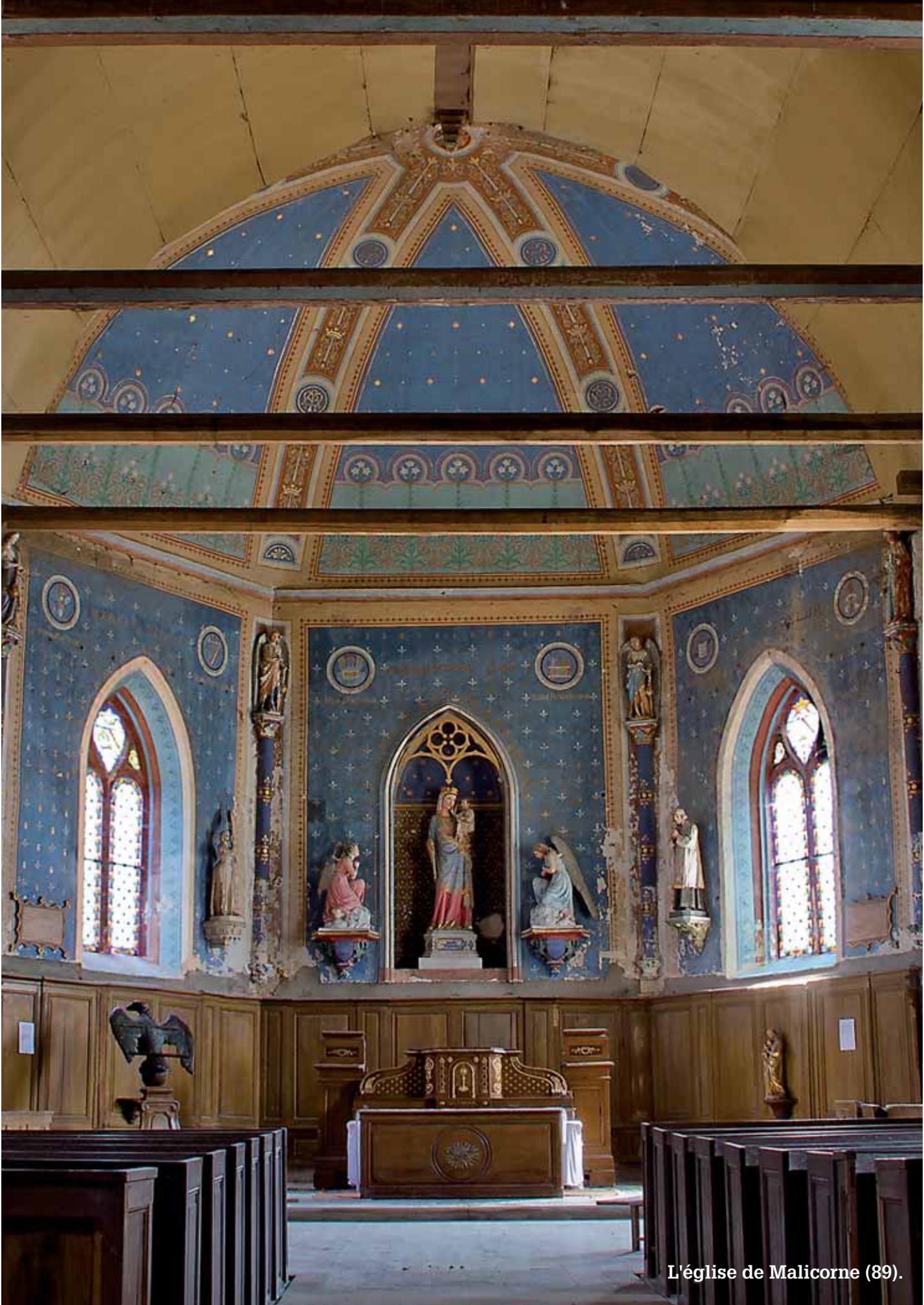
L'édifice est désormais hors d'eau, au sens où il a été étanchéifié. Le toit a été réparé et les crochets ont été remplacés par des crochets en inox. Les noues, qui étaient en zinc et laissaient passer l'eau, ont été refaites en ardoise en arrondi. Il faut tenir compte du fait que nous sommes situés sur une île, soumise à de forts vents du large. Il fallait donc retrouver une structure solide.

### Aujourd'hui, que reste-t-il à faire ?

La collecte est toujours en cours pour la restauration de l'église, nous aurons besoin, par la suite, de 210 000 euros pour restaurer l'intérieur. La seule remise en état de la voûte coûtera 72 000 euros. Outre la voûte, il reste les murs intérieurs, le chœur en bois et le plancher. Nous allons donc relancer nos actions pour réunir cette somme. L'église représente beaucoup pour la commune, car elle a un attrait touristique important. Beaucoup de personnes viennent la visiter et, l'été, la messe y est très suivie. ■

## À PROPOS DU PRIX DU MÉCÉNAT POPULAIRE :

Dès 2005, soucieuse de valoriser cette dynamique de collecte et afin d'encourager le développement de ce type d'action sur le territoire, la Fondation du patrimoine a créé les Prix du mécénat populaire. Ces prix récompensent des collectivités territoriales ayant mobilisé de manière exemplaire la population et le tissu économique local en faveur d'un projet d'intérêt patrimonial. Ces prix sont soutenus depuis 2013 par le mécène Profine France et sont remis chaque année à l'occasion du Congrès des maires de France.



L'église de Malicorne (89).

# À MALICORNE, UNE BELLE AVENTURE

La restauration de l'église de Malicorne aura été un parcours semé d'embûches et un défi qu'ont relevé les habitants de cette petite commune de l'Yonne.



Jean-Jacques Vogt.

## ENTRETIEN AVEC JEAN-JACQUES VOGT

Adjoint au maire de Malicorne

### **P**ouvez-vous nous décrire l'état de l'église avant travaux ?

L'église de Malicorne a été initialement édifiée au XIII<sup>e</sup> siècle, la nef actuelle date du XV<sup>e</sup> siècle et a été restaurée au XIX<sup>e</sup> siècle. La cloche ne pouvait plus être actionnée manuellement, car elle menaçait de tomber. Le toit était en très mauvais état, les tuiles tombaient. Nous étions dans le dilemme soit de démolir, soit de restaurer. Nous avons choisi la seconde solution.

### **Comment a été engagé le projet de restauration ?**

Ce projet nécessitait un montant de 570 000 euros, ce qui représente plus de trois fois le budget annuel de notre petite commune de 150 habitants. Nous avons demandé l'avis de la population et signé une convention de souscription avec la Fondation du patrimoine sans laquelle rien n'aurait été possible. D'autres subventions et aides se sont ajoutées grâce à la Sauvegarde de l'Art français, dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), du Conseil départemental, et sont venues compléter notre budget.

### **Comment s'est déroulée la restauration ?**

Nous avons d'abord procédé à la reprise du clocher et de sa travée, ce qui était le plus urgent. Cela a coûté 200 000 euros. Puis, après une année de pause budgétaire, nous nous sommes occupés du toit de la nef et du chœur. Malheureusement, entretemps, les subventions publiques ont été fortement diminuées et nous avons eu un manque d'environ 80 000 euros.

Nous ne pouvions pas emprunter cette somme, au risque de surendetter notre commune. Par le biais de notre association pour la sauvegarde et la restauration de l'église, créée dès le début du projet, nous avons fait des appels aux dons réguliers sous l'égide de la Fondation du patrimoine. Nous avons aussi organisé de nombreuses animations : concerts, expositions de peintures, conférences, randonnées du patrimoine.

Enfin, nous avons eu une idée originale, il y a deux ans, celle de parrainer les tuiles, initiative qui a rencontré un grand succès auprès de la population. En deux ans, nous avons pu récupérer le manque à gagner et continuer le chantier.

Nous avons obtenu le premier Prix du mécénat populaire de la Fondation du patrimoine en 2014, récompensant la commune qui a récolté le plus de dons par rapport au nombre d'habitants, puisque, en tout, nous avons collecté plus de 100 000 euros de dons alors que notre commune ne compte que 155 personnes.

Les médias ont aussi été très utiles : reportage diffusé sur TF1, interview sur France Inter et diffusion de la messe du 15 août célébrée dans notre église sur France Culture.

### **Quels sont les autres travaux en prévision ?**

Le toit étant terminé depuis juillet 2015, il reste à réparer une partie de la voûte. Celle-ci s'était effondrée il y a une trentaine d'années et n'avait pas été très bien rénovée. Nous allons également installer l'électricité dans l'église, puis restaurer les portes qui en ont besoin. ■



Sandrine Emeriau.

## PRÉCIEUSE BIODIVERSITÉ

Le travail sur les arbres têtards de l'île Neuve, réalisé avec le soutien de la Fondation du patrimoine, vise un double enjeu : restaurer un patrimoine culturel, la taille ancestrale des arbres, et un patrimoine naturel, accueillant une faune et une flore spécifiques.

### ENTRETIEN AVEC SANDRINE EMERIAU

Chargée de mission environnement, mairie du Cellier

**P**

#### **ouvez-vous nous parler du patrimoine que constituent ces arbres ?**

Situés, sur l'île Neuve, une île de Loire d'environ 50 hectares *en zone Natura 2000* et s'étalant sur près de 3 km, entre Nantes et Ancenis, les arbres têtards de l'île Neuve représentent un patrimoine à la fois naturel et culturel. Ces arbres, taillés selon une technique précise appelée étêtage ou encore émondage, possèdent des branches qui partent de la tête et un pied (tronc) épais.

Cette méthode de taille ancienne revient aux fermiers qui occupaient ces terres. N'étant pas propriétaires des arbres, ils n'avaient pas le droit de

les couper, mais seulement de prélever leurs branches pour faire du bois de chauffage. Avec les années, les pieds de ces arbres sont devenus creux, accueillant une faune spécifique, très importante pour la biodiversité. C'est un écosystème dans l'écosystème.

#### **Comment a été décidée cette intervention ?**

La commune du Cellier a préempté plusieurs parcelles à la pointe de l'île au titre des espaces naturels sensibles.

À la suite de cette préemption, un groupe de travail local, composé d'habitants et d'élus a réfléchi à

l'avenir du site. Ce groupe a travaillé pendant dix-huit mois avant de se constituer en une association: « Regards Natures ».

Parallèlement, le Gretia (Groupe régional d'étude des invertébrés armoricains) et l'association « Bretagne vivante » ont effectué des inventaires naturalistes du site. Bretagne vivante a proposé différentes actions, notamment la réalisation d'une étude pour la restauration des arbres têtards de l'île.

Une autre association, « Mission Bocage », a fait alors un état des lieux passant par l'examen des branches arbre par arbre : celles-ci n'étant plus taillées depuis longtemps, elles sont devenues très grosses et cassent sous leur propre poids, ce qui crée une porte ouverte pour les pathogènes qui peuvent alors s'immiscer dans le bois. Sur l'île Neuve, certains arbres n'avaient pas été taillés depuis soixante ans, alors qu'ils doivent l'être tous les dix à quinze ans en moyenne.

### Comment s'est-elle déroulée ?

Le programme de restauration s'est attaqué aux arbres les plus en danger ou sensibles. Plusieurs campagnes de taille se sont succédé : en 2013 (une vingtaine d'arbres), puis en 2014 (cinq). Certains arbres doivent faire l'objet de tailles successives et des interventions sont aussi faites dans le boisement de berge, appelé ripisylve.

En 2015, une centaine d'arbres nécessitent d'être taillés, soit l'allée des frênes complète plus quelques arbres isolés, dans la ripisylve et dans l'ouverture que nous avons faite l'année dernière. Nous avons un plan prévisionnel que nous ajustons au fur et à mesure. La taille est effectuée par un élagueur-grimpeur à l'aide d'une tronçonneuse s'il s'agit d'un arbre isolé. Si l'arbre est dangereux, il est nécessaire de faire appel à une nacelle ou d'utiliser des engins qui font les premiers découpages pour pouvoir y monter après.

Dans le même temps, des plantations de jeunes sujets ont été réalisées ainsi que la formation de jeunes arbres en têtard afin d'assurer le renouvellement de cette population vieillissante.

### Quel budget cela représente-t-il ?

Pour 2015, le budget a été de 30 000 euros en travaux et de 5 000 euros pour l'assistance à la main-d'œuvre et la préconisation de taille faite par la Mission Bocage. Interviennent dans ce chantier la commune et la Fondation du patrimoine.

Le département de Loire-Atlantique a apporté un complément de financement, car il soutient le projet de création d'un sentier sous forme de boucle qui passera par l'allée des frênes restaurés. ■

## FONDS PATRIMOINE NATUREL

Depuis 2009, la Fondation du patrimoine soutient à travers un fonds national la préservation de sites naturels dont la gestion est assurée par des associations ou collectivités publiques : réouverture de milieux sensibles, curage d'étang, aménagements facilitant la reproduction d'espèces menacées..., dans des espaces reconnus d'intérêt patrimonial (parc national, réserve naturelle, site Natura 2000...)



Arbres têtards sur l'île Neuve (44).

# LA RUCHE, DES ENJEUX ARTISTIQUES ET INDUSTRIELS

A Paris, la Ruche, foyer d'artistes, comme de nombreux bâtiments industriels du début du siècle est restaurée pour sa valeur patrimoniale.

**L**e patrimoine industriel de Paris est un enjeu en termes d'identité régionale. Usines, ateliers, fabriques et manufactures témoignent du dynamisme de Paris de la période 1850-1930 où Paris était un bassin industriel très important. La ville s'emploie aujourd'hui à recenser ces monuments, à les préserver, quitte à leur donner une seconde identité de lieu culturel comme la maison des Métallos. Dans d'autres cas, ce sont des investisseurs privés qui interviennent par exemple dans le Marais (III<sup>e</sup> arrondissement), rue des Francs-Bourgeois, où la dernière usine de laveurs de cendres pour la joaillerie a été transformée en grand magasin de vêtements.

## Un lieu et une institution

Située passage de Dantzig, à Paris, La Ruche doit son nom à l'architecture du bâtiment central. Elle est construite en 1902 en réutilisant l'ossature métallique de Gustave Eiffel créée pour l'exposition universelle de 1900. Alfred Boucher (1950-1934) y fonde un foyer qui accueillera de nombreux artistes tels que Modigliani, Fernand Léger, Brancusi, Chagall, pour ne citer qu'eux. Le théâtre de 300 places, qui se trouve dans le jardin, verra les débuts de Louis Jouvet.

Après la Seconde Guerre Mondiale, le bâtiment est menacé de destruction. André Malraux, alors ministre de la Culture, fait appel à une riche famille de mécènes, les Seydoux-Schlumberger. Ceux-ci rachètent La Ruche et, avec l'aide d'amis artistes, créent une fondation « La Ruche Seydoux » pour préserver et gérer le bâtiment.

## Des travaux programmés

Cette Fondation assure la gestion locative et l'entretien des lieux. Cependant, le bâtiment,

## FINANCEMENT DES TRAVAUX

**Coût global de l'opération** 424 000 euros

Dont :

- Conseil régional d'Île-de-France, 28 %, soit : 120 000 euros
- Ville de Paris, 24 %, soit : 100 000 euros
- Autofinancement de la Fondation La Ruche Seydoux, 30 % : 126 000 euros
- Fondation du patrimoine, 18 %, soit : 77 100 euros

fortement dégradé au fil des années, nécessitait de gros travaux. En 2009, un partenariat entre la Fondation de la Ruche-Seydoux, la Fondation d'entreprise Total et la Fondation du patrimoine est initié pour programmer la restauration des bâtiments. Des travaux de réhabilitation (pour un montant de 424 000 euros) sont en partie financés sur la période 2008-2010 par le Conseil régional d'Île-de-France et la ville de Paris (voir tableau ci-dessous).

Puis le projet reçoit le soutien exceptionnel de la Fondation du patrimoine grâce au mécénat de la Fondation d'entreprise Total. Il a d'abord été procédé à la réfection des canalisations enterrées de chauffage. Puis, la Rotonde, la partie la plus célèbre de La Ruche, mais aussi la plus abîmée, a été restaurée. Un nouveau dossier va être déposé pour rénover un deuxième bâtiment qui pourra, à terme, accueillir des expositions. ■



# AUTOCAR D'ANTAN

Il ne restait plus qu'un seul modèle au monde de cet autocar. La Fondation du patrimoine, en participant à sa restauration, a souhaité aussi soutenir le travail d'un chantier d'insertion.



Yves de la Poeze.

## ENTRETIEN AVEC YVES DE LA POEZE

délégué au patrimoine des transports de la Fondation du patrimoine

### Quelle a été la raison de cet accompagnement ?

L'autocar Saurer 3CT3D fait partie du patrimoine des transports, sa fabrication date de 1937. Ce type de véhicule diesel à carrosserie Besset est le dernier existant au monde. C'est d'ailleurs ce qui a prévalu dans la décision de le restaurer. Cet autocar avait été donné à une association « Autocars anciens de

France » en 2010 par les fils de l'ancien propriétaire, Frédéric et Jean-Louis de Rosans. L'association, qui s'occupe de véhicules anciens, fait intervenir des tôliers et des mécaniciens très spécialisés. Elle s'est associée à Mobilex, une autre association, qui accompagne des personnes en insertion dans le domaine de l'automobile et des transports. Cela a été un des autres facteurs de la décision de les aider. Nous avons souhaité valoriser un savoir et des métiers anciens – il existe d'ailleurs un fonds spécial au sein de la Fondation du patrimoine pour ces métiers –, notamment auprès des jeunes. Cette opération a également été soutenue par l'un de nos mécènes Motul. Avec eux, nous finançons la restauration de quatre à cinq véhicules par an : machines agricoles, matériel ferroviaire, voitures anciennes, etc.

### Pouvez-vous nous parler du déroulement de la restauration ?

Cette opération a pris dix-huit mois, à cheval sur 2013 et 2014, et a mobilisé pas moins d'une dizaine de personnes, c'était le cinquième gros chantier de l'association. Le véhicule était très dégradé, mais pouvait encore être sauvé. Il était pratiquement complet et il ne manquait ni les pièces mécaniques ni les sièges, éléments souvent absents sur les anciens autocars retrouvés.

Les tôles latérales de carrosserie, plates, étaient facilement changeables. Les vitres latérales ainsi que les pare-brise étant plats également, ils ont pu être redécoupés et pour les deux petites vitres arrière latérales, l'association a utilisé du plexiglas. Une partie des ailes arrondies avait disparu. Il a fallu déjà trouver une personne qui fabriquait encore des tôles arrondies, un métier à part entière, qui s'apparente à celui de chaudronnier. Il faut non seulement avoir des outils spéciaux, mais aussi disposer d'un savoir-faire peu commun.

### Pouvez-vous nous parler du budget ?

Le budget était de 50 000 euros. Sont intervenus dans la réalisation de ce projet, la Fondation du patrimoine grâce au mécénat de Motul, ainsi que d'autres aides de l'État et subventions de la commune, de la région, du département.

### Quel est l'avenir pour ce véhicule ?

Sa restauration intervient dans le cadre de l'ouverture, au printemps 2016, du musée automobile de Betschdorf. L'autocar Saurer sera utilisé pour des promenades touristiques pour les enfants des quartiers défavorisés de Strasbourg, et d'autres sorties à caractère festif. Pour cela, il sera soumis tous les six mois au contrôle technique poids lourds. ■

Autocar Saurer 3CT3D, Bas-Rhin (67).





Jean-Michel Leniaud.

# UN ENJEU POLITIQUE MAJEUR

Le patrimoine se confond avec les origines des sociétés humaines. Dans un contexte de crise du principe de transmission, cet ensemble de biens matériels et immatériels assure la continuité entre les générations, un enjeu majeur.

## ENTRETIEN AVEC JEAN-MICHEL LENIAUD

Directeur de l'École nationale des chartes, Président du Conseil scientifique de l'Institut National du Patrimoine, Directeur d'études à l'École pratique des hautes études

# C

### Comment définissez-vous le concept de « patrimoine » ?

Le patrimoine se constitue des biens matériels et immatériels auxquels une société donnée, depuis la famille jusqu'à la société mondiale en passant par la nation et l'Europe, attribue une valeur symbolique et assigne une mission, celle de garantir la transmission, c'est-à-dire la continuité entre les générations.

Sous cet angle, le patrimoine ne se circonscrit pas dans les biens artistiques et culturels : il peut prendre toutes sortes de formes, telles que l'os de la relique, le chant national, le nom de famille... autant que

l'œuvre d'art. Le patrimoine découle rarement d'une décision venue d'en haut : par exemple, construire tel monument pour en faire le patrimoine de demain ou encore décider par le moyen d'une commission d'experts que tel lieu doit se constituer en patrimoine mondial. Il résulte plutôt d'un processus d'appropriation collective lent et complexe. L'Arc de triomphe de l'Étoile fait partie du petit groupe de ce qui constitue les pérennités de la nation parce que, depuis l'Empire, chaque génération politique a apporté ses propres valeurs et aspirations quel qu'en soit le caractère contradictoire. C'est à ce prix que s'opère le processus de transmission et que s'assure la continuité de la société politique.

L'inauguration des nouveaux bâtiments de l'École des chartes, le 9 octobre 2015 avec Jack Lang, Président de l'Institut du monde Arabe.



### On a souvent présenté la Révolution française comme le moment fondateur de la prise de conscience du patrimoine... analyse à laquelle vous vous opposez. Quels sont vos arguments ?

Tel qu'il vient d'être défini, c'est-à-dire sous un point de vue anthropologique, le patrimoine doit se confondre avec les origines des sociétés humaines. Son histoire ne commence pas avec la Révolution française. On a confondu les origines historiques du patrimoine avec l'accaparement par les personnes publiques (État, communes, etc.) de la propriété, de la sélection et de la conservation de celui-ci. La Révolution s'est confrontée en premier à une contradiction : comment confisquer au



profit de la Nation tout en affichant l'intention de vendre les biens nationaux ? Pour ce faire on a mis au point le concept de tri, les critères du tri, le principe d'experts d'État. On a inventé une typologie des biens patrimoniaux : archives, livres, peintures, etc. Puis on a confié à des institutions spécifiques créées pour la circonstance la mission d'assurer la conservation. Du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, l'administration patrimoniale s'est constituée, de plus en plus complexe et spécialisée. Mais cette construction se heurte au constat que les groupes qui constituent les sociétés politiques se reconnaissent plus ou moins dans ces constructions officielles.

### Quels sont, selon vous, les éléments du présent qui pourraient constituer le patrimoine de demain ?

La question est complexe en soi, car elle pousse l'historien au rôle difficile et plus ou moins responsable de prédiction. En outre, la conjoncture ne facilite pas l'analyse : la société politique est moins homogène que jamais et le principe de transmission connaît lui-même une crise au point de faire l'objet de contestations virulentes. À quoi s'ajoute la question de savoir si le concept de Nation tel qu'il a été fabriqué depuis la fin du Moyen Âge possède encore un avenir dans le contexte européen. La question revient à se demander de quoi nous sommes le plus fier collectivement au point d'être poussés à la nécessité de transmettre. Pour ma part, je souhaiterais que l'effort volontariste de nos institutions et de nos sociétés – pour porter, en dépit des échecs et des contradictions, l'essentiel de notre passé, le conserver, le faire connaître dans le dessein de dire qui nous sommes – soit compris de nos descendants et à leur tour porté par eux afin que la chaîne de la transmission ne s'interrompe pas.

### Comment analysez-vous les enjeux liés à la dématérialisation des moyens de conservation des archives ?

Je placerai en premier l'enjeu déontologique : ne pas succomber au scientisme. La dématérialisation des supports ne doit pas conduire, comme on l'entend trop souvent, au droit de détruire le support matériel originel. De même, le gain de place qu'implique la dématérialisation ne justifie pas la diminution des moyens qu'attribue la puissance publique à la conservation des archives. Il est encore

un enjeu technique : comment assurer sur une durée multiséculaire la sauvegarde des informations dématérialisées ? Le papier a fourni la preuve de sa durabilité : qu'en est-il des supports dématérialisés ? Quelle en est la vulnérabilité en cas de sinistre ou de conflit ? Il faut rester prudent, c'est-à-dire raisonnablement optimiste et prendre en compte au titre du

principe de précaution la probabilité de risque d'amnésie collective. Entre autres enjeux, je signalerai aussi celui de l'exploitation ultérieure de ce qu'on appelle les *big datas* : comment les organiser de façon durable pour que l'utilisateur, journaliste, historien, etc., puisse s'y retrouver sans être submergé par la masse d'informations, ce qui constitue le deuxième risque probable. Pour finir, je dirai aussi que la dématérialisation transforme complètement les rapports entre conservation et utilisation. Dès lors qu'il est possible de consulter depuis un endroit qui n'est pas le lieu de la conservation, la relation de mise à disposition se transforme : non seulement les modalités du dialogue évoluent, mais le principe même de salle de lecture s'en trouve ébranlé.

### Et pour conclure ?

J'ai l'impression que l'attention portée aux questions patrimoniales par les pouvoirs publics, les médias et la société est moins soutenue aujourd'hui qu'il y a une trentaine d'années. Sous l'angle de leurs relations au passé, nos sociétés sont hésitantes, parfois même agressives, sans doute par incertitude sur les valeurs et sur l'avenir. Il appartient aux savants, aux professeurs et aux professionnels de la conservation de sortir de leur sphère de spécialité pour expliquer les enjeux éthiques de la transmission pour le corps politique que nous formons : il ne faut pas se satisfaire du chiffre d'affaires de la billetterie d'un lieu patrimonial bien fréquenté mais placer tous les enjeux patrimoniaux en relation les uns avec les autres. À quoi servirait un monument culturel de plus si le paysage urbain, rural et naturel continue de se dégrader ? Le patrimoine constitue une des branches des sciences politiques de même qu'il entre parmi les enjeux politiques majeurs, au même titre que la santé ou les transports. Ce n'est pas une cerise sur un gâteau mais ce qui en constitue le fondement. ■

Jean-Michel Leniaud, Louis Gautier, Président du Conseil d'administration de l'École et Sophie Brocas, Préfète de Paris.





# Le Journal du Parlement

*Les grandes heures  
de la République et  
de la construction  
européenne...*

*Les entretiens exclusifs  
et les signatures de ceux  
qui font l'Histoire  
au quotidien...*



*Chefs d'Etat, ministres,  
ambassadeurs,  
parlementaires, en France  
comme à l'international,  
témoignent depuis la  
IVème République  
dans le Journal du Parlement...*

*Retrouvez les dans le Journal du Parlement  
et ses différentes collections de Dossiers sur*

**[www.lejournalduparlement.fr](http://www.lejournalduparlement.fr)**



*Fondé en 1869, réinstitué sous la IVème République, c'est le Journal où écrivent et s'expriment les plus grands noms de la classe politique française et internationale. Média du premier cercle du pouvoir, il se décline également en collections de dossiers et poursuit depuis des décennies son rôle de témoin et de relais auprès des institutions nationales et européennes.*

Nom : ..... Prénom : .....  
 Profession : .....  
 Adresse : .....

Pour recevoir les 6 prochains numéros du Journal du Parlement, retournez nous votre carte de visite accompagnée d'un chèque de 20 € à l'adresse suivante :  
 Le Journal du Parlement - 27, rue Pétiou de Villeneuve - 75011 Paris





Cabanes tchanquées en Gironde (53).

ALÉONARD.  
TUILIER D'ART  
DEPUIS 1872

## AVEC SAVOIR-FAIRE ET TRADITION, LA TUILERIE ALÉONARD DONNE VIE AUX TOITURES DE NOS RÉGIONS.

Tuilier d'art depuis plus de 140 ans, Aléonard sublime toutes les toitures. Fabriquées dans le plus pur respect des traditions, nos tuiles plates sont particulièrement adaptées pour restaurer le Patrimoine en recréant les toitures d'antan. Elles subliment également les demeures d'exception et donnent un caractère singulier aux toitures traditionnelles en neuf et rénovation.

Saint-Vincent



Pontigny



Patrimoine



Monuments Historiques



Émaillées



**EPV**  
En recevant le label EPV,  
les tuiles Aléonard consacrent  
le savoir-faire d'excellence  
de Koramic.

*Aléonard*  
TUILIER DEPUIS 1872

  
A L'ORIGINE  
DE LA TUILLE  
MONUMENTS  
HISTORIQUES

Plus d'informations :  
[www.aleonard.fr](http://www.aleonard.fr)